



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**UNIVERSITE SAAD DAHLEB « BLIDA »**  
**INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**



MEMOIRE DE RECHERCHE POUR UN MASTER ACADEMIQUE

OPTION « AZUL »  
ARCHITECTURE EN ZONE URBAINE LITTORALE

THEME

**Mise en Valeur du Bâti Urbain Patrimonial  
Par le Tourisme en Milieu Littoral**

Présenté par :

Mme. KHIRAT Nassima.

Porteur du Master :

Mr. ICHEBOUBENE Youcef.

Encadré par :

Mr. AHMED CHAOUCH Nabil.

Année 2017 – 2018

Dédicace .....	04
Remerciements .....	05
Résumé .....	06

## **Table des matières :**

<b>I. <u>INTRODUCTION GENERALE</u></b> .....	09
- Pourquoi le master en architecture ? et quelles sont les objectifs de recherche. ....	09
- Présentation, choix de l'option AZUL. ....	09
<b>II. <u>ETAT DE CONNAISSANCE :</u></b> .....	13
Introduction. ....	13
<b><u>Section 01 : THEMATIQUE GENERALE</u></b> .....	14
----- <b>Architecture et Aménagement Urbain en Milieu Littoral</b> -----	
1. Introduction de la section.....	14
2. Présentation de la ville littorale sur le plan urbanistique et architectural.....	16
2.1 Cas général. ....	16
2.1.1 Présentation de la ville littorale sur le plan Urbanistique.....	16
2.1.2 Présentation de la ville littorale sur le plan Architecturale.....	27
2.2 Cas de la ville littorale Algérienne. ....	36
3. Conclusion de la section 01. ....	43
<b><u>Section 02 : THEMATIQUE SPECIFIQUE:</u></b> .....	44
----- <b>Mise en valeur du bâti urbain patrimonial par le tourisme en milieu littoral</b> -----	
1. Introduction.....	44
2. Le Patrimoine.....	47
2.1 Aperçu sur le patrimoine. ....	47
2.2 Les différents types de Patrimoine. ....	50
2.3 Patrimoine architectural et urbain. ....	51
2.4 Patrimoine, notion et concept. ....	53
2.5 Valeurs du patrimoine. ....	54
2.6 Notion des valeurs. ....	54
2.7 Les différents types de valeur .....	55
2.8 Evolution du concept de valeur .....	56
2.9 Préservation du patrimoine. ....	57
2.10 Les différentes menaces sur le patrimoine. ....	58
2.11 La mise en valeur du patrimoine. ....	59

2.12	Charte internationale.....	60
2.13	Législation Algérienne du patrimoine culturel. ....	61
3.	Le tourisme.....	65
3.1	Définition du tourisme. ....	65
3.2	L'évolution du tourisme. ....	66
3.3	Les types de tourisme. ....	67
3.4	Tourisme culturel. ....	67
3.5	La charte internationale du tourisme culturel. ....	68
4.	Patrimoine et tourisme.....	69
4.1.	Relation entre le patrimoine et le tourisme.....	69
4.2.	Avantages et désavantages du tourisme pour le patrimoine. ....	71
4.3.	Relation entre le patrimoine et le tourisme en Algérie ....	73
5.	Le rôle du système informatique géographique « SIG » .....	74
6.	Cas général.....	76
6.1	Exemple de Sauvegarde et réhabilitation de la « Medina d'Essaouira » au Maroc. ....	76
6.2	Exemple de réhabilitation du centre historique de Barcelone. ....	90
6.3	Exemple de la Rue de la République à Marseille.....	93
7.	Cas de l'Algérie.....	97
Cas de la Casbah comme Patrimoine mondiale du littoral Algérien. ....	97	
8.	Conclusion de la section 02. ....	102
III.	Conclusion Générale. ....	104
	Références bibliographique. ....	106
	Liste des figures. ....	108
	Liste des acronymes. ....	109

# Dédicaces

*Je dédie ce mémoire de Master 02*

- *À mes très chers parents qui m'ont toujours soutenu et d'être à mes côtés dans les meilleurs et les pires des moments.*
- *À mon mari et mes enfants.*
- *À ma sœur et son mari.*
- *À ma chérie Amina Tidjani.*
- *À Imane Mebrek*
- *À Meriem et Islam*

# Remerciements

*Je tiens à exprimer ma gratitude ainsi que mon profond respect et remerciement les plus sincères à :*

- *Notre responsable du Master : Mr Scheboubene Youcef.*
- *Notre encadreur : Mr Ahmed Chaouch Nabil.*
- *Ma très chère collègue Amel Ouerdene*
- *Personnels administratifs*
- *Notre groupe Azul.*
- *Toutes les personnes qui nous ont aidées de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

## **Résumé**

La relation entre le patrimoine et le tourisme est complexe. Ces concepts s'opposent, se complètent et s'inter-relient dans une synergie qui peut s'avérer compliquée en milieu littoral. Cette recherche a pour but d'analyser la perception qu'ont les groupes de défense du patrimoine envers le développement touristique. Elle se veut un recensement des arguments et du discours entretenu sur le tourisme par chacun des groupes rencontrés. De plus, la recherche identifie les éléments qui influencent la perception des groupes pour finalement établir une **relation entre le développement du tourisme et la conservation du patrimoine dans une perspective de développement durable**.

Une connaissance approfondie des perceptions des groupes de sauvegarde envers le tourisme permet une meilleure compréhension et application d'un tourisme durable dans des quartiers historiques tel la Casbah d'Alger. De plus, la perception du tourisme sera relativement différente compte tenu de leur contexte d'action, ce qu'ils désirent protéger, ainsi que la provenance de leurs membres.

La méthodologie employée pour la réalisation de ce mémoire s'inspire de la triangulation des données par l'utilisation des disciplines de l'histoire et de l'ethnologie.

**Les résultats obtenus ont permis d'apprendre que les groupes de sauvegarde voient le tourisme comme un élément essentiel pour la vitalité économique de l'arrondissement historique et la préservation du patrimoine. Néanmoins, le développement touristique dans sa forme actuelle constitue aussi un danger pour l'authenticité bâtie et sociale du secteur.**

À partir de ces résultats, il est possible de constater que la perception de ces groupes est influencée par leur vision du patrimoine, leur âge, leur emploi/ formation et leur lieu d'habitation. Les groupes de sauvegarde agissent dans un but de protection de l'environnement bâti, vivent sa réalité et connaissent (pour la plupart) très bien l'aspect socioculturel du secteur. Il serait donc pertinent que l'industrie touristique les considère davantage afin de réussir un développement plus efficace et durable. Économiser la ressource, le patrimoine dans le cas de la Casbah d'Alger puisque c'est le principal attrait de la ville- est nécessaire à l'industrie touristique pour qu'elle puisse faire des profits. La préservation du patrimoine s'avère donc rentable à long terme et bénéfique pour de nombreux acteurs.

Mots clés : ville Littoral, patrimoine historique, tourisme, gestion et sauvegarde, Casbah d'Alger.

## **Summary**

The relationship between heritage and tourism is complex. These concepts are opposed, complementary and interrelated in a synergy that can be complicated in the coastal environment. The purpose of this research is to analyze the perceptions of heritage advocacy groups about tourism development. It is intended to be a census of the arguments and the discourse maintained on tourism by each of the groups met. In addition, the research identifies the elements that influence the perception of groups to finally establish a relationship between tourism development and heritage conservation in a sustainable development perspective.

In-depth knowledge of safeguarding groups' perceptions of tourism allows for a better understanding and application of sustainable tourism in historic districts such as the Kasbah of Algiers. In addition, the perception of tourism will be relatively different given their context of action, what they want to protect, and the provenance of their members.

The methodology used for the realization of this memoir is inspired by the triangulation of data through the use of the disciplines of history and ethnology.

The results showed that the safeguarding groups see tourism as an essential element for the economic vitality of the historic district and the preservation of heritage. Nevertheless, tourism development in its current form is also a danger to the built and social authenticity of the sector.

From these results, it is possible to note that the perception of these groups is influenced by their vision of heritage, their age, their employment / training and their place of residence. The safeguarding groups act in order to protect the built environment, live its reality and know (for the most part) very well the socio-cultural aspect of the sector. It would therefore be relevant for the tourism industry to consider them more in order to achieve more efficient and sustainable development. Saving the resource, heritage in the case of the Kasbah of Algiers since it is the main attraction of the city is necessary for the tourism industry so that it can make profits. Heritage preservation is therefore profitable in the long term and beneficial for many actors.

## ملخص

العلاقة بين التراث والسباحة معقدة. هذه المفاهيم ضارعت، مكتملة ومترابطة في تآزر يمكن أن يكون معقدًا في البيئات الساحلية. الغرض من هذا البحث هو تقديم دليل على صور المجموعات الدفاع عن التراث حول التنمية السياحية. لا غرض منه هو أن يكون إحصاءًا للحجج والخطاب الذي يحدث فظ به كل مجموعة من المجموعات حول السباحة. بالإضافة إلى ذلك، يحدد البحث العناصر التي تؤثر على صور المجموعات لإقامة علاقة بين تنمية السباحة والحفاظ على التراث في منظور التنمية المستدامة.

تتيح المعرفة المتعمقة لحماية صور المجموعات للسباحة لفهم وتطبيق أفضل لسياحة المستدامة في المناطق التاريخية مثل قصبة الجزائر. بالإضافة إلى ذلك، سيكون تصور السباحة مختلفًا نسبيًا نظرًا لسياق عملها، وما الذي تريد حمايته، ومصدر أعضائها.

المنهجية المستخدمة لتوفير هذه المذكرات مستوحاة من ثلاث بيانات من خلال استخدام تخصصات التاريخ والآثار ونولوجيا.

أظهرت النتائج أن مجموعات الحماية ترى السباحة كعنصر أساسي للحيوية الاقتصادية لمناطق التراثية التاريخية والحفاظ على التراث. ومع ذلك، فإن تنمية السباحة في شكلها الحالي تشكل أيضًا خطرًا على الأصالة المبنية والاجتماعية للقطاع.

من هذه النتائج، من الممكن ملاحظة أن صور هذه المجموعات يتأثر برؤيتهم للتراث وعمرهم وظروفهم / تدريبهم ومكان إقامتهم. تعمل مجموعات الحماية من أجل حماية البيئات المبنية وتعيش واقعها وتعرف جيدًا الجانب الاجتماعي - الثقافي للقطاع. لذلك سيكون المناسب لصناعة السباحة أن تنظر فيها أكثر من أجل تحقيق تنمية أكثر فائدة واستدامة. إن توفير الموارد والتراث في حالة قصبة الجزائر لأنه من أهم معالم المدينة ضروري لصناعة السباحة حتى تتمكن من جني الأرباح. الحفاظ على التراث هو بالتأكيد مبرر على المدى الطويل ومفيد لكثير من الجهات الفاعلة.

## **I. INTRODUCTION GENERALE**

### **CADRE GENERAL DU MEMOIRE**

L'architecture est un art qui permet de construire et imaginer des bâtiments. Il peut s'agir d'habitations, de monuments, de constructions religieuses ou même militaires. L'architecture invente et aménage aussi bien des bâtiments que des espaces publics ou encore des ponts et des paysages. Le Master en Architecture forme des professionnels de l'architecture, de la création à l'élaboration d'un édifice.

Ce Master est un master d'initiation à la recherche en Architecture, qui offre aux étudiants la possibilité d'acquérir cette pratique, et réflexion autour des problématiques urbaines et architecturale ; Il permet aussi aux étudiants d'accéder au concours de Doctorat ayant effectué un ingéniorat à l'Université, et qui pour des raisons, ne peuvent poursuivre leurs études jusqu'au doctorat.

**Il vise un double objectif.....**

- Renforcer le potentiel de Recherche de l'université sur le plan urbanistique, et architectural.
- Favoriser la compétitivité et le rayonnement de la zone littorale par une ouverture de la recherche sur des problématiques du développement du littoral.

**.....Et il a une ambition : acquérir des compétences.**

Il s'agit d'attirer vers les laboratoires de l'université, des doctorants extérieurs et étrangers qui ont un parcours académique exemplaire et un projet présentant un intérêt scientifique marqué par les problématiques de la zone littorale.

### **Présentation, choix de l'option AZUL :**

Le choix de l'option c'est porté sur AZUL « Architecture en zones Urbaines littorales », et pour cela, il prend en considération tous les thèmes architecturaux, que ça soit habitat, habitat intégré, projet urbain,... mais sa particularité réside dans le site d'intervention qui est au Milieu Littorale.

L'objectif de l'Architecture au Milieu Urbain Littoral s'intéresse au rapport site/ projet, donc l'intégration du projet dans son environnement littoral, et cette intégration représente un aspects parmi les autres aspects qui sont écologique, et économique pour la réussite du projet dans son environnement immédiat ; Et de ce fait le mémoire se divise en deux section : une thématique générale et une spécifique ; Cette intégration du projet se fait dans son environnement littoral, naturelles (mer, montagne, climat doux, ...), sociales (par une forte densité de population), ou économiques (ports, industries, ...), ou Patrimoniales ; Et c'est, ce qu'en pense par exemple le coastal qui énonce que « the coastal zone is rich in a variety of natural, comercial, recreational, ecological,

industrial and esthetic resources of immediate and potential value too the present and future well-being of the nation<sup>1</sup> ».

Ce qui nous intéresse le plus en tant qu'architecte, sont les effets spatiaux, liés aux extensions urbaines foudroyantes qui envahissent le littoral sans prendre conscience de l'aménagement spécifique de ce dernier, la dégradation de l'espace bâti, et la perte du caractère urbain, donc le skyline naturel et la façade maritime.

La côte Algérienne est surpeuplée, une tendance lourde liée à la littoralisation du développement Administrativement, le littoral Algérien comme tous les pays ne fait pas l'exception à cet état de fait, L'intérêt accordé à la protection et à la valorisation du littoral est récent, la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral a été promulguée en février 2002, A cette forte concentration de la population permanente s'ajoute une population estivale supplémentaire, A ce propos, il faut signaler qu'en Algérie il n'existe aucune politique visant à gérer et à promouvoir le tourisme balnéaire, encore moins d'une manière durable, même si Actuellement, on assiste à une prise de conscience de la part des pouvoirs publics : les thèmes «environnement, aménagement du territoire et développement durable du tourisme» sont au cœur des débats. Une des principales mesures prises dans ce cadre est la promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme, la loi 03-02 du 17-02-2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation des plages et la loi 03-03 du 17 -02-2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ; Le littoral en Algérie est donc confronté à des problèmes multiples, avec l'absence d'une prise en charge effective et une gestion appropriée.

Ce qui nous amène à réfléchir et comprendre la manière de l'évolution de ces villes urbaines au milieu littoral dans une optique de durabilité; cette vision depuis longtemps étaient initié par l'option AZUL, Et pour cela il est impératif d'étudier les spécificités de ce milieu, de comprendre le développements et transformations de ces villes littorales sur le plan urbanistique et architectural à travers le temps, les facteurs à l'origine de ces processus et l'impact sur leurs développements.

### **Pourquoi le périmètre de la zone d'étude est le littoral ?**

Cette zone d'intervention représente un milieu spatialement limité, qui connaît généralement une forte pression d'usages ; il est complexe, riche, fragile, perturbé, sur-occupé et sur-utilisé et fait l'objet de nombreuses pressions et rencontre des difficultés de plusieurs ordres dont certaines sont:

- Les atteintes à la biodiversité liées aux pressions foncières et touristiques dans sa partie balnéaire.

---

<sup>1</sup> « La zone côtière est riche de variété naturelle, commerciale, récréative, écologique, industrielle, de ressources esthétiques, représentant un potentiel de valeur autant dans le présent que le future pour le bien être de la nation »

- L'urbanisation excessive des propriétaires terriens 8(\*) est l'une des causes qui provoque une grande pression sur les terrains du littoral et sur les potentialités d'exploitation et de préservation des ressources marines.
- Cette urbanisation excessive est la cause directe de l'augmentation de la population côtière 9(\*) laquelle a son tour vient surcharger les rares espaces libres pour subvenir à leurs besoins.
- Par la création d'exploitations industrielles, commerciales et agricoles etc.....
- la surexploitation des ressources naturelles du littoral.
- les problèmes de pollution et de gestion de l'eau.
- L'érosion côtière naturelle<sup>2</sup>, visible par exemple le long des côtes qui se manifeste par un recul du trait de côte est un phénomène qui engendre sur le long terme des complications sur une double dimension sociale et économique, en effet elle peut provoquer des destructions d'habitats et d'infrastructures de circulation aggravée par l'intense concentration des populations sur le littoral et peut aussi déstructurer l'organisation territoriale des littoraux les plus exposés et enfin être la cause de lourds frais inhérents soit à la prévention (la lutte contre l'érosion côtière, ainsi que pour les réparations<sup>3</sup>.

Donc le littoral nécessite un aménagement spécifique, c'est pourquoi cette entité géographique est soumise à des normes et instruments ; Il est nécessaire d'améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux littoraux et les facteurs spécifiques qui le contrôlent, et d'évaluer à une grande échelle leurs vulnérabilités, leurs capacités et impacts sur le plan Urbanistique et Architectural. Notre travail dans cette partie consistera donc à définir, présenter le littoral en général et évoquer les phénomènes influençant la morphologie du littoral ; Ainsi le mémoire sera structuré comme suit :

Dans les lignes qui suivront, on verra dans une **Première partie**, une introduction générale qui comporte le cadre général du mémoire qui se traduit par le choix du Master et son objectif, suivi par la présentation et choix de l'option AZUL; **En second partie** Un état de connaissance avec un aperçu sur le littoral aussi complet que possible, ainsi que les deux thématiques traitées dans ce mémoire à savoir :

**La thématique générale:** Architecture et Aménagement Urbain en Milieu Littoral.

Dans cette partie, nous présentons la ville littoral en général, suivit par une présentation de la ville littorale sur le plan Urbanistique et Architecturale, en s'appuyant sur des exemples de différentes villes littorales méditerranéennes en évoquant la ville littorale Algérienne en particulier, de ce fait, les facteurs spécifiques à l'origine de son développement, et leurs impacts sur les plans Urbanistique

---

<sup>2</sup> Plus de 50% des rivages marins de la terre régressent d'après un rapport de l'ONU- 1983.

<sup>3</sup> Mr Elias Abdi Rizk, l'évolution du trait de côte libanais de 1962 et 2003, mémoire du 29 Juillet 2005, inédit, Conservatoire National des Arts et Métiers, Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes, p. 4.

et Architecturale, ainsi que sur l'arsenal juridique et réglementaire actuel sur la protection du littoral qui est déjà effective à travers les instruments du droit international et institutionnel.

**La thématique spécifique:** Mise en valeur du bâti urbain patrimonial par le tourisme en milieu littoral.

Dans cette partie, nous aborderons quelques notions sur le Patrimoine en général, quelques notions sur le tourisme, la relation entre ces derniers, en s'appuyant sur des exemples de sauvegarde et réhabilitation : la Medina d'Essaouira du littoral Marocain, Exemple de réhabilitation du centre historique de Barcelone, ainsi que la rue de la République à Marseille ; en évoquant le Patrimoine mondiale en Algérie, avec la Casbah comme cas d'un Patrimoine mondiale du littoral Algérien, préalablement, il faut déjà rappeler que l'Algérie dans l'optique de la protection de son littoral s'est mise sur la voie de la gestion intégrée (rappelé sans cesse dans les textes de lois et règlements et surtout dans ces politiques de planification) qui semble correspondre le mieux à cet objectif dans la mesure où, et comme précédemment dit et comme on le démontrera, le mouvement de protection est non seulement compatible mais fait partie intégrante de la gestion, de ce fait, quelques mesures de sauvegardes, de réhabilitation et de gestion sont proposées avec un objectif de sensibilisation à l'utilisation du système d'informatique géographique « SIG » pour une meilleure gestion de traitement, stockage et diffusion de l'information, *« ce qui signifie qu'une mauvaise gestion est synonyme de mauvaise protection , c'est ce que pense entre autre Mr Stephan Olsen »*<sup>4</sup>.

#### **En dernière partie**

Une conclusion générale qui traite les réponses que nous nous sommes posées tout au long de ce mémoire.

Les références bibliographiques qui comportent les ouvrages scientifiques, des mémoires et thèses, des articles universitaires, mais également des projets de renom.

Des annexes, éventuellement, à la fin du mémoire.

---

<sup>4</sup> Directeur du Centre des ressources littorales de l'Université de Rhodes Island (Etat Unis), dans une interview accordé à Lucia Iglesias Kuntz, journaliste au Courrier de l'UNESCO, il préconise l'utilisation du programme de gestion intégrée du littoral (PGLI), face à l'urgence de protéger le littoral, [www.unesco.org/courrier/2001\\_11/htm](http://www.unesco.org/courrier/2001_11/htm). Consulter le 20-03-2018.

## II. ETAT DE CONNAISSANCE :

### Introduction :

Cette phase a pour but d'acquérir un ensemble de connaissances sur la ville littorale et son développement. Il permet dans un cadre général d'identifier les particularités de la ville littorale, d'en comprendre les aspects organisationnels et leurs impacts sur l'architecture et l'urbanisme, ainsi qu'à l'architecture au milieu Urbain littoral qui diffèrent des autres modèles urbains. Nous illustrerons les concepts défendus par des exemples dans le cadre de l'architecture et l'urbanisme à travers la méditerranée pour comprendre les mécanismes particuliers de leur développement et les indicateurs à l'origine de leurs processus de formation et de transformation.

Nous aborderons le cas de la ville littorale algérienne dont la particularité réside dans tout ce qui a été fait après l'indépendance et nous essayerons de définir les paramètres qui ont causé les formes urbaines qu'elle connaît aujourd'hui.

Dans le cadre de la thématique spécifique, et après avoir défini un certain nombre de problématiques liées au cadre bâti urbain patrimonial des villes littorales, nous aborderons l'explication de nouvelles approches de valorisation et de gestion du patrimoine culturel des villes littorales dans une optique de durabilité.

La majorité des villes côtières littorales possèdent un patrimoine historique très important ; ce dernier constitue un atout important pour le développement de ces zones et joue un rôle attractif dans le tourisme culturel. Valoriser et exploiter les potentiels du patrimoine culturel dans le contexte du tourisme, tel est le but de cette étude. Nous nous appuyerons ainsi sur l'expérience internationale pour comprendre la mise en valeur du bâti urbain patrimonial par le tourisme dans le cadre de l'aménagement durable des villes littorales.

A l'instar d'autres pays, l'Algérie se préoccupe toujours davantage de son patrimoine. Il existe une prise de conscience vis-à-vis des biens patrimoniaux. Aujourd'hui, la société algérienne cherche à protéger ce qu'elle considère appartenir à sa culture et à son histoire. Le littoral algérien est également un lieu riche en histoire; le bord de mer étant jalonné de plusieurs sites archéologiques datant de l'époque antique. Malgré sa situation et ces riches potentialités patrimoniales naturelles, architecturales et culturelles ; qui lui confèrent une place de choix, parmi les meilleures destinations touristiques du bassin méditerranéen ; le constat actuel n'est guère réjouissant.

## **Section 01: THEMATIQUE GENERALE :**

-----L'Architecture et Aménagement Urbain en Milieu Littorale-----

### **1. Introduction de la section**

Cette section est dédiée à la présentation des spécificités de la ville littorale sur le plan urbanistique et architectural, et avant cela un bref aperçu sur le littoral semble nécessaire.

Bien de définitions sont possibles pour ce milieu, ainsi que Larousse<sup>5</sup> définit le littoral comme « ce qui appartient au bord de la mer »; c'est une définition que nous pensons être incomplètes et qui demande plus de clarification. D'autres tels que le célèbre historien Alain Corbin qui selon lui et cela est peut être dû à sa nature, et de sa physiologie (voire la relation avec l'immensité de la mer qui lui est voisine) le définit comme le « territoire du vide »<sup>6</sup>, ou bien encore les géographes dont certains distinguent d'une part le littoral de nature qui désigne la ligne de contact entre la terre et la mer que l'on peut apparenter au trait de côte<sup>7</sup>, et d'autre part le littoral d'œkoumène<sup>8</sup> qui peut être défini par la présence des hommes et de leurs activités, rendant ainsi l'espace littoral très exigu et très convoité d'où la nécessité de le protéger. Ou encore ceux qui pensent que le littoral est un littoral d'institution dès lors qu'il marque la zone de contact entre la terre et la mer, il doit pour cela être défendu et cela d'autant plus qu'il attise de nombreuses convoitises par ses riches<sup>9</sup> potentialités et de sa proximité naturelle tous azimuts; Les textes qui le régissent, du moins un certain nombre, l'entendent comme la zone côtière, ce qui semble recouvrir le mieux la réalité<sup>10</sup>.

Dans la plupart des cas, le terme de « côte » est défini comme « l'interface entre la mer et la terre » ou l'endroit où se rencontrent la terre, l'eau et l'air » Par contre, le « littoral » est le plus souvent défini comme « la terre affectée par la proximité de la mer et la partie de la mer affectée par la proximité de la terre », ou en d'autres mots la zone où les processus qui dépendent de l'interaction entre la mer et la terre sont les plus intenses.

A ces définitions exhaustives (voire incomplètes), nous retiendrons celle qui pense que le littoral constitue la ligne de rivage de la bande côtière terrestre immédiatement en contact avec la mer rejoignant ainsi ceux qui pensent que le littoral peut être assimilé à la zone côtière; Aussi bien dans le domaine physique que dans le domaine socio-économique, il abrite un patrimoine environnemental varié comprenant flore et faune, paysages et sites naturels tels que les plages,

---

<sup>5</sup> Dictionnaire de 2005.

<sup>6</sup> Alain Corbin : Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage, 1750-1840. Paris, Aubier, 1988. 412p., 27ill. noir.

<sup>7</sup> Bousquet B., 1990, « définition et identification du littoral contemporain », revue juridique de l'environnement, n°4, p. 451 – 468.

<sup>8</sup> Définition d'œkoumène : partie terre occupée par l'humanité.

<sup>9</sup> Alin Miossec, géographie humaine des littoraux maritimes, édition SEDES, Paris, 1998, p. 12.

<sup>10</sup> A. Miossec, op.cit., p. 13.

dunes<sup>11</sup>, le milieu marin, les lagunes et les estuaires, le rivage lui-même et la zone continentale proche, le domaine public maritime, les bassins versants et les zones d'habitation. Il est composé en outre de falaises, îles et presqu'îles, et zones humides (figure 01). Le littoral est un milieu qui est hautement attractif et qui connaît une explosion démographique importante dans sa périphérie et aggravée par un développement industriel et urbain assez incontrôlé.

Donc le littoral se caractérise par un espace convoité et attractif à travers ses richesses naturelles, économiques, et sociales ; un espace dont sa culture est l'échange que ça soit culturel, marchandise, et qui le rend un espace fragile et menacé.

En Algérie comme dans toutes les zones littorales d'une certaine envergure, cet espace exigu a une grande importance commerciale (accès à la navigation, commerces en tout genre, exploitations touristiques installations industrielles et portuaires).

**Figure 01** : les différents types de littoraux et leurs activités



Source : <https://img.livrescolaire.fr/geographie-6e-2016/habiter-un-littoral-industrialo-portuaire-outouristique/les-littoraux-dans-lemonde/500.g6.5.inf7.png>

Pour les nécessités de notre étude, nous nous positionnons dans le cadre de la région méditerranéenne. Le privilège du littoral Méditerranéen réside qu'il soit un espace limité, qui s'explique à travers sa forte attractivité, sa convoitise, sa proximité avec l'Europe, son atout touristique majeur et sa richesse du patrimoine historique et culturel, naturel et paysager, ainsi qu'à son climat remarquable, doux et ensoleillé en hiver, « l'une des caractéristiques connues du pourtour méditerranéen, est la présence des montagnes. Le climat régnant sur le pourtour de la méditerranée est influencé par latitude et le relief montagneux »<sup>12</sup>. S'ajoute à cela les différents paramètres économiques et géostratégiques que sont (les accès par voie terrestre et maritime qui

<sup>11</sup> El Watan du 01/10/2007, interview du Dr Yacine Hemdane (Spécialiste en dynamique côtière, sous-marine et aménagement des littoraux, ainsi qu'enseignant chercheur à l'ISMAL.

<sup>12</sup> MEGHFOUR KACIMI malika, des recommandations pour l'élaboration des PDAU et POS dans les zones littorales, 2004, p21.

favorisent le développement du secteur touristique industriel, commercial, agricole,... etc., de toute la zone côtière.

Le littoral accueille actuellement la majorité de l'humanité, nombre d'agglomérations et de nombreuses activités, et c'est pourquoi, on parle alors de littoralisation. La connaissance des phénomènes à l'origine de ces spécificités et leurs effets sur l'architecture et l'urbanisme des villes littorales, nous mène à mieux comprendre le développement de ces villes sur tous sur le plan urbanistique et architectural.

## **2. Présentation de la ville littorale sur le plan urbanistique et architectural:**

### **2.1. Cas général :**

De ce fait, cette section est réservée à la présentation des spécificités de la ville littorale à travers des exemples sur le plan Urbanistique et Architectural et cela dans le bassin méditerranéen.

#### **2.1.1 Présentation de la ville littorale sur le plan Urbanistique :**

L'urbanisme dans les villes littorales est toujours influencé par la mer, ce qui suscite que les formes de développement de ces villes ont toujours été faite par rapport à la mer, elles se développent aussi par rapport aux activités principales pratiquées dans ces villes.

Les choix de quelques exemples cités ci-dessous en une relation avec le thème exposé (Patrimoine et Tourisme) et qui explique leur développement et les facteurs à l'origine de ces formes de développement.

#### **a) Les formes de Développement**

La ville littorale se développe sous trois formes principales qui sont : Développement parallèle à la mer, Développement perpendiculaire à la mer ou sous forme satellitaire.

Parler de la méditerranée n'a pas le même sens, qu'on se trouve en Italie, en Espagne, Grèce, Turquie, ou en France..., ces villes littorales peuvent prendre différentes formes de développement au cours de leurs formations, et de leurs transformations, dont certaines sont prédominantes, ce qui donne leurs images actuelles, alors nous parlerons de forme de développement principale.

Les modèles de villes proposés, est justement pour découvrir la diversité, de ces regards et comprendre comment elles ont été façonnés à travers l'histoire, et pour cela deux questions qui s'imposent : Comment la ville s'est développée ? Et quelles sont Les facteurs à l'origine de son développement ?, ce qui va être abordé dans les différents exemples de villes littorales.

## a.1) Développement parallèle

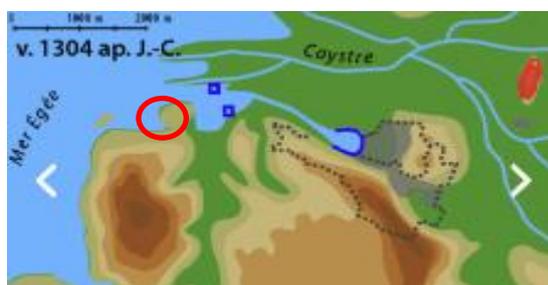
### ➤ Ville KUSADASI en Turquie

Pour comprendre le développement de la ville de Kusadasi, qui de nos jours se développe parallèlement à la mer, d'un village de pêcheurs à une vaste marina très animée, il faut remonter à l'époque Grecque avec le port du célèbre antique d'Ephèse (classé Patrimoine mondial en 2015, ainsi que la forteresse située sur le front de mer, (Figure 02) et l'histoire de commencement d'une ville.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de son développement parallèle à la mer : on retrouve l'éteignement et le déplacement de son port du aux différentes dépressions géologiques comme l'ensablement du fleuve, les changements climatiques et le séisme, ce qui éloigne l'ancienne ville de quelques kilomètres de la ville nouvelle (Figure 02, image 01 et 02), on retrouve aussi le site antique, et la forteresse, ce qui engendre son développement le long de la côte, doté de percés reliant les habitations à la mer, ainsi que de favoriser la ventilation naturelle.

Lors du développement de la ville on remarque que le site historique ainsi que la forteresse sont bien intégrés dans son tracé, ils ne représentent à aucun moment un obstacle pour changement de direction au pour arrêter le développement (Figure 02, Image 03) ; on retient aussi la création et l'intégration d'un nouveau port qui devient la marina, avec un axe de jonction qui est la prolongation de la promenade reliant le site antique au nouveau port.

**Figure 02 : Illustration du développement de la ville KUSADASI**



**Image 01 : Epoque Grecque**



**Image 02 : Epoque Actuelle**

Image 01, 02 : Représentent le déplacement du port de l'antiquité à nos jours, ce qui éloigne l'ancienne ville de la ville nouvelle.



Image 03 : représente le développement parallèle à la mer de la ville KUSADASI.

Source : [https://encryptedtbn0.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcRz\\_rHBpz3CV9IGflgeFRkyfoUR4wSAPLCMZbw5f8yGGhXRjIP](https://encryptedtbn0.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcRz_rHBpz3CV9IGflgeFRkyfoUR4wSAPLCMZbw5f8yGGhXRjIP)

➤ **Ville d'ANTALYA :**

Antalya est la capitale touristique de la Turquie, elle est bâtie sur un plateau calcaire dont les falaises (23m) plongent sur la baie méditerranéenne.

Son histoire remonte à l'époque romaine, avec le port de pêche de la vieille ville actuelle Kaleiçi (classé patrimoine mondial en 2015), deux facteurs importants qui sont à l'origine de son développement parallèle à la mer: la vieille ville Kaleiçi avec son port, et les chaînes Taurus qui encadrent Antalya (Figure 03, Image 01).

La ville d'Antalya se développe de part et d'autre de la vieille ville parallèlement à la mer, et qui se caractérise par des larges boulevards développés par des percés butant dans la mer (Figure 03, Image 02), ce qui offre une pénétration d'air naturellement, et un contact visuel direct vers ce dernier. Un élément de jonction (ascenseur panoramique), et un aménagement spécifique au niveau du nouveau port de plaisance, relie l'ancienne ville à la nouvelle en facilitant l'accès à l'ancien port de la ville (Figure 03, Image 03).

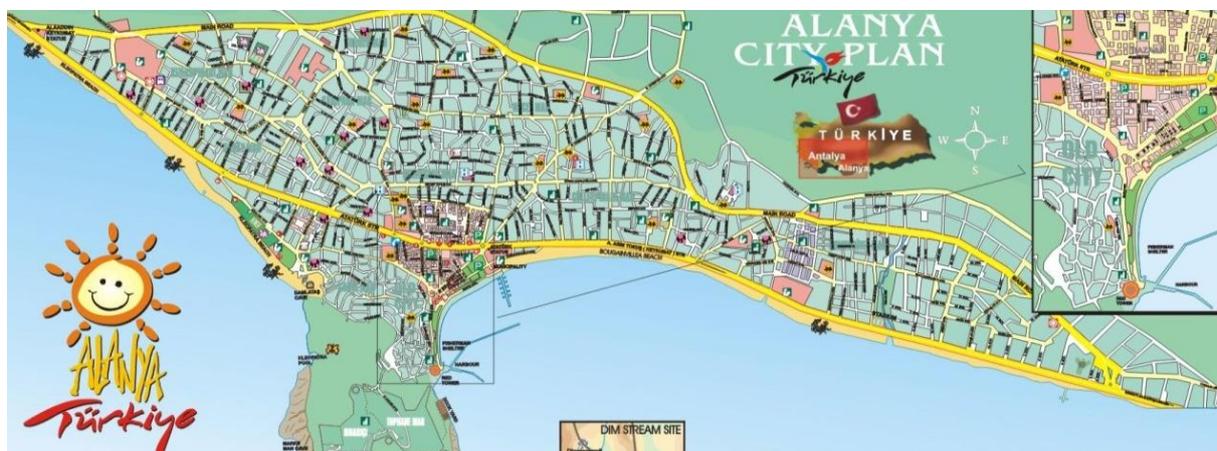
**Figure 03 : Illustration du développement de la ville d'ANTALYA**



**Image 01 :** représente le développement de la ville d'Antalya sur des falaises.  
**Source :** <http://i.hurimg.com/i/hdn/75/0x0/59c9bd5645d2a027e83e1693.jpg>



**Image 03 :** représente l'élément de jonction entre la ville et le port  
**Source :** <https://namorel.files.wordpress.com/2014/11/ascenseur.jpg>



**Image 02 :** représente le développement parallèle à la mer de la ville d'Antalya.  
**Source :** <http://maps-antalya.com/img/0/alanya-map.jpg>

## a.2) Développement perpendiculaire à la mer:

### ➤ Ville de BEIRUT:

Pour mieux comprendre le développement de la ville de Bierut, qui de nos jour se développe suivant un tracé perpendiculaire à la mer, d'un village de pêcheurs a une ville moderne, il faut connaitre les facteurs qui sont à l'origine de son développement.

Plusieurs guerres civiles ont détruit la ville (Figure 04, Image 01), mais qui parvient toujours à renaître, cependant, les quartiers de Beirut subissent une transformation physique et sociale de grande ampleur et cela revient aux écœurements des habitants des guerres.

Le facteur essentiel du développement de la ville est lié à un facteur majeur qu'est l'influence sociale, en effet son peuple est très attiré par les apparences, et toutes beautés naturelles ou physiques. C'est une ville qui se proclame comme ville d'élégance et de la modernité, dès lors qu'elle est située sur un tracé perpendiculaire à la mer permettant une vue dégagée sur cette dernière. (Figure 04).

Des travaux d'extension sur la mer ont été réalisés (Figure 04, Image 02), ce qui fait naître l'aménagement de deux ports de plaisances, une esplanade comme bande non constructible relie les deux ports (Figure 04, Image 03, et 04).

**Figure 04 : Illustration du développement de la ville de Beirut**

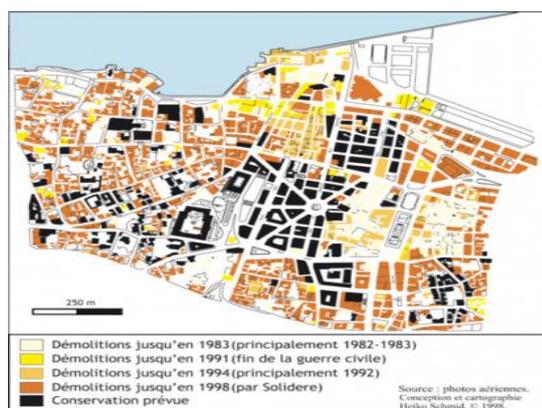


Image 01 : représente l'état des lieux après la guerre civile.  
Source : <http://books.openedition.org/ifpo/docannexe/image/423/img-19.png>

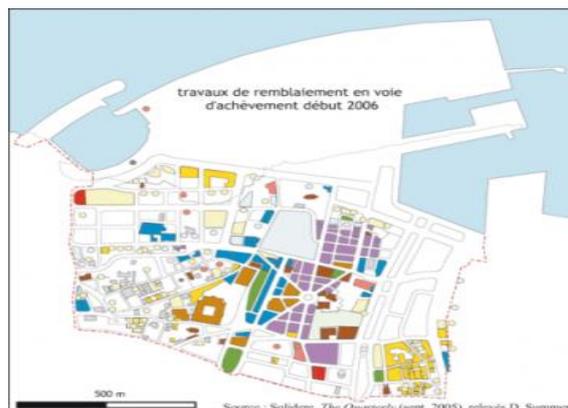


Image 02 : représente la reconstruction de la ville et les travaux d'extension sur la mer  
Source : <http://books.openedition.org/ifpo/docannexe/image/423/img-22.png>



Image 03 : représente l'état actuel de la ville de Beirut  
Source : <https://encrypted-tbn0.gstatic.com/images?q=tbn:AND9GcT74zEVZ2uO4JMfG0LQ28ZD5y7n9WAcB>



Image 04 : représente l'état actuel de la ville de Beirut  
Source : <http://www.google.com/search?q=beirut>

➤ Ville de KORCULA en Croatie:

Son histoire remonte à l'époque grecque, avec son port de pêche qui est devenu un port militaire pendant les batailles menées dans cette ville (Figure 05, Image 01) ; c'est qu'au 19<sup>ème</sup> siècle que les Français ont développé le tourisme en créant une rue principale qui traverse la cathédrale, depuis cette rue des ruelles perpendiculaires rejoignent la mer des deux côtés (Figure 05, Image 02). Le concept des ruelles du côté ouest sont rectilignes et laissent entrer un petit vent en été qui rafraichit la ville, par contre, les ruelles coté Est sont incurvées afin de ne pas laisser le vent glacial en hiver s'y engouffrer (Figure 05, Image 03), et son port est devenu un port de plaisance.

Deux facteurs important qui sont à l'origine de son développement perpendiculaire à la mer: la cathédrale comme un élément central historique, et la forme ovale de la presque île (Figure 05, Image 04).

**Figure 05 : Illustration du développement de la ville de KORCULA**



Image 01 : représente le cadre bâti de la ville en 1840.

Source :

<https://d1bvpoagx8hqbg.cloudfront.net/originals/korcula-vous-ne-pouvez-pas-partir-sans-lavoir-vu9cb410c7f>

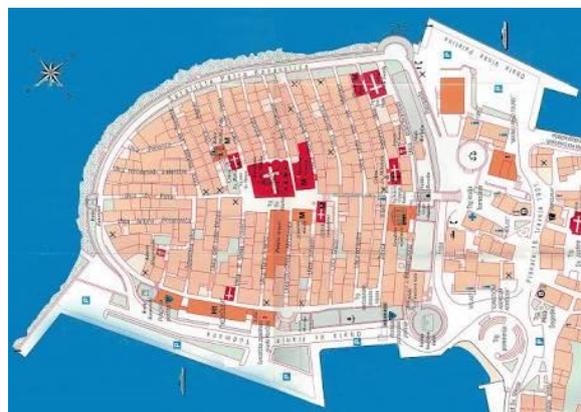


Image 02 : représente le cadre bâti de la ville en 1900.

Source :

<https://d1bvpoagx8hqbg.cloudfront.net/originals/korcula-vous-ne-pouvez-pas-partir-sans-lavoir-vu34bg456d8f>



Image 03 : représente l'état actuel du tracé de la ville.

Source : [https://www.kompas.hr/PhotoGallery/Formati/34702\\_Velika\\_Korcula.JPG](https://www.kompas.hr/PhotoGallery/Formati/34702_Velika_Korcula.JPG)



Image 04 : représente une image satellitaire.

Source : Google earth traitée par l'auteur consulté le 25/03/2018

### **a.3) Développement satellitaire :**

#### **➤ Ville d'Amalfi en ITALY**

Amalfi a été l'un des principaux ports d'Europe, avec sa puissance maritime de plusieurs commerces avec l'orient, au 18<sup>ème</sup> siècle, la ville fut touchée par un raz de marée, d'où la ville a été rasée, C'est qu'au 19<sup>ème</sup> siècle qu'Amalfi (classé patrimoine mondiale UNESCO en 1997) a été découverte comme but touristique, pour ses paysages et monuments historiques.

Les constructions sont à développement satellitaire à flanc de falaise (Figure 06, Image 01), les facteurs de son développement revient à la nature du site vu l'existence des chaînes Monts Lattari de part et d'autre, ainsi qu'au relief très accidenté (650m) (Figure 06 , Image 02), quand a son port est devenu un port de plaisance.

**Figure 06 : Développement de la ville d'Almafi**



Image 01 : représente le cadre bâti de la ville.  
Source : <http://www.hamalfi.it/img/amalfi-01.jpg>



Image 02 : représente le cadre bâti de la ville  
Source : [https://www.pegase.be/blog/wp-content/uploads/2016/02/iStock\\_000022795147\\_Full.jpg](https://www.pegase.be/blog/wp-content/uploads/2016/02/iStock_000022795147_Full.jpg)

#### **➤ Ville de Tarragone en ESPAGNE**

Son histoire remonte à l'époque grecque, avec son port de pêche qui est devenu le plus important port d'Espagne (Figure 07) et cela revient aux deux secteurs important industriels et touristiques sur le plan national et international, elle abrite le plus grand centre chimique national d'Espagne.

Les constructions sont à développement satellitaire (Image 02, et 03) dont les facteurs de son développement reviennent à l'activité industrielle qu'elle est liée directement au port d'une part, et a l'agriculture d'autre part, tout en s'intégrant à l'ancienne ville grecque, avec ces ensembles archéologiques, qui sont classés au patrimoine mondial de L'UNESCO en 2000.

**Figure 07 : Illustration du développement de la ville de Tarragone**



Image 01 : représente l'importance du port de la ville  
Source : <https://goo.gl/images/ipVrks>



Image 03 : représente le cadre bâti de la ville de Tarragone.  
Source : <https://goo.gl/images/sTaeHB>

#### **a.4) Nouvelle tendance de développement des villes littorales**

Des lois relatives à la protection (l'érosion) et la valorisation du littoral, fixe les directives d'aménagement de ce dernier et cela en intégrant des bandes non aedificandi.

Le but de ces règlementations vise le développement durable tout en protégeant l'espace naturel littoral, ce qui induit le nouvel développement des villes vers l'intérieur et non parallèle à la mer, en diminuant l'utilisation du foncier.

Une autre tendance remarquable ces dernières décennies, le phénomène d'empiètement ou travaux d'extension sur la mer comme le cas de la ville de Beirut, déjà cité ci-dessus, ou comme le cas de la ville de Sfax, ont été réalisés afin de réconcilier la ville avec son littoral, et d'avoir des esplanades comme bande non constructible, et éventuellement créer des ports de plaisances, et des espaces de détente.

#### **b) Les aménagements urbains spécifiques**

Dans les villes littorales les espaces extérieurs sont beaucoup plus travaillés d'une manière à donner un caractère à la ville, ces aménagements sont orientés, et positionnés face à la mer, avec un traitement spécifique propre au littoral, parmi ces aménagements on retrouve :

- **Les percées visuelles**

Les villes sont orientées face à la mer, l'organisation des voiries découpe les îlots d'une manière de créer des percées visuelles, de tel sorte de maintenir la relation ville /mer, à travers duquel s'articule une séquence visuelle et régularise l'écoulement d'air en diminuant la condensation de l'humidité dans la ville.

On distingue deux types de percées : percées qui conviennent à des promenades de détente entourées par des espaces verts, type jardins (Figure 08).

**Figure 08 : Aménagement spécifique de percée visuelle « type jardin »**



Image 01 : représente la percée du parc Karaalioglu de la ville d'Antalya.

Source : [www.suyabatmazdemirel.com](http://www.suyabatmazdemirel.com)



Image 02 : représente la percée du Jardin d'essai El Hamma de la ville d'Alger.

Source : <https://media-cdn.tripadvisor.com/media/photo-s/02/c8/07/23/le-jardin-d-essai-du.jpg>

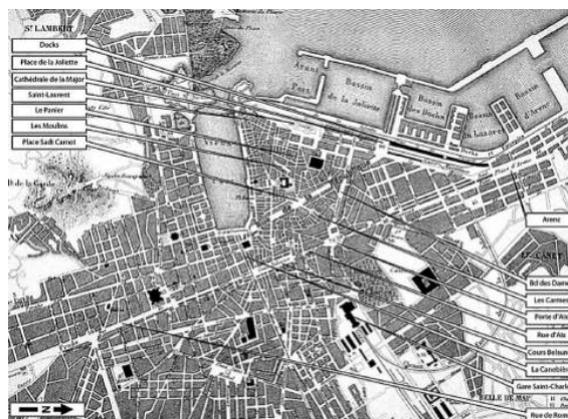
Des percées qui correspondent à des espaces de forte attractivité et qui sont les percées les plus importantes sur la mer, vu l'importance des activités aménagées tous le long de ces promenades, comme le cas de la ville de Marseille (Figure 09).

**Figure 09 : Aménagement spécifique de percée visuelle « forte attractivités »**



**Image 01 :** représente la percée de la ville de Tarragone.

**Source :** Google Earth, traitée par l'auteur, consulté le 20 /02/2018.



**Image 02 :** représente la percée de la ville de Marseille

**Source :** [https://www.cairn.info/loading.php?FILE=DEC\\_RECH/DEC\\_FOURN\\_2004\\_01/DEC\\_FOURN\\_2004\\_01\\_0029/DEC\\_FOURN\\_2004\\_01\\_art05\\_img001.jpg](https://www.cairn.info/loading.php?FILE=DEC_RECH/DEC_FOURN_2004_01/DEC_FOURN_2004_01_0029/DEC_FOURN_2004_01_art05_img001.jpg)

### • L'aménagement des belvédères

La majorité des percées visuelles se termine par des terrasses publics, balcons urbains, ou de belvédère, créant une liaison entre la ville et la mer, de manière à répondre aux particularités de ce milieu en terme d'orientation, de position, et notamment au choix des aménagements, en concevant des espaces de rencontre, le facteur à l'origine de cet aménagement revient à la nature du site d'on la majorité ont un relief accidenté (Figure 10-a-), ou par rapport aux structures et activités implantées comme les ports de plaisances ou de pêches, ou toutes autres activités liée au sport nautique (Figure 10-b-).

**Figure 10 : Aménagement spécifique de belvédères**

#### a)- Sur site accidenté



**Image 01 :** représente une vue en plan du parc Karaalioglu de la ville d'Antalya.

**Source :** [www.suyabatmazdemirel.com](http://www.suyabatmazdemirel.com)



**Image 02 :** représente une image du parc Karaalioglu de la ville d'Antalya.

**Source :** [www.suyabatmazdemirel.com](http://www.suyabatmazdemirel.com)



Image 03 : représente une terrasse de la ville d'Izmir.

Source : <https://goo.gl/images/ipVrks>



Image 04 : représente le balcon de St Raphaël- El Biar de la ville d'Alger.

Source : <https://www.guide-alger.com/ou-sortir/item/1540-le-balcon-saint-raphael.html>.

### b- Sur site plat



Image 01 : représente l'aménagement du port de plaisance de la ville d'Izmir.

Source : [http://www.egepostasi.com/haber\\_resim/teos.jpg](http://www.egepostasi.com/haber_resim/teos.jpg)



Image 02 : représente l'aménagement d'un théâtre aquatique en cours de réalisation de la ville de Sfax.

Source : <http://highlights.com.tn/wp-content/uploads/2016/02/corniche-sfax.png>

Cette relation ville/mer ne s'arrête pas aux aménagements des percées visuelles, aux aménagements des terrasses, balcons ou belvédères, mais elle est maintenue aussi par l'implantation du cadre bâti comme le cas de Manarola (Figure 10) Cinque Terre, en Italy, ou comme le cas de Mykonos (Figure 10), Grèce, et cela en offrant une vue directe vers la mer (Figure 11), avec les différents aménagements cités ci-dessus.

### Figure 011 : Aménagement urbain qui maintient la relation ville / mer



Image 01 : représente l'implantation du bâti de Manarola Cinque Terre, Italy.

Source : <https://images-na.ssl-images-amazon.com/images/I/61EC5nNQftL.jpg>



Image 02 : représente l'implantation du bâti de Mykonos, Grèce.

Source : <https://cache-graphicslib.viator.com/3-jours-santorin-au-d-part-d-ath-nes-in-athens-117734.jpg>

### **c) Classification des villes littorales**

L'économie des villes littorales repose principalement sur les d'activités liées à la mer mais aussi d'activités industrielles, portuaires, agricoles, et touristiques.

Alors on distingue deux types de classement des villes littorales, elle peut être classée par taille (petite, moyenne, grande), et elles se distinguent par le paysage sur le plan architectural et urbanistique, ou par activité dominante à savoir :

#### **1) Ville touristique**

Initialement rattaché aux loisirs et à la santé, le tourisme englobe désormais l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un déplacement (transport, hôtels, restaurants, marina, boulevards, ...)

Les différents formes de tourisms sont : le tourisme historique, balnéaire, tourisme d'affaire, de santé, culturel, ou encore l'écotourisme (tourisme vert).

*« Jusqu'à la fin du XIXème siècle, il était réservé à une certaine classe sociale ; avec la généralisation du chemin de fer, le flux touristique est élargi et le tourisme balnéaire est transformé. Il s'ouvre à de nouvelles classes sociales (Corbina 1988, Trochme1994). L'adoption des lois sociales, en particulier la convention internationale sur les congés payés en 1936, transforme le tourisme balnéaire en un phénomène de masse. Les loisirs littoraux de masse dessinent un nouvel urbanisme qui s'appuie sur une extension maximale du linéaire côtier et sur le développement commercial des loisirs »<sup>13</sup>.*

#### **2) Ville portuaire**

*« Le port est défini comme une aire de mise en contact entre domaines de circulation. L'un maritime, celui du navire, l'autre continental qui a ses véhicules propres »<sup>14</sup>.*

- **Ville a port industrielle**

Son port accueille les navires de commerce (ou industriel) : ceci inclut le trafic de passagers sur les ferries, les paquebots et le transport de la marchandise, ayant besoin d'entrepôt, de grands espaces de stockage, espace d'attente, parking, des bassins dédiés à la réparation, on retrouve aussi des habitations collectives.

---

<sup>13</sup> MEGHFOUR KACIMI malika, des recommandations pour l'élaboration des PDAU et POS dans les zones littorales, 2004, p31.

<sup>14</sup> MEGHFOUR KACIMI malika, des recommandations pour l'élaboration des PDAU et POS dans les zones littorales, 2004, p32.

- Ville a Port de plaisance

C'est un port à vocation touristique, il accueille les bateaux de plaisances, de loisir, de compétions, et les voiles à moteur.

- Ville a Port de pêche

Sont les plus anciens et les plus nombreux au monde, son infrastructure englobe quelques quais, une station de ravitaillement, et de vente de produit de pêche.

- Ville a Port militaire

Accueil les navires de guerre, accès est interdit au grand public par mesure de sécurité, il peut abriter soit un arsenal, soit une école de navale, soit un chantier de répartition des moyens de ravitaillement, de logement, bureaux et d'un espace dédié aux entrainements de l'équipage.

### **3) Ville agricole**

Les activités agricoles ont toujours existé dans les villes ou à proximité pour des raisons pratiques d'approvisionnement alimentaire. Depuis l'antiquité, les villes ont aménagé des espaces d'habitations, d'artisanat (puis industriels) et de l'agriculture.

Cette activité à proximité de la mer produit des paysages particuliers, mais avec la croissance démographique, les champs ont progressivement disparu du centre des villes, mais très nombreux jardins occupent toujours une place significative des villes.

### **4) Ville à double vocation**

Ce sont des villes liées aux d'activités industrielles, et touristiques en même temps comme le cas de la ville de Skikda, donc généralement on retrouve deux port, l'un lier a l'industrie, et l'autre à la plaisance, ou des zones in

dustrielles un peu éloignées de la bande hôtelière.

### **2.1.2 Sur le plan Architecturale**

« Tout projet doit être pensé dans son contexte, organisé par rapport à des exigences, et s'inscrire dans une théorie ». Mathias, un Gers et a Guinex.

Pour étudier l'évolution de l'aspect architecturale aux milieux littorale, il faudra tous d'abord connaître les facteurs à l'origine de développement de leurs formes architecturales, et pour cela une étude sur le secteur Joliette-République, proche du Vieux port, semble nécessaire, car il concentre une grande part du chantier de renouvellement urbain Euro-méditerranéen. Cette opération offre une perspective nouvelle à la cité phocéenne grâce à la construction de bureaux, de pôles commerciaux, et de logements. Elle revitalise et elle bouleverse en profondeur un quartier historiquement marqué par son activité portuaire.

En premier temps, une étude comparative de deux projets sur le même pôle appartenant au grand projet Euro-méditerranéen, tout en développant leurs caractéristiques suivant plusieurs critères à savoir : contextualisation, implantation, orientation, et forme du projet, traitement des façades, et les matériaux utilisés pour répondre aux critères d'une construction en milieu littoral.

Les deux projets cités ci-dessus ont été lancés afin de réconcilier la ville avec son littoral, et d'activer un nouveau lieu de vie symboliquement réintégré dans l'imaginaire des habitants.

En second lieu, nous aborderons la rue République dans le deuxième chapitre à savoir la thématique spécifique, qui montre la transformation d'une rue classée patrimoine mondial, et qui modifie le paysage social du quartier.

### **Ville de Marseille «quartier la joliette»**

Au fil de son industrialisation, depuis plus de cinquante ans, le littoral (de la ville) portuaire s'est refermé sur lui-même. A travers son réaménagement intégral, dont l'objectif était de retourner cette situation et de recréer une véritable centralité capable de drainer les équipements et les populations. Il s'agit d'aérer, de diversifier et de redynamiser le quartier, en attirant des projets culturels, commerciaux, bureaux, habitations et axes de transports en commun.

L'élargissement du boulevard est le préalable, qui transforme radicalement le visage du quartier ; Un contact direct avec la mer a été rétabli par une ultime darse creusée le long de l'esplanade, qui met en dialogue le MuCem et la Villa Méditerranée avec le Fort St Jean, et raccroche poétiquement le boulevard au front marin (Figure 12).

Une implantation généreuse d'architecture végétale méditerranéenne pour climatiser l'espace public, le rendre lisible, et confortable, ainsi que transformer définitivement le boulevard en promenade ; Ces mutations dessinent le cadre support des grands équipements publics programmés à la suite : le MuCem, la Villa Méditerranée, le musée Regards de Provence, les Terrasses du Port, le Silo... ; Les deux premiers projets, sont les plus importants projets entre le port maritime et le vieux port.

**Figure 12 : Réaménagement du front de mer.**

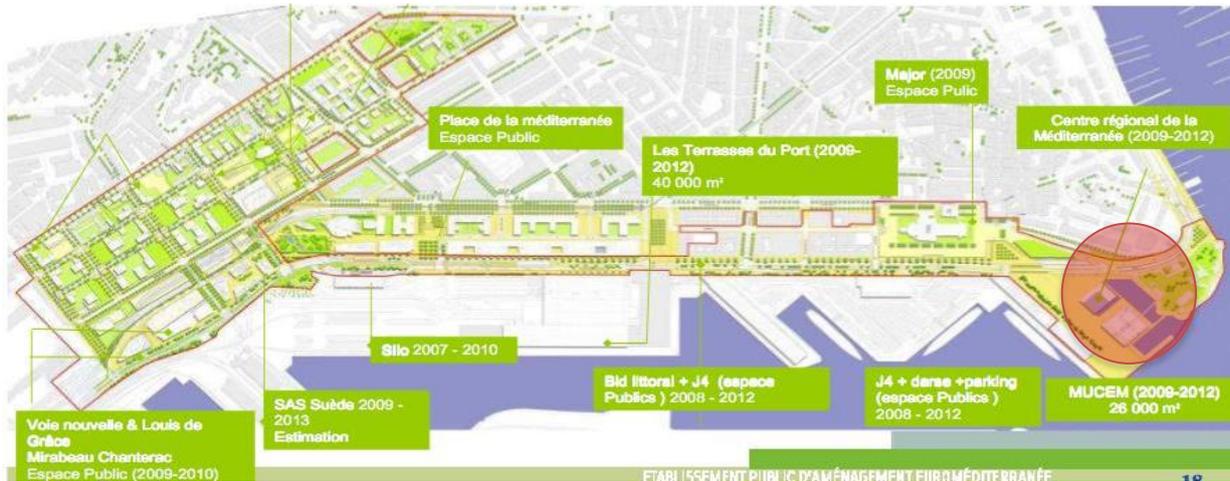


Image 01 : représente l'intégration du projet Mucem, et la villa Méditerranée dans le cadre du réaménagement du front de mer

Source : Dossier pédagogique l'architecture du MuCem, 2016

### ➤ Contextualisation du projet

Ce site porte une charge symbolique forte. Il s'agit d'un lieu historique d'échanges entre l'Europe et la Méditerranée, situé aujourd'hui à la croisée d'enjeux urbains, patrimoniaux et paysagers. La création du bassin de la Joliette, construit sur la mer et relié au Vieux-Port, les quatre môles sont construits sur des remblais et portent les noms de J1, J2, J3 et J4, l'initiale faisant référence à la Joliette. Le J4 est le plus proche du fort Saint-Jean. L'implantation des deux bâtiments J4 sur cet ancien môle portuaire correspond à une volonté de revalorisation de l'histoire et de la mémoire des populations méditerranéennes qui ont traversé et façonné ce lieu.

L'objectif de ce renouvellement urbain est de convertir cette zone en un nouveau centre économique et de redynamiser le centre-ville et le port en créant des connexions entre eux.

C'est quand 2013 que Marseille répond à la problématique de réconciliation de la ville avec son littoral, avec l'élaboration d'un boulevard en relation avec le port et les deux projets : musée ce civilisation de l'Europe et de la Méditerranée, et la Villa Méditerranée, Ainsi architecturé et aéré, le nouveau boulevard du littoral redevient une interface active entre la Cité et la mer, lien entre l'histoire portuaire et la modernité métropolitaine.

### ➤ Implantation, orientation, et forme du projet

L'implantation des constructions au milieu littoral doit impérativement être face à la mer, cette implantation joue sur le comportement des habitant en leurs offrant un certain épanouissement quotidien ; Les constructions au bord de mer doivent être résistantes aux vents violents et à l'humidité saline, tout en respectant l'aspect esthétique du projet.

L'ancien môle portuaire sur lequel ils viennent s'implanter les deux constructions, un espace réhabiliter pour accueillir le nouveau pôle muséal de la cité. Ils tirent parti des qualités du site, vues, mer, soleil, et minéralité pour exister, dialoguer et y développer ses programmes (Figure 13).

Le Mucem se situe entre le vieux port et le port de la Joliette, sur l'esplanade du môle J4, près du fort St Jean, qui sont reliés avec une première passerelle, et une autre passerelle relie le Fort à la cathédrale (Figure 13), et cela pour une meilleur intégration entre histoire et modernité, c'est un mélange entre la culture européenne et méditerranéenne, destiné à abriter des expositions, forums, lieux de débat et de détente par les différentes cafètes proposées, « *je souhaitais pour le MuCem un récit qui prenne le parti du peuple, un lieu de promenade et de culture* »<sup>15</sup> Le MuCem à une forme carrée, avec un patio introverti presque central (Image 01, Figure 13), qui fait rappel à la maison méditerranéenne à patio, avec une grande esplanade accueillante, Une architecture méditerranée contemporaine, qui laisse pénétrer la lumière, en introduisant des terrasses face à la mer, pour faire appel à l'origine de la construction méditerranéenne, donc le MuCem sera une Casbah verticale.

La Villa Méditerranée est un bâtiment public situé entre le vieux port et le port de la Joliette, sur l'esplanade du môle J4, occupée autrefois par des activités portuaires et jouxtant le Mucem. A l'extrémité du nouveau quartier d'affaires « Euro-méditerranéen » et au pied de la cathédrale « La major », destiné à abriter des conférences, des réunions, et des expositions, dans l'objectif de donner à tous des clés de compréhension sur la méditerranée contemporaine.

La Villa Méditerranée à une forme de « C » symbolisant l'aspect accueillant des habitants du littoral, c'est un bâtiment hors normes qui développe ses espaces sur et sous la mer (Image 03, Figure 13), un porte à faux spectaculaire de 40m de long et 60m de large, don la base est immergée sous un bassin artificiel.

**Figure 13 : implantation, orientation et forme des deux projets.**



Image 01 : représente l'intégration du projet Mucem, et la villa Méditerranée avec le fort et la cathédrale, dans le cadre du réaménagement du front de mer

Source : [www.mucem.org](http://www.mucem.org) consulté le 30/03/2018

<sup>15</sup> RICCIOTTI RUDY, l'architecture est un sport de combat, op. cit, p65.



Image 02 : représente l'intégration du MUCEM sur l'esplanade du môle J4.

Source: <http://journals.openedition.org/vertigo/docannex/image/19122/image1.jpg>



Image 03 : représente l'intégration de la villa Méditerranée sur l'esplanade du môle J4.

Source : <http://journals.openedition.org/vertigo/docannex/image/18162/image2.jpg>

### ➤ Programmation du projet :

#### Le Mucem

L'architecte Rudy Ricciotti a conçu un édifice exceptionnel ouvert sur le large : « *j'ai voulu un lieu de promenade et de culture, un musée populaire qui offre un autre voyage à travers la Méditerranée* »<sup>16</sup>.

Le projet est « *un cheminement ascensionnel, du port au fort St-Jean. Il est un territoire qui part d'un niveau des quais, on prend une rampe périphérique qui circule en pente très douce qui permet d'accéder jusqu'au toit, tel un voyage de la terre vers le ciel, de la mer vers le soleil, et lorsqu'on est sur le toit, on prend une autre passerelle pour accéder au fort St-Jean* »<sup>17</sup> (Figure 14).

**Figure 14 : illustration du parcours créé par les passerelles du MuCem**

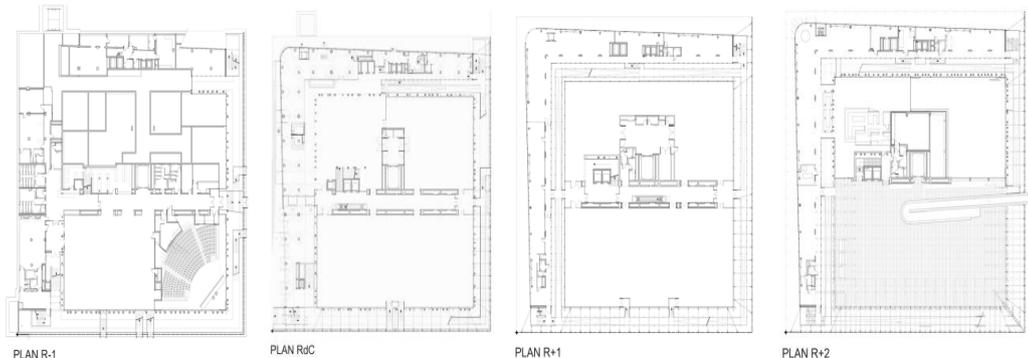


Image 01 : représente les vues en plan des répartitions des espaces par niveau

Source: <http://architizer.com/projects/mucem/>

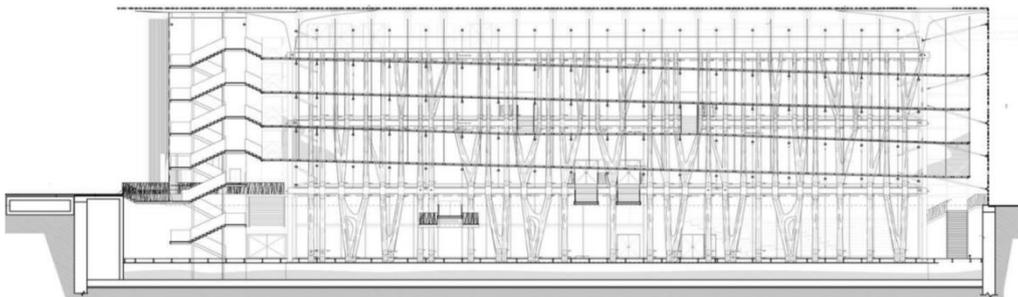


Image 02 : représente une coupe sur passerelles périphérique en façade sud-ouest.

Source: <http://architizer.com/projects/mucem/>

<sup>16</sup> Architecte du Mucem : Rudy Ricciotti, Conférence à l'Ensas, 17 décembre 2013.

<sup>17</sup> RICCIOTTI RUDY, visite virtuelle du MuCem, video du site France INFO.

## La Villa Méditerranée

La mise en scène de l'eau au sein du bâtiment et la hauteur limitée ont impliqué une construction par strates : l'eau au niveau zéro, construire au-dessus et au-dessous, ce bâtiment, on peut le décrire de trois façons, il a les pieds dans la terre, l'eau dans le ventre, la tête dans le ciel. Puis il y a cette forme en C qui fait que l'eau de la dalle qui entre est celle de la méditerranée, selon une continuité puisqu'on peut arriver en bateau jusque dans le cœur du bâtiment (Figure 15) ; Une autre culture : la superposition de trois espaces collectifs : à 6m sous le niveau de la mer, une grande agora et un auditorium (espace de rencontre), au-dessus de l'atrium (situé au niveau darse) destiné aux pêcheurs, touristes, et visiteurs, un espace d'eau, et au-dessus le porte à faux avec son belvédère qui peut accueillir des expositions. « J'ai proposé un de construire un bâtiment qui accueillerait la mer, qui s'ouvrirait à elle, qui sera une porte d'entrée et non une barricade »<sup>18</sup>.

**Figure 15 : Programmation du projet La Villa Méditerranée**

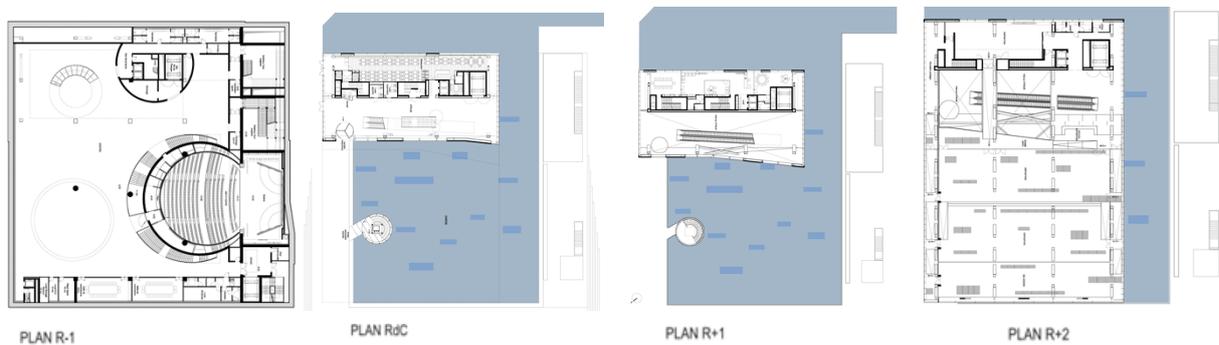


Image 01 : représente les vues en plan des répartitions des espaces par niveau

Source: <https://architecturepin.com/pin/6463/>

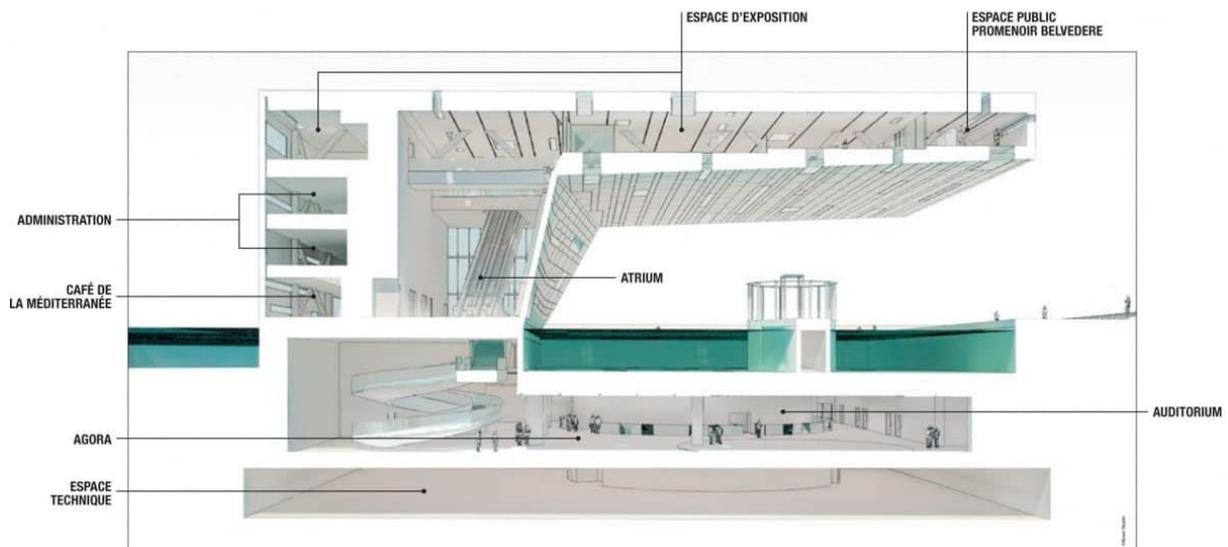


Image 02 : représente une coupe sur passerelles périphérique en façade Nord -Sud.

Source: <https://architecturepin.com/pin/6463/>

<sup>18</sup> Stefano Boeri, architecte de la Villa Méditerranée.

### ➤ Façades, matériaux et techniques de constructions

L'utilisation de grandes ouvertures et baie vitrées, et ouverture vers le ciel, c'est pour mieux profiter de la vue, de l'éclairage naturel, « *Pour les toitures terrasse, la solution la plus efficace, pour les protections du rayonnement solaire est le (toit parasol) par le Corbusier, Jean Louis Sert et des Architectes contemporains qui l'ont fait évoluer vers d'autres formes comme le système de lames ou la résille métallique* »<sup>19</sup>.

Concernant la ventilation, elle doit favoriser une ventilation transversale pour remédier la chaleur et à l'humidité saline ; L'irrégularité des pluies en hiver, et l'évaporation de l'eau de la méditerranée augmente le taux d'humidité au milieu littoral, ces deux éléments détériorent les matériaux de construction (maçonnerie, bois, corrosion du ferrailage...), ainsi que le dénudement des fondations causées par les infiltrations et remontées capillaires, pour cela les matériaux choisis doivent répondre aux critères d'une construction en milieu littoral, dont certains sont : La rigidité des matériaux permet de limiter les problèmes de stabilité de la forme ; Des matériaux de haute protection contre l'érosion, des mesures de protection spécifiques aux fondations doivent être utilisées pour endiguer l'érosion provoquée par les sels marins contenue dans les sols et l'air.

L'ensoleillement intensif atteint son pic en saison estivale qui engendre des dégradés sur la façade du bâtiment en décuplant leur couleur initiale, d'où l'utilisation de couleurs qui réfléchissent le rayonnement solaire pour qu'il ne soit pas absorbé par les parois.

Les revêtements de façade change d'une ville à une autre, on distingue des villes avec plusieurs couleurs qui lui donne un aspect de caractère comme la ville d'Amalfi en Italie, d'autre avec couleur blanche comme le cas d'Alger « Alger la blanche », ou avec un couronnement, ou menuiserie en bleu comme le cas de la Grèce, Tunis, ... « *La couleur extérieure du revêtement à une influence sur la partie du rayonnement solaire incident absorbée par la paroi, plus la couleur est sombre, plus la qualité d'énergie absorbée est importante. D'où l'on préconise l'utilisation de couleurs claires pour les revêtements extérieurs des bâtiments* (Izard, 1983, Givoni, 1988) »<sup>20</sup>.

### Le Mucem

Le bâtiment est fait de plusieurs « peaux » ; les façades du parallélépipède carré se composent de deux d'enveloppes, L'une est faite d'une dentelle de béton, l'autre en verre, privilégiant ainsi le vocabulaire de la transparence et de l'ouverture et alternant les vues sur la ville et sur la mer.

Leurs répartition est dictée par la course du soleil : la résille de béton occupe les deux côtes des façades sud et ouest, les plus ensoleillées, inspirée de la moucharabia méditerranéenne, et le verre trouve sa place sur les deux côtes nord et est, abritant les espaces administratifs nécessaires au

---

<sup>19</sup> MEGHFOUR KACIMI MALIKA, des recommandations pour l'élaboration du PDAU et POS dans les zones littorales 2004, P30.

<sup>20</sup> MEGHFOUR KACIMI MALIKA, des recommandations pour l'élaboration du PDAU et POS dans les zones littorales 2004, P30.

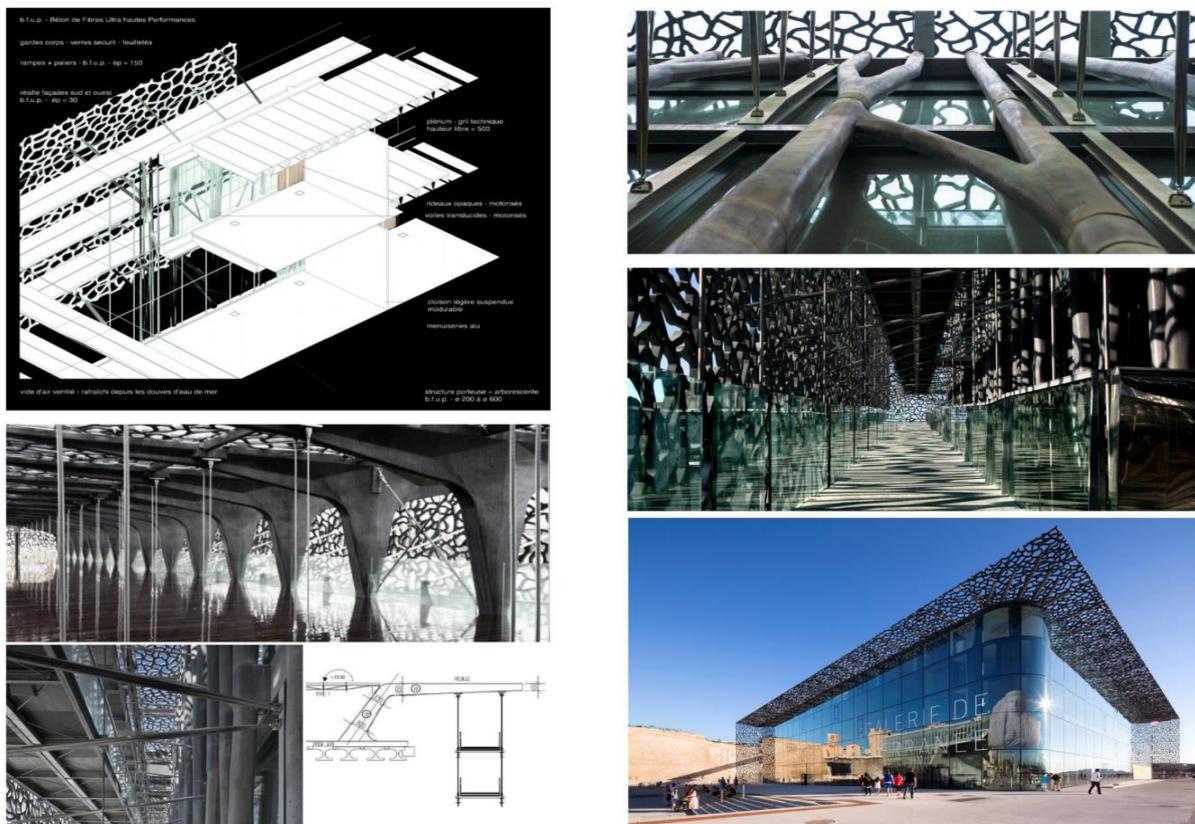
fonctionnement du musée. La façade du cube intérieur en verre, consacré aux expositions. Toutes les parties vitrées du bâtiment sont doublées d'un voile translucide en maille noire. Il permet de renforcer le confort visuel et la protection des œuvres face au fort soleil méditerranéen. L'aspect léger, mince, voir fragile du verre et de la dentelle de béton donne l'impression que le bâtiment n'a que « la peau sur les os » (Figure 16).

« Couleur du béton, quand on choisit, construire est une importante prise de risques. Il faut consentir à être impopulaire, à se retrouver sur le banc des accusés, mis en difficulté. Un projet architectural, n'a pas à être sympathique ni humble »<sup>21</sup> ; Concernant la couleur du béton, il ne cherché pas le confort, mais la prise de risque, pour évoquer une histoire, une mémoire collective, une énergie. C'est un matériau durable qui est capable de prouesses techniques « un coup de vent ne l'effraie pas. Le temps non plus. Il pardonne les erreurs, les transcendent »<sup>22</sup>.

Une structure unique au monde : les colonnes en béton fibré à ultra-hautes performances précontraint sont une première mondiale. Autre originalité : les planchers ont été fabriqués en premier, puis posés sur des échafaudages et ceinturés avec les colonnes. Résultat : les visiteurs du musée profitent de grands espaces sans poteaux pour admirer les œuvres.

**Figure 16 : traitement des façades, et techniques de constructions du MuCem**

Source : [www.culturebox.francetvinfo.fr](http://www.culturebox.francetvinfo.fr) consulté le 30/03/2018



<sup>21</sup> Ricciotti Rudy, l'architecture est un sport de combat.p15

<sup>22</sup> Ricciotti Rudy, l'architecture est un sport de combat.p48

## La Villa Méditerranée

Le bâtiment s'oriente nord / sud pour profiter de la course du soleil, ainsi sur les façades dont l'orientation lui permet de grandes ouvertures vitrées seront favorisées pour ne plus créer de limite entre la mer et l'intérieur du bâtiment (Figure 17).

Le bâtiment est fait d'une seule peau en béton claire « blanc » qui fait rappel à la maison méditerranéenne et qui reflète les couleurs miroitantes de la mer et du ciel, des percées d'ouvertures et pensée comme un ruban qui parcourt l'édifice de sa façade arrière à son toit passant par la face inférieure du porte à faux, autrement dit les deux façades nord et sud ; par contre les deux autres façades est et ouest, sont en verre pour favoriser la transparence et renforcer la relation avec la ville et le projet MuCem (Image 01).

Le choix de la structure c'est porté sur l'acier à haute limite élastique, afin d'atteindre le porte à faux spectaculaire de 40m de long et 60m de large (Image 02).

### **Figure 17 : Façades, et techniques de constructions de la Villa Méditerranée**

Source : [www.archdaily.com](http://www.archdaily.com) consulté le 30/03/2018



Image 01 : représente la façade nord-ouest.



Image 02 : représente la structure du bâtiment.

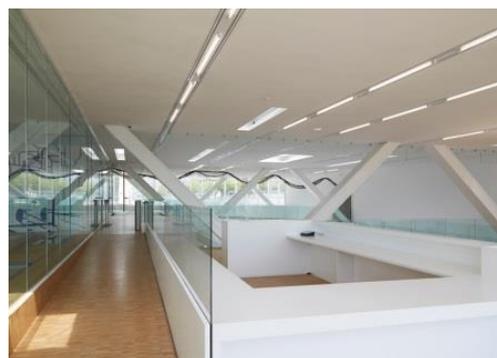
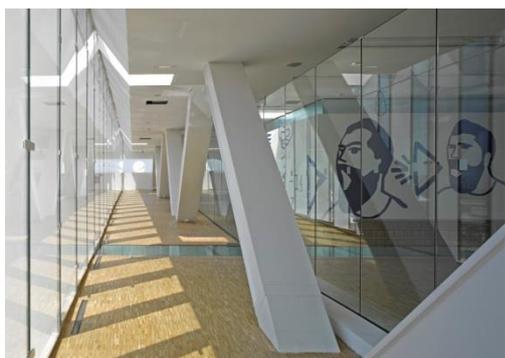


Image 03, 04 : représente la structure intérieure pour soutenir le porte à faux de 40x60m

➤ Bilan de visites du public

Un bilan a été fait en 2015 pour connaître le taux de visites du grand public pour les deux projets réalisés dans le cadre du grand projet Euro-méditerranéen : MuCem et la Villa Méditerranée, et là, était la surprise :

Le MuCem a accueilli 1,5 million de visites en 2015, l'analyse de la satisfaction repose sur 05 critères : l'accueil, le confort, les services proposés, l'apport culturel, l'information d'orientation. Le MuCem a également obtenu le label « famille plus ». Reconnu par le ministère délégué au tourisme, qualifiant l'accueil et les prestations proposées aux familles avec enfants. Preuve que le MuCem a su réellement se faire une place au cœur du territoire et dans celui de ses habitants » (Aimar Pierre, 2016).

Par contre, la Villa Méditerranée n'a accueilli que 0,1 million de visites en 2015, ce vaisseau blanc futuriste planté sur le J4 dans l'ombre du prestigieux Mucem n'a pas réussi à imposer sa vocation, faute d'identité clairement définie. Tour à tour lieu d'accueil d'expositions, de conférences, de projections ou de congrès, la Villa Méditerranée se visite davantage pour son intérêt architectural que pour ses propositions grand public.

La Villa Méditerranée est devenue trop coûteuse pour la Région. « *Un magnifique édifice dont on ne sait toujours pas à quoi il sert* »<sup>23</sup>, et pour cela sa fermeture est nécessaire pour changer sa vocation, dans le but d'accueillir le nouveau projet de la réplique de la grotte Cosquer.

---

<sup>23</sup> selon Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## **2.2 Cas de la ville littorale Algérienne**

Avant de passer à la présentation de la ville littorale algérienne, un bref aperçu sur le littoral en général est nécessaire.

La côte algérienne s'étend sur 1622 km ; elle se présente comme une succession de baies plus au moins ouvertes séparées par des régions très escarpées. Cette côte regroupe les grandes villes littorales (Alger, Annaba, et Oran), les moyennes villes (Skikda, Mostaganem), et les petites villes littorales (Dellys, Ténès), elle représente un écosystème riche et fragile.

Cet espace sensible, connu pour son potentiel en sol de très haute valeur agricole, mais également pour son potentiel touristique est soumis à une forte pression de l'urbanisation.

Ce déséquilibre dans la répartition de la population dans le territoire nationale s'explique en grande partie par les conditions liés à la croissance démographique rapide des grandes villes littorales, et aux conditions naturelles et notamment climatiques ainsi que par les mouvements de population qui se sont poursuivis à la faveur du schéma de développement axé sur la constitution de pôles industriels autour des grandes métropoles du Nord qui offrent les meilleures conditions d'accueil.

Cette forte littoralisation est en fait une tendance lourde, résultat d'un long processus de développement, héritage de l'époque coloniale, mais accentué après l'indépendance. Cette urbanisation démesurée du littoral est surtout caractérisée par les phénomènes de l'étalement urbain et la conurbation au détriment parfois des meilleures terres agricoles du pays.

L'Algérie a connu une succession de cultures et de civilisations, et sa particularité réside après la période coloniale. Pour présenter la ville littorale Algérienne poste indépendance sur le plan urbanistique et architectural, nous prendrons comme exemple le quartier de la Casbah de la ville d'Alger, pour comprendre l'évolution de cette ville à travers le temps et les facteurs qui ont contribué au développement de cette ville.

### **➤ Période Coloniale**

Sur le plan urbanistique, la Casbah ottomane a évolué selon deux principales périodes : période de la colonisation qui a façonné l'espace et où la ville va suivre un plan d'aménagement défini (Figure 18), et cela durant la période 1830-1840, d'où plusieurs démolitions et élargissement des rues à l'intérieur de l'enceinte suivant une extension en profondeur (développement perpendiculaire à la mer), seuls les aménagements militaires qui sont effectués : l'esplanade de Bab El Oued, place Garamant, Bournou ; les seuls aménagements non militaires sont le jardin d'Essai, et le jardin Marengo (Image 01).

Ce n'est qu'en 1841 que l'administration établit un plan général d'aménagement qui prévoyait l'extension de la ville au-delà de ces remparts, un développement parallèle à la mer suivant deux axes, vers le nord (Bab El Oued), et vers le sud (Bab Azzoune) donnant naissance au quartier d'Isly

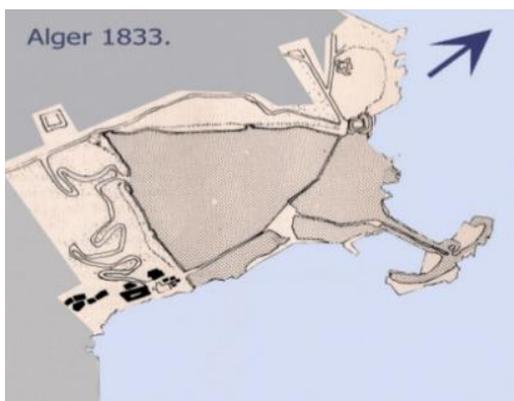
(ville Européenne extra Muros), ainsi que la création de la rue de lyre; Et suite à la crise financière Française, le développement de la ville dite « européenne » a été abandonné pendant des années (Image 02).

De 1880 jusqu'au 1948, reprise des travaux d'extension vers l'Ouest (Bab El Oued), le développement du quartier Mustapha, une extension vers les hauteurs, densification du tissu urbain, réaménagement du port, avec la restructuration de la casbah qu'elle a subit pour créer une liaison rapide entre les quartiers européens de Bab El Oued et d'Isly (Image 03, et 04).

Selon l'architecte Deluz « *malgré les premiers saccages, malgré la dualité coloniale, (médiina, bidonville et douars contre centre-ville et villages coloniaux, avec toute l'injustice sociale que cela implique), il faut admettre, sur le plan urbain, que la ville a trouvé un nouvel équilibre* ».

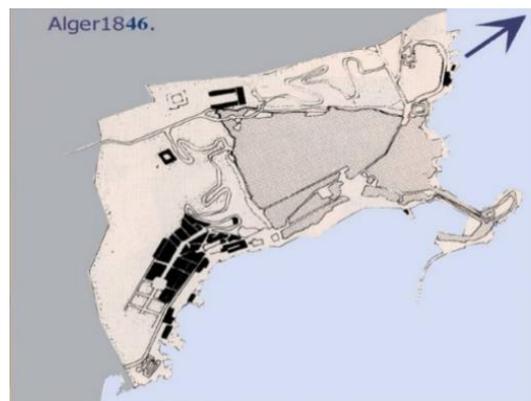
A Alger la colonisation n'avait pas cherché à se doter immédiatement d'une structure urbaine réalisée à côté de la structure préexistante, ce qui avait été typique de la colonisation française en d'autre pays.

### **Figure 18 : Evolution de la ville d'Alger pendant la période Coloniale**



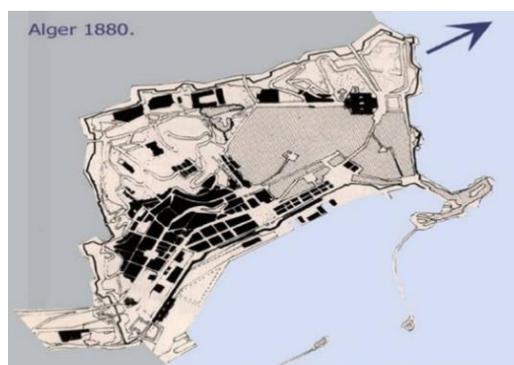
**Image 01 :** représente les premières modifications coloniales

Source : <https://fr.slideshare.net/bibaarchitecte/analyse-urbaine-21084350>



**Image 02 :** représente l'extension de la ville au-delà de ces remparts

Source : <https://fr.slideshare.net/bibaarchitecte/analyse-urbaine-21084350>



**Image 03 :** représente les premières extensions coloniales

Source : <https://fr.slideshare.net/bibaarchitecte/analyse-urbaine-21084350>



**Image 04 :** représente densification du tissu urbain, réaménagement du port

Source : <https://fr.slideshare.net/bibaarchitecte/analyse-urbaine-21084350>

### ➤ Période post Coloniale

Après 1962, quand la population Algérienne put se substituer aux colons dans la ville entière, une modification radicale dans le mode d'utilisation de la ville se réalisa, et avec le boom démographique, et l'exode rural, une urbanisation très rapide que les pouvoirs publics et autres gestionnaires concernés n'ont souvent pas pu maîtriser et contenir (Figure 19).

Cette forte concentration démographique a entraîné une urbanisation démesurée (Image 02). Le taux d'urbanisation est passé de 26 % en 1962 à 59,4% en 1998. Cette urbanisation s'est développée au détriment du foncier agricole. A elles seules ces régions littorales autour des trois principales villes côtières ont perdu 17 % du total de leurs terres agricoles. Les sites naturels (plages, dunes..) autour des grandes agglomérations et périmètres industriels côtiers (Alger, Oran, Annaba, ...) n'ont pas été épargnés non plus.

Le littoral recèle d'atouts indéniables favorables à l'activité touristique. Depuis l'indépendance, et contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement. En réalité, il n'existe aucune politique qui vise à gérer et à promouvoir le tourisme, encore moins d'une manière durable, même si en 1966 furent créées les Zones d'Expansion Touristiques (ZET). Actuellement la majorité des ZET ont été détournées de leur vocation initiale, leurs terrains d'assiettes ont servi pour implanter des lotissements et des coopératives immobilières, ce qui engendre la perte de la relation construction/mer, donc un déséquilibre dans la façade urbaine littorale.

**Figure 19 : Evolution de la ville d'Alger pendant la période Coloniale**



Image 01 : représente les premières extensions coloniales

Source : <https://encrypted-tbn0.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcRv3c6YlrWJQ0SDTSY2gHYRE8iob5625KksO1wRdpr6t8H53tqu>



Image 02 : représente une urbanisation démesurée de la ville d'Alger

Source : <https://encrypted-tbn0.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcSLI60pTE9GaHOOEOwDSKMyIk3Wr27BuVOYoMzRc6ZaKkcpFZtIpw>

## 2.2.1 Instruments de protection du littoral Algérien

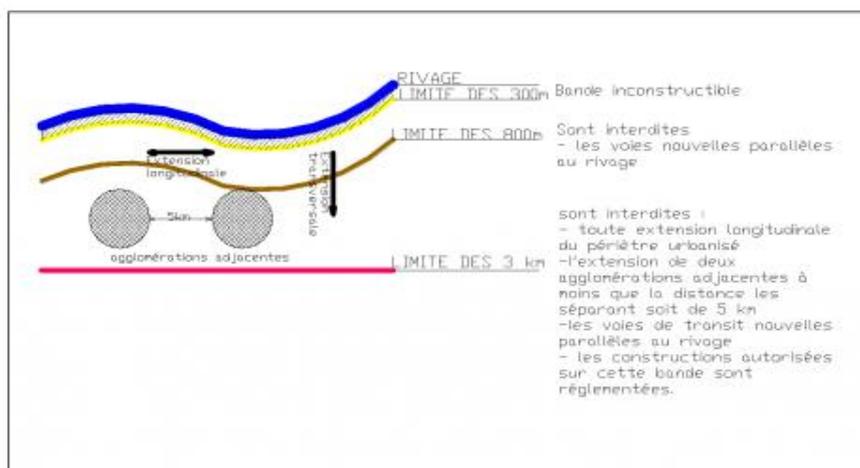
### ➤ Au niveau national

Le désir de maîtriser la gestion des espaces littoraux en Algérie est récent, la loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme, est le premier texte ayant défini en « dispositions particulières à certaines parties du territoire » l'espace littoral. Les dispositions de ce texte s'appliquent à toutes les îles, îlots ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de 800 mètres longeant la mer et incluant l'intégralité des zones humides et leurs rivages sur 300 mètres de largeur dès qu'une partie de ces zones est en littoral tel que défini.

En outre toute construction sur une bande de terre de 100 mètres de largeur à partir du rivage est frappée de servitude de non aedificandi, toutefois sont autorisées sur cette bande les constructions nécessitant la proximité immédiate de l'eau (art. 45 de la loi 90-29).

Les dispositions de cette loi n'ont pas empêché l'urbanisation de s'étendre dans Les zones proches du rivage. Ces espaces connaissent également une dégradation importante due à l'extraction non autorisée du sable et à la fréquentation anarchique des plages. Ce n'est qu'en février 2002 qu'une loi spécifique au « littoral » a été promulguée. Il s'agit de la loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral. Cette loi délimite trois bandes dans le littoral tel que défini à l'article (07), dans lesquelles sont édictées des restrictions relatives à l'urbanisation (figure 20).

**Figure 20 : Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002**



### Bande 1 :

Il s'agit de la bande inconstructible dont la largeur peut atteindre 300 mètres à partir du rivage pour des motifs liés au caractère sensible du milieu côtier. Cette bande inclut le rivage naturel dans lequel sont interdits la circulation et le stationnement des véhicules (sauf les véhicules de service, de sécurité, de secours, d'entretien ou de nettoyage des plages).

### Bande 2 :

D'une largeur de 800 mètres où sont interdites les voies carrossables nouvelles parallèles au rivage (alinéa 1 de l'article 16). Toutefois, en raison de contraintes topographiques de configuration des lieux ou de besoins des activités exigeant la proximité immédiate de la mer, il peut être fait exception à cette disposition.

### Bande 3 :

Dont la largeur est de trois kilomètres, dans cette bande sont interdites :

- Toute extension longitudinale du périmètre urbanisé
- L'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral à moins que la distance-les Séparant soit de cinq (5) kilomètres au moins
- Les voies de transit nouvelles parallèles au rivage.

Les constructions et les occupations du sol directement liées aux fonctions des activités économiques autorisées par les instruments d'urbanisme dans la bande des trois kilomètres sont réglementées (Kacemi, 2004).

La loi « littoral » au moment de sa promulgation nécessitait onze textes juridiques pour son application effective. Des efforts concrets ont été consenti par le MATE puisque six décrets d'application ont été établis. Il s'agit notamment du :

- Décret exécutif n°06-351 du 5 octobre 2006 fixant les conditions de réalisation des voies carrossables nouvelles parallèles au rivage
- Décret exécutif n° 07-206 du 30 Juin 2007 fixant les conditions et les modalités des constructions et des occupations du sol sur la bande littorale, de l'occupation des parties naturelles bordant les plages et de l'extension de la zone objet de non ædificandi.
- Décret exécutif n° 04-113 du 13 avril 2004 portant organisation, fonctionnement et missions du commissariat national du littoral
- Décret n° 09-114 du 7 avril 2009 fixant les conditions d'élaboration du Plan d'Aménagement Côtier, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre
- Décret exécutif n° 06-424 du 22 novembre 2006 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière
- Décret exécutif n° 04-273 du 2 septembre 2004 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-113 intitulé "Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières

Cependant il faut souligner que cette loi ne s'applique pas à certains territoires dits « d'intérêt national ».1 Article 04, alinéa 3

En effet, la loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral stipule « encourager et œuvrer pour le transfert vers des sites appropriés, des installations industrielles existantes dont l'activité est considérée comme préjudiciable à l'environnement côtier1 ». « Sont exclues de la présente disposition, les activités industrielles et portuaires d'importance nationale prévues par les instruments d'aménagement du territoire. Les conditions et les modalités de transfert d'installations industrielles au sens de l'article 04 alinéa 03 ci-dessus, sont fixées par voie réglementaire ».

Une prise de conscience de la part des pouvoirs publics concernant le tourisme. Une des principales mesures prises dans ce cadre est la promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme, la loi 03-02 du 17-02-2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation des plages, et la loi 03-03 du 17 -02-2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques. La majorité des Zones d'expansion Touristique (ZET) nt été détournées de leur vocation initiale, leurs terrains d'assiettes ont servi pour implanter des lotissements et des coopératives immobilières.

#### ➤ **Au niveau international**

L'Algérie a adhéré à la convention de Barcelone de 1976 en Janvier 1980. De même, Le protocole relatif à la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique ratifié en 1982 est entré en vigueur en 1983. L'adoption, le 3 Avril 1982 à Gènes du protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne et sa ratification en 1985, est entrée en vigueur en 1986. Le 28 avril 2004, l'Algérie a ratifié la convention de Barcelone par décret présidentiel n°04-141. Les protocoles relatifs à cette convention sont en cours d'examen. Par ailleurs, l'Algérie a ratifié plus de 13 accords, de la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge en 1976, et de la Convention de PNUE de 1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn) en 2005.

#### **Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC)**

Conformément aux dispositions de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral (Art.25), dans les communes riveraines de la mer et afin de protéger des espaces côtiers, notamment les plus sensibles, il est institué un plan d'aménagement et de gestion de la zone côtière dénommé plan d'aménagement côtier, institués par le décret exécutif n° 07-206 du 30 Juin 2007. qui comporte l'ensemble des dispositions fixées par les lois et règlements en vigueur et celles de la présente loi. Les

modalités de sa mise en œuvre sont contenues dans le décret d'application N° 09-114 du 07 avril 2009.

Le PAC s'est traduit par :

- La délimitation et la matérialisation physique du littoral, des zones naturelles d'intérêt écologique et des limites d'extension des agglomérations ;
- Le cadastre du littoral (état de fait environnemental et foncier) ;
- L'établissement du bilan écologique et l'identification des occupations et des atteintes

### **Les instruments d'urbanisme « PDAU, et POS »:**

Les PDAU et les POS ont été instaurés par la loi 90-29 du 01-12-1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme et ses décrets d'application 91-177 du 28-05-1991, et 91-178 du 28-05-1991.

Le PDAU fixe les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires concernés, il détermine la destination générale des sols, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure. Le PDAU doit être compatible avec les orientations de la loi 02-02 du 05-02-2002 et le plan d'aménagement côtier, et fixer les termes de référence des POS.

Le plan directeur à l'échelle de la planification, en plus des orientations relatives à la destination générale des sols, et à l'équilibre entre urbanisation, activités économiques et préservation des espaces naturels, permet de localiser les zones de conflits d'usages, l'impact des pollutions, et l'existence des risques naturels prévisibles.

En Algérie, le POS est un instrument d'urbanisme réglementaire, procédant d'une politique de protection. Dans le respect des dispositions du PDAU, le POS fixe de façon détaillée les droits d'usage du sol et de construction pour le secteur concerné.

Le plan d'occupation des sols à l'échelle de la composition urbaine permet d'intégrer les spécificités du lieu (caractéristiques géomorphologiques, physiques et climatiques ; potentialités économiques) et de protéger les espaces sensibles notamment par l'interdiction de construire.

### **3. Conclusion de la section 01 :**

Le littoral est une entité géographique nécessitant un aménagement spécifique, qui ne peut se concevoir sans une réelle prise en compte des impératifs écologiques indispensable au maintien des écosystèmes et des potentialités économiques.

En effet le littoral abrite un grand nombre d'écosystèmes parmi les plus complexes, les plus divers et les plus productifs de notre planète. Si le littoral concentre de nombreuses ressources et opportunités, il est aussi exposé aux pollutions, nuisances et autres dégradations dues à la concentration de la population (à cette forte concentration de la population permanente s'ajoute une population estivale supplémentaire), du développement des activités économiques et des infrastructures le long de la bande côtière.

Les villes littorales se caractérisent par leurs emplacements particuliers et leurs étroites relations avec la mer, ce qui leurs donne des particularités environnementales, économique et sociales, qui influent sur leurs compositions urbaine et architecturale ainsi que leurs activités ; et qui ont dictés leurs processus de formations et de transformation de ces derniers leur offrant un cachet qui les différencie des autres villes.

A ce propos, il faut signaler qu'en Algérie il n'existe aucune politique visant à gérer et à promouvoir le tourisme balnéaire, et encore moins d'une manière durable, même si par ailleurs le développement économique et social en Algérie a négligé l'environnement marin bien que le monde s'accorde à admettre que la mer et les zones côtières sont d'une importance vitale. Il en résulte de graves atteintes à l'environnement, favorisées par une réglementation générale qui ne tient pas compte des spécificités des régions. En effet L'intérêt accordé à la protection et à la valorisation du littoral en Algérie est récent, la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral a été promulguée en février 2002, son application effective plus qu'urgente.

Actuellement, on note une prise de conscience de la part des pouvoirs publics : les thèmes « environnement, aménagement du territoire et développement durable, tourisme » sont au cœur des débats.

De tout ce qui précède, on constate que le littoral algérien est confronté à des problèmes multiples lesquels sont aggravés par l'absence d'une prise en charge suffisante et une gestion inappropriée.

## **Section 02 : THEMATIQUE SPECIFIQUE:**

. \_\_\_\_\_ Mise en valeur du bâti urbain patrimonial par le tourisme en milieu littoral \_\_\_\_\_ .

### **1. Introduction**

L'idée de créer un mouvement international pour protéger le patrimoine est né après la Première guerre mondiale, Ce n'est qu'en 1972, lors de la Conférence générale de l'UNESCO à sa 17ème session tenue à Paris, que les Etats membres de l'organisation ont adopté une Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel. Elle entra en vigueur lorsque 20 pays l'eurent ratifiée en 1975<sup>24</sup>.

*« Le patrimoine est un héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui, et que nous transmettons aux générations à venir »<sup>25</sup>*

Ladite Convention était le résultat d'un long processus, et la fusion de deux courants distincts : le premier, centré sur les dangers menaçant les sites culturels, et le second, axé sur la préservation de la nature<sup>26</sup>.

Les nations ou Etats parties qui adhèrent à la Convention (177 pays signataires en mars 2004) constituent une communauté internationale, unie par une mission commune : celle d'identifier et de préserver pour les générations futures des témoignages de la nature et la culture ayant une valeur universelle exceptionnelle. Toute en respectant le principe de la souveraineté nationale et sans remettre en cause le droit de propriété institué par les législations nationales, les Etats partie à la convention reconnaissent que la responsabilité de la protection du patrimoine mondial incombe à la communauté internationale toute entière: le patrimoine mondial appartient à tous. Mais la question qui se pose est de savoir si : les populations qui détiennent ce patrimoine sont-elles consenties à partager leur patrimoine avec autrui ? Et dans l'affirmative, ce partage est-il réel ou symbolique ? Dans la réalité, les collectivités nationales se substituent aux collectivités locales pour revendiquer l'universalité de certains de leurs sites culturels ou naturels et sollicite de ce fait le concours de l'Unesco.

La mission<sup>27</sup> de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consiste à :

- Encourager les pays à signer la Convention du Patrimoine mondial et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel.

---

<sup>24</sup> Cf. Léon Pressouyre, La Convention, vingt ans après, Editions UNESCO, 1993 (p.9)

<sup>25</sup> Kit d'information du Patrimoine Mondial « <http://whc.unesco.org/fr/apropos> »

<sup>26</sup> Cf. Kit d'information du Patrimoine Mondial (Bref historique), Centre du Patrimoine Mondial-Unesco, 2000.

<sup>27</sup> Kit d'information du Patrimoine Mondial (Objectif de la mission).

- Encourager les Etats parties à la Convention à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
- Encourager les Etats parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumissions de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial.
- Aider les Etats parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle.
- Fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat.
- Appuyer les activités menées par les Etats parties pour sensibiliser le public à la préservation du patrimoine mondial.
- Encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel.
- Encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel.

Plus que jamais, les gouvernements, les organisations, les associations et les particuliers se sentent impliqués et deviennent engagés dans le processus de sauvegarde de l'ensemble des sites du monde.

L'Algérie, à l'instar de nombreux membres de l'UNESCO, fut l'un des premiers pays à approuver la Convention, en 1975. Il affirme de ce fait, son attachement aux préoccupations de la communauté internationale bien avant, à travers la Convention de LaHaye de 1954 relative à la protection des biens culturels en cas de conflit armé ; et perpétuée peu après en ratifiant celle de Ramsar de 1984 relative aux zones humides.

Au-delà de cet attachement et ce dévouement aux valeurs de la communauté internationale, assure-t-il une gestion de son patrimoine inscrit sur la Liste de l'Unesco, conformément aux normes internationales ? Comment traite-t-il son patrimoine avec toute la diversité qu'il présente, à l'image de ses villes historiques, ses sites archéologiques et ses ensembles architecturaux, ou ses espaces culturels ?

Comment procède-t-il pour concilier les principes éthiques de sauvegarde avec les impératifs de développement et ce qui en résulte comme menace sur les biens inscrits : tourisme de masse, développement anarchique d'activités humaines préjudiciables aux biens culturels, urbanisation galopante, etc ; Comment affronte-t-il le développement de certains phénomènes sociaux tels l'abandon des tissus anciens ou la gentrification de certaines de ses villes historiques?

Tant de questions et de problématiques auxquelles sont confrontés, et le chercheur et le gestionnaire du patrimoine culturel, et que ce travail se propose de traiter à travers les biens situés en territoire Algérien et inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Néanmoins, ce mémoire présente quelques restrictions : d'abord, l'étude est limitée au patrimoine culturel pour la simple raison que le patrimoine naturel échappe à notre champs de compétence; La seconde restriction relève de la contrainte de choisir un site classé patrimoine mondial qui présente les problématiques majeures au sein du contexte dans lequel il est situé, sauvegardé et mettre en valeur par le tourisme en milieu littorale: à savoir la Casbah de la ville d'Alger et le site archéologique de Tipaza.

L'objectif principal de cette recherche est de développer les définitions des différents concepts relatifs au tourisme et au patrimoine culturel des villes historiques, plus spécialement en zones littorales , cerner ses enjeux et ses problématiques, et analyser la relation qui unit le tourisme et le patrimoine. Ainsi elle met en lumière les actions entreprises dans les tissus urbains littoraux méditerranéens en matière de conservation et reconversion du patrimoine des villes historiques au profit d'attractivité touristique.

Ajoutons à cela, l'élaboration des stratégies susceptibles d'intégrer les notions de patrimoine et de développement durable dans tout projet d'intervention sur les tissus anciens existants.

Avant de se pencher sur la situation de la Casbah en question (cas de l'Algérie) par rapport à son contexte physique, social et économique, et établir un constat sur la situation en diagnostiquant les dysfonctionnements en matière de gestion du site, il sera question d'abord de mettre la lumière en premier temps sur le patrimoine en générale, avec ces notions et concepts, ainsi que son contexte national et international, afin de d'entamer le tourisme en générale, en évoquant les avantages et les inconvénients de ce dernier, pour aboutir enfin à la relation entre le patrimoine, le tourisme culturel en milieu littorale, et cela en s'appuyant sur des exemples de différentes villes littorales méditerranéennes comme le cas de la médina d'Essaouira , et la rue de la république à Marseille.

Afin de conclure cette recherche par une synthèse de la thématique spécifique, ou nous avons apporté des constats et recommandations, sur ce qui pourrait être comme solutions optimales en matière de sauvegarde, de réhabilitation et de gestion de la Casbah qui vit une réalité particulière, dont les facettes sont encore très problématiques.

## 2. Le Patrimoine

« [...] Le patrimoine est devenu aujourd'hui un phénomène d'actualité vive, excédant largement le cercle des spécialistes, libéré du monopole d'État, se développant hors de son terreau occidental d'éclosion, et qui tend à englober, par sa capacité de fixation (objet, monument, lieu, pratique culturelle, être vivant...), les formes complexes et plurielles d'objectivation d'un passé-présent ou d'un « déjà-là » : tradition, mémoire, histoire, culture, environnement, etc.<sup>28</sup>»

### 2.1. Aperçu sur le patrimoine

#### 2.1.1 Appréhensions du mot patrimoine

##### Définitions génériques

Les définitions dictionnaristes sont un préalable incontournable à l'approche des concepts. Mais nous retenons celle qui est en relation avec l'architecture, En voici quelques une :

**a. Patrimoine :** culturel, architectural, génétique, oral :

- Bien qui vient du père et de la mère.
- Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain considéré comme un héritage transmis par les ancêtres.
- Droit. Ensemble de biens, droits et charges d'une personne (Larousse).

**b. Patrimoine:** «Bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et des mères aux enfants », (Dictionnaire de la langue française de E. Littré).

**c. Patrimoine:** mot ancien, lié à l'origine aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps ; requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique, etc.) qui en ont fait un concept « nomade<sup>29</sup> », qui poursuit aujourd'hui une autre carrière, selon Françoise CHOAY<sup>30</sup>.

##### Exemple de définition académique

Du latin patrimonium, « bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants » (Littré). Par extension, ce terme en est venu à désigner les biens de l'Eglise, les biens de la couronne puis, au XVIIIe siècle, les biens de signification et valeur nationales d'une part, universelles de l'autre (patrimoine scientifique, patrimoine végétal et zoologique...).

---

<sup>28</sup> Jean-Louis TORNATORE, « L'esprit de patrimoine », Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe, 55, 5 septembre 2010, p. 106127.

<sup>29</sup> D'une science à l'autre. Des concepts nomades, sous la direction d'I. Stangers, 1987, Paris, Le Seuil.

<sup>30</sup> CHOAY (Françoise), 1999 actualisée en 2007, L'allégorie du patrimoine, éditions du Seuil.

Aujourd'hui, sous la double poussée de l'historicisme croissant et surtout de la prise de conscience des dangers et menaces engendrés par l'industrialisation, l'urbanisation et les nuisances qui en sont solidaires, ce terme en est venu à désigner la totalité des biens hérités du passé (du plus lointain au plus proche) :

- Soit d'ordre culturel : du tableau ou du livre au paysage organisé par l'homme.
- Soit d'ordre naturel : ressources, sites ou « monuments » naturels.

### **a. Parmi les biens culturels**

Une évolution, constante depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, a fait attribuer une valeur historique, esthétique, scientifique... universelle ou nationale, comparable à celle des monuments dits historiques, à une série d'objets construits et d'espaces qui se prêtent mal à la désignation de monuments et qu'on préfère subsumer sous la notion de patrimoine.

On distingue ainsi, en particulier :

- Le patrimoine architectural
- Le patrimoine urbain.

### **b. L'intégration de la nature**

Parmi les biens patrimoniaux ne s'est généralisée qu'au 20<sup>ème</sup> siècle où elle s'est avérée une conséquence directe du développement et s'est trouvée consécutivement stimulée par l'intérêt pour l'écologie. Les Etats-Unis qui, à l'encontre des pays européens, ont, en matière patrimoniale, donné la précellence aux biens naturels sur les biens culturels en ont, les premiers, élaboré des moyens de protection spécifiques, sous la forme des parcs et réserves naturelles. Ce sont là des « conservatoires », à bien des égards comparables à des musées de la nature.

La notion de patrimoine tend aujourd'hui, non seulement à englober celle de monument historique, mais à s'y substituer partiellement, dans la mesure où la conservation intégrée concurrence la conservation de type muséal.

#### **2.1.2 L'évolution du terme Patrimoine :**

Le mot patrimoine existe depuis l'Antiquité mais il n'avait pas le même sens. Il fallait attendre le 20<sup>ème</sup> siècle pour que son sens actuel soit fixé.

la notion elle-même n'existait pas, elle était très incomplète par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui ; Comme le montre ce schéma (Figure 20), d'autres mots étaient utilisés avant le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, mais il faut garder à l'esprit qu'ils ne désignaient pas tout à fait la même chose.

Voici un petit historique des usages du mot « **patrimoine** »:

Antiquité: le mot « patrimoine » désigne les biens et possessions (pas nécessairement matériels) qu'un individu ou une famille a hérités de ses ancêtres.

04 octobre 1790: Puthod de Maison-Rouge présente une pétition devant l'Assemblée pour demander une sorte d'inventaire documenté des « Monuments précieux de notre histoire ». Pour la première fois l'expression « patrimoine national » est employée. Elle ne sera pas reprise immédiatement.

Du 19<sup>ème</sup> siècle à la première moitié du 20<sup>ème</sup>: le mot au sens figuré qualifie tout ce qui est considéré comme le bien commun de l'humanité ou d'une nation spécifique (mais renvoie surtout aux idées et au savoir).

1930: Corbusier était le premier à émettre l'idée d'un « patrimoine urbain des villes » dans la charte d'Athènes, mais le terme n'est employé qu'à partir des années 1960 et remplace celui de monument.

1931: première conférence internationale des architectes et techniciens des monuments historiques, à Athènes, développe l'idée de patrimoine de l'humanité qu'il faudrait recenser et préserver.

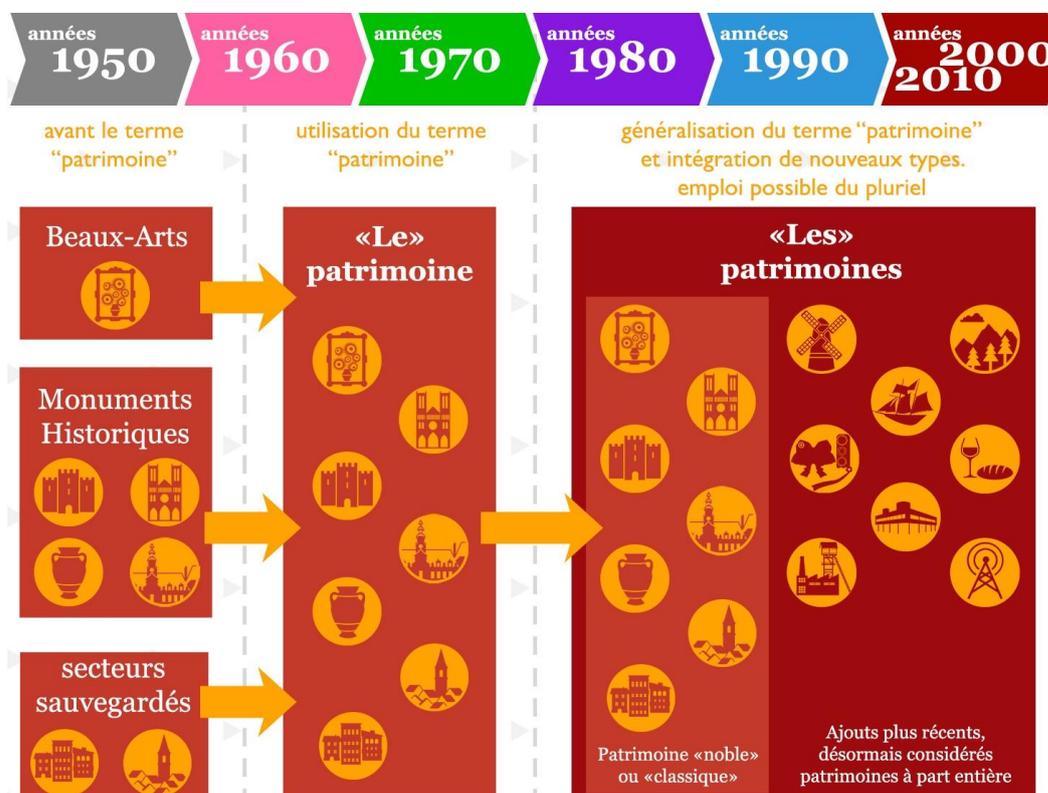
20<sup>ème</sup> siècle: le « patrimoine » désigne de plus en plus des objets matériels.

1950: l'UNESCO parle de patrimoine en le qualifiant systématiquement de « culturel ».

2003: l'UNESCO reconnaît le « patrimoine culturel immatériel ».

Depuis le 21<sup>ème</sup> siècle, les créations immatérielles sont aussi prises en compte.

**Figur 21** : l'évolution du terme patrimoine



Sources: <https://i1.wp.com/www.patrimatheque.com/wp-content/uploads/2017/07/sche%CC%81mansion.jpg>

## **2.2 Les différents types de patrimoine :**

Bien que le patrimoine culturel immatériel comporte souvent des objets tangibles, des artefacts ou des lieux qui lui sont associés, il s'agit également de quelque chose de différent du patrimoine matériel, par exemple les «biens faisant partie du patrimoine culturel et naturel» inscrits au patrimoine mondial. Liste. Comme le patrimoine immatériel est constamment recréé, le concept d'authenticité appliqué aux biens du patrimoine mondial ne peut être utilisé pour le PCI. Les stratégies de sauvegarde du patrimoine matériel ne peuvent être transférées mécaniquement à l'effort de sauvegarde du PCI, qui nécessite souvent des approches et des méthodes assez différentes. Néanmoins, il existe la possibilité d'adopter des approches intégrées pour sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel des communautés et des groupes de manière «cohérente et mutuellement bénéfique et se renforçant», comme l'indique la Déclaration de Yamato de 2004.

### **2.2.1 Le patrimoine culturel matériel:**

Dans sa forme actuelle, le patrimoine matériel trouve comme définition celle qui a été établie lors de l'adaptation de la convention du patrimoine mondiale concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. En effet, sont considérés comme « patrimoine culturel » :

- **Les monuments :** œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures à caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **Les ensembles :** groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- **Les sites :** œuvre de L'homme ou œuvre conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

### **2.2.2 Le patrimoine culturel immatériel:**

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO en 2003 propose cinq grands « domaines » dans lesquels se manifeste le patrimoine culturel immatériel :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel.
- les arts du spectacle.
- les pratiques sociales, rituelles et événements festifs.
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers.

- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

### **2.2.3 Le patrimoine naturel:**

La convention mondiale inclut dans le patrimoine naturel :

- Les formations géologiques et physiographiques ainsi que les zones strictement délimitées comprenant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, ayant une valeur universelle exceptionnelle
- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, ayant une valeur universelle exceptionnelle (scientifique, beauté naturelle...)

Il ressort que ce qui est considéré comme patrimoine est sensé jouir d'une valeur et pour figurer au rang de patrimoine mondial, cette valeur doit être universelle exceptionnelle d'un point de vue scientifique, historique ou esthétique.

### **2.2.4 Le patrimoine historique:**

Il est constitué de tout ce qui apporte un témoignage sur l'histoire d'un lieu ou d'un peuple. Chaque pays, chaque région chaque groupe national ou ethnique à travers le monde possède donc un patrimoine historique qui lui y est propre. Ville antique de Leptis Magna (en Libye)

## **2.3 Patrimoine Architectural et Urbain:**

Quand on parle de Patrimoine Urbain, on parle de monuments et constructions situés en zone urbaine et présentant un intérêt particulier.

Par contre le patrimoine architectural est constitué essentiellement de monuments et des ensembles historiques, la charte de Venise en éclaircit le sens qu'elle définit comme "toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique" Il se compose de :

### **2.3.1 Patrimoine architectural**

Le patrimoine architectural qui, outre l'architecture populaire, comprend désormais l'architecture vernaculaire<sup>31</sup>, ainsi que l'architecture et les ensembles ruraux, d'abord reconnus et protégés par les pays scandinaves qui, dès les années 1920, créèrent à cet effet les premiers musées de plein air. En France, ce patrimoine commence à être bien repéré et connu grâce aux travaux de l'ethnographie rurale. En revanche, et à l'encontre du patrimoine urbain, cet héritage rural demeure peu valorisé et, sauf sous une forme muséographique, d'ailleurs peu développée, il est insuffisamment protégé bien que les procédures relatives aux abords et aux sites puissent le concerner, et se trouve aujourd'hui

---

<sup>31</sup> Au Maroc, l'architecture et les ensembles ruraux. Cf. cours UFR Architecture et urbanisation des territoires...

menacé d'adultération et de disparition. En outre, dans de nombreux pays européens, se fait jour la volonté d'inclure dans le patrimoine l'architecture du XXe siècle. Mais la protection et la conservation de celle-ci posent de difficiles problèmes quant aux critères de choix des édifices retenus (intérêt typologique, technique, esthétique) et quant aux coûts de leur restauration ou de leur réutilisation<sup>32</sup>.

### **2.3.2 Patrimoine urbain**

Le patrimoine urbain qui comprend les tissus, prestigieux ou non, des villes et ensembles traditionnels préindustriels et du XIXe siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés. La notion de patrimoine urbain a été proposée pour la première fois par G.Giovannoni<sup>33</sup>. En France, sa reconnaissance tardive a été imposée avec difficulté par la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés, qui fut, au premier chef, une réaction contre les rénovations massives des centres urbains entreprises à partir des années 1950, conformément à la doctrine des CIAM.

Schématiquement, la reconnaissance du patrimoine urbain a été préparée et réalisée au cours de trois étapes qui se sont déroulées successivement dans trois pays différents, la Grande-Bretagne, l'Autriche et l'Italie et qu'on peut lier aux trois noms symboliques de Ruskin, Sitte et Giiovannoni :

- Tout d'abord, dès les années 1840, Ruskin découvre la valeur mémorial de l'architecture domestique à laquelle il accorde le même prix qu'à l'architecture monumentale. C'est à ce titre qu'il est le premier à s'élever contre les destructions opérées, sous l'impact de la révolution industrielle, dans les tissus traditionnels des villes européennes. Pour lui, la conservation de ces tissus est exigée par la piété due au travail des générations passées. Il n'admet pas la transformation de la ville européenne.
- Ensuite, Camillo Sitte (1889), sensible, au contraire, à la nécessaire mutation des espaces traditionnels, conçoit, le premier, la ville et les quartiers anciens comme des ensembles « historiques » dont l'usage est périmé et qui, pour la vie moderne, n'ont plus d'intérêt que pour l'art et le savoir. Son étude minutieuse des tissus anciens est essentiellement motivée par l'espoir de découvrir des règles d'organisation esthétique de l'espace, transposables aux créations de l'urbanisme contemporain. L'objectif propre de Sitte n'était pas la préservation des espaces traditionnels. Cependant, ses analyses sont à l'origine d'une conservation muséale des villes historiques que traduit en partie la notion de « ville d'art et d'histoire ».
- Enfin, Giovannoni assimile, en les dépassants, les deux démarches opposées de Ruskin et de Sitte. Dès 1913, dans un article qui anticipe son livre majeur de 1931, il substitue au concept

---

<sup>32</sup> Cf. CHOAY (Françoise) et MERLIN (Pierre) dir., 1988, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse universitaire de France.

<sup>33</sup> Vecchie città ed edilizia nuova, 1931.

d'architecture domestique celui, plus général, d'architecture mineure, fait de la ville historique un monument en soi, irréductible à la somme de ses parties, et surtout élabore une théorie qui réintroduit les tissus anciens dans la vie contemporaine en les intégrant dans les plans directeurs d'urbanisme et en les réservant à des usages adaptés à leur morphologie spécifique. Giovannoni a également développé une méthode de curetage (diradamento) des ensembles anciens et il est à l'origine de la loi italienne du 29 Juin 1939 sur les ensembles historiques.

De plus, Giovannoni avait aussi, le premier, mis l'accent sur la valeur sociale du patrimoine urbain ancien. Depuis, ses idées ont été reprises et appliquées en Italie, notamment par la ville de Bologne. Elles ont reçu une consécration à l'échelle internationale dans la Recommandation dite de Nairobi « concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine », adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à Nairobi le 26 Novembre 1976<sup>34</sup>.

## **2.4 PATRIMOINE, NOTION ET CONCEPT:**

### **2.4.1 Notion Patrimoine**

Le patrimoine à l'état de notion :

- Est à ce stade un préconcept, un concept à l'état élémentaire et primaire, sans connexions avec d'autres ; il est le reflet d'une connaissance sommaire<sup>35</sup>.
- Ne rentre pas dans un maillage ou système de valeurs, il est encore isolé.

Le flou et l'imprécision conceptuels relatifs à la notion Patrimoine peuvent être exploités dans une approche préalable à la théorisation<sup>36</sup>.

### **2.4.2 Concept Patrimoine**

Le patrimoine en tant que concept :

- est désormais dans un réseau d'autres concepts qui se renforcent mutuellement ;
- reflète dans cette union une volonté de Faire, d'Agir : c'est une composante majeure du Discours qui prépare et justifie un Projet<sup>37</sup>.

Approcher le concept de Patrimoine s'avère particulièrement délicat vu le nombre d'idées stéréotypées qui tournent autour aujourd'hui.

Le concept institutionnel de Patrimoine est aujourd'hui entouré d'un ensemble de concepts<sup>38</sup> qui l'étayent, aussi bien dans les discours académiques que dans le langage profane.

---

<sup>34</sup> Cf. CHOAY (Françoise) et MERLIN (Pierre) dir., 1988, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse universitaire de France.

<sup>35</sup> Sa coquille n'est pas encore informée par des idées organisées en réseau, par d'autres concepts, etc.

<sup>36</sup> Cf. HASSOUNI Omar, 1999, Architecture et discours sur la méthode, Séminaire S9 & 10, ENA.

<sup>37</sup> Cf. HASSOUNI Omar, 1999, Architecture et discours sur la méthode, Séminaire S9 & 10, ENA.

Il est toutefois à signaler que la définition de ces concepts, qui forment le maillage de renforcement, peut différer d'une école de pensée à une autre, d'un cadre civilisationnel à un autre, certains de ces concepts pouvant même ne pas être considérés par tel ou tel courant.

Cet ensemble de concepts, qui mérite un long arrêt pour chacun, est donc là pour étayer une vision et un projet d'action, une forme particulière d'action sur tout objet considéré Patrimoine. Cette action commence donc par l'identification de l'objet, son évaluation, reconnaissance et classification, et se termine par un ensemble de mesures opératoires, en passant par telle ou telle variante méthodique (relative à la méthode) d'action, dans le cadre des visions Patrimoniales contemporaines en vogue.

Nous nous trouvons donc, une fois utilisé le concept Patrimoine à l'égard d'un objet, automatiquement sensés inscrire notre démarche dans une certaine ligne d'appréhension et d'action prédéterminée.

Cette implication découle du fait que le concept est directement connecté, comme précité, à des concepts clés dont les problèmes de définition dépassent les niveaux des techniques ou des méthodes. Ceci fait du concept contemporain de Patrimoine un sujet qui mérite amplement exploration contextuelle.

## **2.5 Valeurs du patrimoine**

Du fait de son évolution, le concept du patrimoine a acquis une multitude de valeurs, qui elles aussi, ont fini par renvoyer aux faits culturels de la société. Rattachant au passé, mais aussi servant des usages actuels, il joue un rôle dans l'affermissement du sentiment d'identité. Par ailleurs, quand il a bénéficié d'une mise en valeur, le patrimoine peut voir s'accroître son pouvoir d'attraction démographique, touristique et économique, et devient de ce fait producteur de valeur dans le cadre d'un développement local.

## **2.6 Notion des valeurs**

La notion de valeur comporte plusieurs interprétations, et intéresse un grand nombre de disciplines (morale, philosophie, économie, etc...). Elle connaît une multitude de définitions aussi variées que les disciplines qui s'y intéressent. La plus usuelle et la plus communément entendue est celle que nous définit le Petit Robert : « Qualité estimée par un jugement » la valeur d'un bien « est ce qui le rend digne d'intérêt. Elle se réfère à l'essence même du bien, c'est-à-dire, ce dont il témoigne »<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> Héritage, Culture, valeurs culturelles, ressource culturelle, legs culturel, patrimoine de l'humanité, mémoire (collective, individuelle), identité (culturelle, nationale, civilisationnelle), authenticité, monument historique, valeur historique, conservation, protection, restauration, gestion des ressources culturelles, matériel et immatériel, Processus de patrimonisation.

<sup>39</sup> Protection juridique des biens culturels immobiliers : orientations pour les pays francophones de l'Afrique subsaharienne. ICCROM conservation studies, p. 13.

Selon la commission des biens culturels du Québec, se basant sur les recherches du Getty Conservation Institute<sup>40</sup>, la notion de la valeur est comprise... « *Comme un ensemble de caractéristiques ou qualités positives perçues dans des objets ou sites culturels par des individus ou groupes d'individus* ». Issue des rapports de recherche du Getty Conservation Institute. Cette nouvelle vision du patrimoine conditionne l'acquisition de la qualité de site patrimonial pour un site historique par sa soumission à un processus de sélection sur la base de jugements de valeurs particuliers à des groupes donnés. Les objets du patrimoine, selon cette vision, ne possèdent pas des valeurs intrinsèques, mais la ou les valeurs qu'on leur donne dépendent de l'appréciation portée sur eux par les communautés ou les spécialistes.

## **2.7 Les différents types de valeur du patrimoine**

C'est qu'au début de 20<sup>ème</sup> siècle, et pour la première fois par A. Riegl<sup>41</sup>, qui a établi un ensemble de valeurs pouvant se fractionner, selon Régis Bertholon, en deux grands groupes à savoir les valeurs du passé et les valeurs de contemporanéité.

### **Les valeurs du passé (valeurs de remémoration) :**

C'est la capacité d'un monument à informer sur le passé ou à rappeler un souvenir, et ces valeurs englobent :

- **Valeur historique** : valeur attachée à l'intérêt que présente l'objet patrimonial en tant que monument particulier dans l'évolution de la création humaine, que se soit relativement à son état originel, ou aux interventions ultérieures considérée comme historiques, appelé « valeur cognitive » par Choay ; la valeur historique est d'autant plus importante si l'état de l'objet ou de l'œuvre est proche de l'état initial.
- **Valeur d'ancienneté** : valeur attachée à la perception de l'objet ou de l'œuvre comme appartenant au passé. Toutes les caractéristiques telles que l'étrangeté de l'aspect, des matériaux, du dessin, de la forme, etc..., mais aussi l'effet de dégradation naturelles pourront constituer le fondement de cette perception, et cette valeur n'existe plus quand l'œuvre est complètement détruite.
- **Valeur commémorative** : liée aux monuments intentionnels, destinés à garder un souvenir lié à un évènement, et pour cette raison, cette valeur admet l'acte de restauration permettant une pérennité de l'état originel.

Si le monument intentionnel est déchu de son caractère intentionnel, sa valeur commémorative peut se transformer en valeur historique et en valeur d'ancienneté.

---

<sup>40</sup> Assessing the Values of Cultural Heritage Research Report. The Getty Conservation Institute, Los Angeles 2002, p. 4.

<sup>41</sup> A. Riegl, le culte moderne des monuments, traduit et présenté par J. Boulet, Ed. Le Harmattan, 2008.

### **Les valeurs d'actualité (de contemporanéité) :**

Ce sont des valeurs basées sur le fait que tout monument ou objet ou œuvre peut être considéré comme équivalent ou comparable à une création moderne, donc présenter les caractéristiques d'une création contemporaine non touchée par l'action destructrice de la nature, et elle comporte :

- Valeur utilitaire (d'usage): généralement cette valeur est liée à la conservation de la fonction attribuée à l'origine au monument, mais elle peut changer. Pour des exigences ou des raisons de mise aux normes actuelles, la valeur d'usage est souvent peu compatible avec la valeur historique. Mais, vu que l'usage peut faire durer l'objet patrimonial, la valeur utilitaire présente plus de compatibilité avec la valeur d'ancienneté.

- Valeur d'art : Par cette valeur, on entend une valeur esthétique. Celle-ci se scinde en deux types selon A. Riegl qui sont :

Valeur de nouveauté : Valeur attachée à un aspect fini, qui ne présente pas de signes de dégradation et qui satisfait un vouloir artistique contemporain ou actuel.

Valeur de l'art relative : Cette valeur est liée à l'appréciation des œuvres des générations passées. C'est une valeur attribuée à un objet ou une œuvre qui peut correspondre au vouloir artistique moderne, du fait qu'elle dépende d'un point de vue qui est propre à une époque, à un lieu donné.

### **2.8 Evolution du concept de valeur**

L'extension du patrimoine, du monument à l'urbain, a donné lieu à des réinterprétations de ses valeurs ainsi qu'à la redéfinition de ses composants. Les valeurs esthétique, artistique et la valeur émotive se rejoignent en une même expérience du patrimoine : la signification sociale est ce qui définit désormais le rôle de la préservation comme moyen de protection de l'esthétique de la ville.

La valeur historique, quant à elle, est beaucoup plus associée à la valeur informatrice des monuments, c'est-à-dire à la valeur cognitive : au-delà de la valeur esthétique, le patrimoine peut informer sur les progrès humains et l'évolution dans la recherche de nouvelles formes et technologie, de couleurs et de matériaux.

Pour ce qui est de la valeur commémorative d'un monument, son objectif est d'affirmer une identité, assurant le rôle de la construction d'une société dans sa relation à son passé, son appropriation ainsi que le processus d'identification à une histoire particulière : ceci associe au patrimoine dans ce cas une valeur pédagogique, qui constitue une assise essentielle à son rôle culturel.

La valeur utilitaire ou d'usage du patrimoine se rapporte à son utilisation pratique, qu'il soit monumental ou mineur : elle a trait aux conditions matérielles qui font durer son « habitabilité » ou

son utilité dans l'ouvrage au quotidien, ou sa réaffectation. Elle se manifeste dans des actions plutôt pragmatiques, et particulièrement, comme valeur économique du patrimoine.

Chaque objet ou bien culturel peut présenter plusieurs valeurs à la fois. Ces valeurs, parce qu'elles dépendent d'un jugement spécifique et d'une appréciation, sont susceptibles de changer en fonction des perceptions différentes de ce bien culturel suivant les individus, les groupes, les sociétés mais également suivant les époques et les lieux. De cette manière, chacun peut avoir ses raisons de vouloir transmettre certain sens dont celui-ci est le porteur. C'est raison peuvent également varier dans le temps de sa conservation. Ces variations, en modifiant régulièrement l'aspect du bien culturel, entraînent généralement des interventions répétées dont chacune porte atteinte à son intégrité, à différents degrés.

La reconnaissance des valeurs d'un bien culturel, comme l'affirme R. Bertholon, est un trait qui caractérise la société qui conserve un bien culturel et non seulement ce bien culturel lui-même : c'est à acte culturel, au même titre que la conservation.

La reconnaissance de certaines valeurs liées aux objets patrimoniaux est dépendantes des appréciations possible de l'objet. Elles peuvent changer également en fonction des possibilités techniques de l'époque.

## **2.9 Préservation du patrimoine**

Consiste à protéger, à maintenir et à stabiliser la forme, les matériaux et l'intégrité actuels d'un lieu patrimonial tout en protégeant sa valeur patrimoniale, elle peut comprendre l'enregistrement, la mise à l'abri, le recouvrement du site. la préservation peut être considéré comme le principal traitement lorsque :

Les matériaux, les caractéristiques et les espaces du lieu patrimonial sont sensiblement intacts et par conséquent, qu'il traduisent l'importance historique du lieu sans qu'il soit nécessaire de procéder à des réparations majeurs ou au remplacement de matériaux, ou les matériaux, les caractéristiques et les espaces du lieu patrimonial risquent d'être perturbés par des éléments naturels ou par les activités humaines, ce qui pourrait entraîner la perte de la valeur patrimonial<sup>42</sup>.

### **2.9.1 Pourquoi préserver le patrimoine?**

#### **Dimension culturelle**

- Identité culturelle et mémoire collective (fierté culturelle, repères identitaires).
- Identité spatiale (place identité), et identités historiques des lieux.

---

<sup>42</sup> Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique adoptée par l'ICOMOS en 1999.  
[http://www.icomos.org/docs/charte\\_archeologique.htm](http://www.icomos.org/docs/charte_archeologique.htm)

-Cohésion sociale et coexistence culturelle.

-Célébration de la diversité culturelle.

### **Dimension économique**

- Tourisme (et plus spécifiquement tourisme culturel) : Elément de marketing urbain (attractivité des villes) Création d'emploi

- Durabilité économique

- Compétition dans/entre les villes

- Réhabilitation économique des aires urbaines/ régénération urbaine

### **Dimension politique**

- Identité politique, souveraineté de l'Etat, souveraineté territoriale/spatiale

-Renforce le nationalisme

-Symbole d'une fierté politique

- Objet de réconciliation politique en période de post-conflit

-Preuves matérielles d'un passé douloureux (colonialisme/post-colonialisme)

- Instrument de pression (mouvements des droits de l'homme)

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire.

### **2.10 Les différentes menaces sur le patrimoine:**

Parmi les risques et les menaces qui pèsent sur le patrimoine et qui peuvent contribuer à sa disparition, on distingue principalement les points suivants :

- La dégradation naturelle
- Le pillage
- Le piétinement et la sur-fréquentation
- L'urbanisation
- Le dépaysement
- La disparition du patrimoine immatériel
- La faible sensibilité aux valeurs patrimoniales

Parmi ces risques, certains sont le fait de la nature, d'autres sont le fait de l'homme. Ces derniers sont prépondérants, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles. C'est pourquoi, le premier pas pour la préservation du patrimoine reste la sensibilisation de la population mais aussi celle des acteurs qui gèrent le patrimoine.

### **2.11 La mise en valeur du patrimoine culturel**

Dans la valorisation du patrimoine, l'objectif est à la fois, la sauvegarde et la rentabilité immédiate<sup>43</sup>.

En général, la mise en valeur du patrimoine se compose de :

- Conservation du patrimoine.
- revitalisation du patrimoine, dont le but est d'attirer les touristes.
- La promotion du patrimoine par la construction de réseaux du patrimoine, les itinéraires et les circuits thématiques.

Pour le patrimoine matériel urbain, c'est la ville qui est responsable localement de la conservation, de la mise en valeur et de l'animation. Elle doit tout d'abord identifier ses ressources en patrimoine, ce qui lui permettra après de choisir les actions futures nécessaires dans le domaine patrimonial.

Contrairement à ce que l'on pourrait habituellement penser, la mise en valeur du patrimoine ne se résume pas à sa conservation et son embellissement. Elle consiste aussi à lui donner de la valeur, au regard du public ou d'un point de vue économique.

La mise en valeur du patrimoine génère toujours des retombées positives, soit en contribuant à développer l'attractivité touristique d'une communauté, en lui permettant de faire valoir son identité et son authenticité, en améliorant la qualité de vie des citoyens et en renforçant leur sentiment de fierté et d'appartenance.

Il en ressort de ce qui précède que la conservation et la restauration sont les fondements de toute mise en valeur. D'ailleurs, la fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration (**FFCR**)<sup>44</sup> a défini la conservation-restauration comme suit :

**La conservation-restauration** est une discipline qui se donne pour mission de sauvegarder la pérennité, le sens et l'intégrité matérielle des biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Elle s'attache donc à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour transmettre notre patrimoine dans le meilleur état et dans les meilleures conditions possibles." Elle précise que "cette discipline regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels à

---

<sup>43</sup> FRANCOIS H, HIRCZAK M ; patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources, p 157

<sup>44</sup> Fédération française des professionnels de la conservation –restauration. [http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche\\_info\\_CMP\\_avril2009.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf)

neuf, mais bien de prolonger leur durée de vie dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations."

## **2.12 La Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration du patrimoine**

Explique dans ses articles la réglementation de la conservation-restauration. On peut résumer le fond de ces articles dans ce qui suit :

- Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe, donc sa conservation impose d'abord la permanence de son entretien. Elle est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société. Une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.
- Lorsque le cadre traditionnel d'un monument subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.
- Le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.
- Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.
- Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.
- La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.
- Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable. L'agriculture et les plans d'occupation des sols résultant de programmes d'aménagement doivent par conséquent être réglementés afin de réduire au minimum la destruction de ce patrimoine. Les politiques de protection du patrimoine archéologique doivent être systématiquement intégrées à celles qui concernent l'agriculture, l'occupation des sols et la planification, mais aussi la culture, l'environnement et l'éducation. La création de réseaux archéologiques doit faire partie de ces politiques.

- Les interventions contemporaines sur les constructions, les ensembles et les établissements vernaculaires doivent respecter leurs valeurs culturelles et leur caractère traditionnel.
- Le patrimoine bâti vernaculaire fait partie intégrante du paysage culturel et cette relation doit donc être prise en compte dans la préparation des projets de conservation.

La sauvegarde du patrimoine urbain ne se fait pas seulement par la **conservation** et la **restauration** mais aussi, et surtout, par la **réhabilitation** et la **requalification**.

La conservation-restauration ne peut consister seulement en des interventions sur les caractéristiques architecturales et spatiales des bâtiments ou sites, elle doit intégrer aussi la mise en place de politiques, d'actions directes, de mesures réglementaires, d'incitations diverses, pour orienter les dynamiques de transformation vers le respect et le maintien des caractères identitaires de la ville historique littoral dans son ensemble.

### **2.13 Le cadre législatif Algérien du patrimoine culturel**

Cadre juridique régissant le secteur du patrimoine culturel<sup>45</sup>

- Loi 62-157 du 03/12/1962 relative à la protection des sites et monuments historiques et naturels.
- Ordonnance 67-281 du 20/12/1967 relative aux fouilles archéologiques et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.
- Décret 83-684 du 26/11/1983 fixant les conditions d'intervention sur le tissu urbain existant.
- Loi 87-03 relative à l'aménagement du territoire stipulant la protection et la restauration des sites historiques.
- Loi 94-35 du 24/02/1994 relative au code de la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels. Loi 54-1160 du 21/11/1954 modifiant le décret du 14/09/1925 sur les monuments historiques en Algérie.
- Loi 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Loi 01-2000 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable (mise en valeur et utilisation rationnelle des ressources patrimoniales naturelles et culturelles)
- Décret exécutif N° 03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

---

<sup>45</sup> L'urgence de se réapproprier notre patrimoine – vie de ville – [http://viedevilles.net/file\\_download/134/dossier\\_05.pdf](http://viedevilles.net/file_download/134/dossier_05.pdf)

## Loi n° 98-04 du 15 juin 1998<sup>46</sup>

La nouvelle loi n° 98 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel va apporter des changements et constituer une réelle avancée. Elle se subdivise en neuf titres et cent-huit articles qui sont :

- Titre I : Dispositions générales
- Titre II : De la protection des biens culturels immobiliers
  - Chapitre 1 : L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers
  - Chapitre II : Le classement des biens culturels immobiliers
  - Chapitre III : Les secteurs sauvegardés
  - Chapitre IV : L'expropriation pour une cause d'utilité publique
  - Chapitre V : Le droit de préemption
- Titre III : De la protection des biens culturels mobiliers
- Titre IV : Des biens culturels immatériels
- Titre V : Les recherches archéologiques
- Titre VI : Des organes
- Titre VII : Du financement des opérations d'intervention et de mise en valeur des biens Culturels
- Titre VIII : Du contrôle et des sanctions
- Titre IX : Dispositions finales.

### Commentaire

Dans le titre II, relatif à la protection des biens culturels immobiliers, l'article 8 définit la nature des biens immobiliers, à savoir, les monuments historiques, les sites archéologiques, les ensembles urbains ou ruraux.

Dans le chapitre I, relatif à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers ; le chapitre en question reprend subtilement dans les mêmes conditions de production et de formulation (avec peut-être moins de pertinence), les éléments contenus à ce sujet dans l'ordonnance n° 67-281.

Dans le chapitre II, relatif au classement des biens culturels immobiliers l'article 17 relève :

*" les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, une évolution significative d'un événement historique. "*

---

<sup>46</sup> [http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie\\_loi9804\\_protectionpatrimoineculturel\\_freorof.pdf](http://www.unesco.org/culture/natlaws/media/pdf/algeria/algerie_loi9804_protectionpatrimoineculturel_freorof.pdf)

L'article ci-dessus constitue une avancée notable en soi, par rapport aux législations précédentes, le champ sémantique que recouvre la notion de patrimoine, s'élargit avec bonheur à bien des aspects ignorés ou occultés jusque-là. Une formulation concise et appropriée en définit les contours.

Ainsi, sont cités nommément dans l'article : les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux ...

L'article cite d'autre part en substance, dans un chapelet interrompu, d'autres signifiants, structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris-sous roche etc...

Nonobstant les éléments contenus dans l'ordonnance n° 67-281, la loi n° 98-04 s'étale longuement sur les modalités d'inscription des monuments et sites historiques sur l'inventaire supplémentaire, leur classement, les conditions liées au projet de démolition.

Enfin, la loi n° 98 dans les chapitres III et IV relatifs respectivement aux secteurs sauvegardés et droit de préemption, les textes de la loi font un large recours à l'ordonnance n° 67-281, une avancée notable est cependant à inscrire à son actif, au niveau notamment de la définition des éléments du patrimoine, de la mise en œuvre des opérations de sauvegarde. Tandis que le leitmotiv de l'expropriation pour cause d'utilité publique, avec le droit de préemption sont de nouveau consacrés et élevés au rang de droits inaliénables et imprescriptibles.

L'article 4 du chapitre III, énumère avec force détail un éventail d'éléments inscrits au titre des "secteurs sauvegardés".

### **Loi 02.02 du 05.02.02 relative à la protection et valorisation du littoral**

#### **Le littoral :**

L'extension de l'urbanisme doit préserver les espaces et mettre en valeur les sites et paysages caractéristiques du patrimoine national, naturel, culturel et historique du littoral.

- Toute construction sur une bande de territoire de cent mètres de large à partir du rivage et frappée de servitude non aedificandi. Cette distance est calculée horizontalement à partir du point des plus hautes eaux.

Peuvent être toutefois autorisées :

- les constructions aux activités exigeant la proximité immédiate de l'eau.
- les territoires à caractère naturel et culturel marqué :

- les territoires qui recèlent soit un ensemble de curiosités naturelles, pittoresques, historiques, culturelles, soit des avantages résultant de leur situation géographique, climatique, géographique ou hydro-minéralogique, telles que les ressources thermales ou balnéaires sont délimitées et classées selon la réglementation en vigueur.

En résumé de cette partie, il s'avère que les villes historiques contiennent un patrimoine bâti important qui peut représenter un potentiel pouvant favoriser un développement culturel, économique et social.

Le patrimoine architectural et culturel des villes historiques est un secteur dont il faut s'occuper. L'une des idées récentes souvent mise en avant pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural des villes historiques est le tourisme. Mais certaines questions subsistent. Ainsi, quelle est la relation entre le tourisme et le patrimoine architectural des villes historiques littorales ? Quel type de tourisme faudra-t-il développer pour mettre en valeur le patrimoine architectural des villes historiques côtières ? On tentera de développer les réponses à ces questions dans les parties qui suivent.

### 3. **LE TOURISME**

Certains mettent l'accent sur la mise en valeur du patrimoine dans une perspective de valorisation marchande, principalement dans l'optique du développement touristique. Ce développement est essentiel, puisque c'est ce qui fait vivre la ville.

En effet, le patrimoine est l'un des facteurs attractifs. Le tourisme est un facteur qui augmente les possibilités de conflits d'usages et que son équilibre avec le patrimoine est fragile. L'industrie touristique a une place prépondérante dans l'économie de la capitale, puisque celle-ci a des ramifications bien au-delà de sa sphère d'activités. Néanmoins, la ville ne doit pas être uniquement dédiée au tourisme ; La ville touristique jouit de deux avantages, une situation géographique exceptionnelle et un héritage architectural unique.

Le tourisme peut être un agent de modification urbaine, il est essentiellement basé sur le caractère historique de la ville.

Le tourisme joue un rôle de forcer la municipalité à améliorer l'équipement, les infrastructures d'accueil, à rendre le lieu propre et beau c'est un élément très important pour la vitalité économique de la ville.

#### **3.1 Définitions du tourisme:**

Pour Alain Hesplier, Pierre Bloc et Buraffour<sup>47</sup> "le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XXe siècle une dimension planétaire. Il est désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays industriels comme dans biens de pays du tiers-monde, qui en font un élément essentiel de leur développement."

Le sens donné au mot « tourisme » diffère en fonction des sciences considérées. Ainsi, le tableau ci-dessous regroupe les différents points de vue que nous avons pu recenser.

Sciences	Définitions
Les géographes	Des migrations temporaires dans l'espace.
Les sociologues	Un loisir.
Les économistes	Une consommation de services et de l'environnement.

Tableau 03 : Définitions du tourisme selon les différentes sciences

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a synthétisé toutes ces définitions pour en donner une officielle. Ainsi, l'OMT entend par tourisme "(ce sont) les activités de personnes voyageant vers des endroits à l'extérieur de leur milieu habituel et séjournant dans ces endroits pendant moins d'une

<sup>47</sup> Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR ; le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ;p17

année consécutivement à des fins de loisir, d'affaires ou à d'autres fins." Toujours, pour l'OMT, le touriste est apparenté à "toute personne qui se déplace et reste au moins une nuit en dehors de son domicile habituel."

### **3.1 L'évolution du tourisme**

Le tourisme développé de ce que l'on appelait le Grand Tour, un voyage traditionnel en Europe (en particulier en Allemagne et en Italie), entrepris principalement par des jeunes hommes nobles européens. Le terme de « tour » devint populaire en Grande-Bretagne au 18ème siècle, quand le « Grand Tour of Europe » (Grand Tour de l'Europe) devint une part de l'éducation des jeunes et riches britanniques, pour parachever leur éducation

Les aristocrates britanniques du 18ème siècle raffolaient particulièrement du « Grand Tour », profitant de l'occasion pour découvrir les richesses artistiques et archéologiques de l'Italie en particulier

Le tourisme, au sens moderne du terme, s'est développé au 19ème siècle ; il représente de nos jours la majeure partie de l'industrie touristique. Le début de cette industrialisation du tourisme fut une invention britannique durant ce siècle. Cette activité répondait aux besoins croissants de déplacement des Britanniques, dont le pays fut le premier État européen à s'industrialiser.

Dans un premier temps, ce sont essentiellement les nobles, bientôt suivis par la bourgeoisie formée par les propriétaires des moyens de production -les usines-, les commerçants et progressivement la nouvelle classe moyenne qui bénéficièrent de temps libre. Mais pour cela, encore fallait-il avoir l'idée et l'envie de voyager. Dans ce contexte, les expositions universelles jouèrent un rôle considérable dans le développement de l'activité touristique. Elles constituèrent des buts de voyage fort appréciés et prisés, à commencer par la première exposition universelle de Londres, en 1851, qui attira plus de six millions de visiteurs, fascinés par l'attrait et l'éclat des expositions mais aussi du bâtiment qui les accueillait, le Crystal Palace.

Le tourisme se diversifie au cours du 19ème siècle voyages d'agrément, voyage d'affaire, le thermalisme (qui connaît un très fort développement), tandis que progressivement on recherche d'une part la mer, mais aussi bientôt la douceur du soleil méditerranéen durant la froide saison. Plus tard, au tournant du 20ème siècle, les cures de soleil pour se soigner, amènent le développement des sanatoriums.

L'origine britannique de cette nouvelle industrie est attestée par de nombreux noms :

- A Nice, la longue esplanade le long de la mer est encore connue comme la « promenade des Anglais » ;
- Dans de nombreuses stations touristiques de l'Europe continentale, les palaces ont des noms comme Hôtel Bristol, Hôtel Carlton ou Hôtel Majestic.

### **3.1 Les types de tourisme**

Les principaux types de tourisme se trouvent sous plusieurs formes en fonction des motivations du voyageur, mais ce qui fait objet de notre étude est le tourisme culturel, on retrouve :

- Tourisme d'affaires : lié aux affaires sous toutes ces formes.
- Tourisme balnéaire : plages et complexes...
- Tourisme de santé : thermes, SPA...
- Tourisme culturel : patrimoine architectural, musée....
- Tourisme vert (montagne).
- Tourisme rural.
- Tourisme urbain.

### **3.1 Le tourisme culturel**

Le tourisme culturel est une forme de tourisme qui a pour but de découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie de ses habitants.

Selon Mike Robinson et David Picard<sup>48</sup> "la culture, au sens le plus large, englobe des ressources matérielles et symboliques extrêmement mobiles. La culture est incontestablement une des clés du tourisme international : elle explique son essor et a permis à diverses sociétés et segments de société de participer au processus de développement." Ils estiment que "le tourisme culturel est essentiellement une forme de développement économique qui s'appuie sur les ressources culturelles. Mais c'est aussi une forme de développement qui, bien que participant de la réalité économique, est un moyen pour les individus et les sociétés de connaître et de comprendre leurs environnements et leur passé respectifs." La culture et le tourisme entretiennent une relation mutuellement bénéfique qui est de nature à renforcer l'attractivité et la compétitivité des régions et des pays.

Pour Paul Claval<sup>49</sup> ainsi que pour Claude Origet du Gluzeau<sup>50</sup>, le Programme Européen sur l'impact du tourisme culturel (PICTURE) et La convention du cadre Culture-Tourisme<sup>37</sup> ont donné des définitions au tourisme culturel dont le sens est le même et qui peut se résumer comme suit. C'est "un déplacement d'au moins une nuitée dont la motivation principale est centrée sur la culture, l'environnement culturel, les valeurs et les styles de vies, le patrimoine local. Le tourisme culturel peut aussi donner accès, au-delà du patrimoine, à des événements de spectacle vivant ou des arts visuels, des manifestations au croisement de forme d'expression originales et variées."

---

<sup>48</sup> Mike ROBINSON et David PICARD.; up cite p.24.

<sup>49</sup> Paul CLAVAL, Culture et territoires en Inde, revue Géographie et cultures n°35, Editions Le Harmattan, 2000, p.138

<sup>50</sup> Claude ORIGET DU GLUZEAU, membre du comité de pilotage du site [tourismeculturel.net](http://tourismeculturel.net)

### **3.1 La charte internationale du tourisme culturel:**

L'ICOMOS, qui est une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde a adopté la charte pour la « Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif » (1999) lors de sa 12<sup>ème</sup> assemblée générale au Mexique en Octobre 1999.

Les objectifs de la charte du tourisme culturel sont :

- Encourager et faciliter le travail de ceux qui participent à la conservation et à la gestion du patrimoine afin de le rendre plus accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs.
- Encourager et faciliter le travail de l'industrie touristique pour promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil.
- Encourager et faciliter le dialogue entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme afin de mieux faire comprendre l'importance et la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, des cultures vivantes dans le souci de les sauvegarder à long terme.
- Encourager ceux qui proposent des programmes et des politiques afin de développer des projets précis et mesurables, et des stratégies qui touchent à la présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation.

Les principes de cette charte peuvent être résumés dans ce qui suit :

- La protection du patrimoine doit offrir des opportunités sérieuses et bien gérées aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs pour expérimenter et comprendre le patrimoine et la culture des différentes communautés.
- La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures.
- Les opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux doivent assurer aux visiteurs une expérience enrichissante et agréable.
- Les communautés d'accueil et les populations locales doivent participer aux programmes de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux.
- Les activités de tourisme et de protection du patrimoine doivent bénéficier aux communautés d'accueil.
- Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.

## **4 Patrimoine et tourisme**

### **4.1 Relation entre le patrimoine et le tourisme**

La discipline qui a le plus fréquemment abordé la relation entre le patrimoine et le tourisme est la géographie. Celle-ci a souvent étudié la question sous la perspective de ses relations avec l'espace (Lazzarotti, 2010 : 12). Pour certains auteurs, le patrimoine représente une ressource majeure pour le développement des territoires, en particulier des milieux urbains et littoral, s'effectuant, entre autres, par la mise en tourisme tant dans les milieux ruraux qu'urbains (Bridonneau, 2011 ; Despiney, 2011 ; Vemières, 2011) qui pourra s'inscrire dans un processus de production de services ou de biens (Crevoisier et Kebir, 2004) et de développement local à long terme. Comme l'avancent Yves Bonard et Romain Felli (2008), la valorisation du patrimoine de ces milieux constitue un volet stratégique essentiel, puisque des quartiers entiers font désormais l'objet d'embellissement pour en augmenter l'attractivité. Ces auteurs démontrent que la notion de patrimoine, dans un contexte urbain, peut être associée à deux tendances, l'une qui insiste sur la valeur symbolique et culturelle du patrimoine, l'autre qui met l'accent sur la production du patrimoine dans une perspective de valorisation marchande, principalement dans l'optique du développement touristique.

D'autres auteurs abondent dans le même sens. Rachel Linossier et ses collaborateurs (2004 : 4) ajoutent que la représentation qu'ont les nombreux acteurs de la ville conditionne la manière dont les processus de renouvellement s'opèrent sur les différents espaces. Dans cette perspective, ces auteurs nous font comprendre que certains territoires font l'objet d'un consensus quasiment général de la part des acteurs de la ville, tant au niveau de la conservation que de la valorisation de leur patrimoine. D'autres territoires, à l'opposé, sont caractérisés par un très fort désaccord entre les acteurs quant au potentiel de leur patrimoine urbain ou à la manière dont celui-ci pourrait être protégé et valorisé. Ces mêmes auteurs donnent en exemple le tourisme comme étant un facteur augmentant les possibilités de conflits d'usages (Linossier et al., 2004 : 7). Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux comprendre les perceptions des différentes parties prenantes face au développement touristique d'un milieu patrimonial littoral afin de diminuer les conflits d'usage. Il est intéressant de constater qu'un travail peut être effectué afin d'encourager le développement touristique tout en préservant un certain cadre de vie.

La relation entre le patrimoine et le tourisme est aussi perçue comme un dialogue. Cette nature «dialogique» est abordée par Lazzarotti. Celui-ci a d'ailleurs voué une bonne partie de ses recherches à la relation entre le patrimoine et le tourisme. Il s'applique à étudier ces deux sujets conjointement, tant par leurs interactions que dans leurs inclusions, en explorant les possibilités d'envisager l'un à travers l'autre et réciproquement (Lazzarotti, 2001 ; 2003 ; 2010). Il soutient la définition avancée par

Edgar Morin qui voit cette relation s'établir à la manière d'une dialogique. Morin désigne ainsi une «unité complexe entre deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent » (Morin, 2001, cité dans Lazzarotti, 2010: 73). Selon le géographe, le patrimoine et le tourisme amènent à la complémentarité de l'un et voient l'anticipation de l'autre, voire son appel. Ainsi, il est nécessaire de comprendre que le processus de transformation de l'espace ne peut être terminé que dans l'agencement des deux phénomènes (Lazzarotti, 2010 : 130). Bref, l'un et l'autre se complètent pour donner au territoire habité des valeurs économiques et de rencontre.

Au contraire de Lazzarotti, certains auteurs se demandent si le patrimoine est encore soluble dans le tourisme, estimant qu'il existe une rupture entre les deux éléments. Luc Noppen et Lucie K. Morisset (2003) expliquent : Depuis la troisième vague de consécration patrimoniale, les exploitants touristiques entretiennent une certaine circonspection à l'égard du patrimoine et préfèrent fuir tout objet potentiel de contestation organisée. Sans compter les effets économiques de cette touristification intérieure, le phénomène de représentation de soi qui affleure ici révèle le second écueil, voué celui-là au patrimoine, voire au sens que nous voulons donner à notre avenir collectif. Latente dans l'invention du «patrimoine de proximité », la forclusion du regard de l'Autre emprisonne le patrimoine dans un passé dont nous nous détachons davantage chaque jour.

Ainsi, la relation entre le patrimoine et le tourisme n'est plus perçue comme quelque chose de viable. En ce sens, il sera intéressant d'analyser les perceptions des groupes de sauvegarde face au développement touristique en milieu urbain littoral et patrimonial afin de voir si ces acteurs perçoivent le tourisme comme quelque chose de viable. Il est pertinent de considérer cet aspect pour comprendre davantage le phénomène.

La sociologie européenne a également traité des concepts de patrimoine et de tourisme. Valéry Patin aborde les multiples facettes du tourisme culturel en l'étayant par de nombreux exemples et données statistiques. Il explique notamment les caractéristiques de l'offre culturelle, les comportements et les connaissances des publics. En 2005 et 2012, Patin expose comment le tourisme, objet de surexploitation et quelquefois dépossédé de sa signification culturelle, n'est pas sans risques pour le patrimoine. Il explique que, face à ces dangers, de nouvelles procédures ont été élaborées. Il est donc possible de protéger plus efficacement les biens culturels et naturels en favorisant aussi les retombées économiques des usages touristiques, notamment les mises en réseaux, les chartes d'éthique, les plans de gestion des sites, la régulation des fréquentations ou une meilleure intégration des populations locales aux actions de valorisation.

Une nouvelle tangente transparaît à travers les recherches récentes concernant la relation entre le patrimoine et le tourisme, principalement dans les sites du patrimoine mondial. En effet, un collectif

publié en 2012, sous la direction de Laurent Bourdeau, Maria Gravari-Barbas et Mike Robinson, propose un changement de paradigme dans l'étude de la valorisation touristique des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ; Plutôt que de considérer le tourisme comme un phénomène exogène suscité par des forces extérieures aux sites du Patrimoine mondial, il convient de le cerner comme un phénomène qui émerge, de manière endogène, par la nature même du patrimoine mondial et du rôle que celui-ci est appelé à jouer aujourd'hui à l'échelle mondiale et dans le contexte des pratiques et valeurs partagées par un nombre croissant d'individus. (Bourdeau et al., 2012 : 12)

#### **4.2 Avantages et désavantages du tourisme pour le patrimoine**

Le tourisme est généralement perçu comme un élément essentiel à la vitalité économique de la ville. Afin d'en apprendre davantage sur leur perception, un aperçu indispensable sur les avantages et les désavantages du tourisme pour le patrimoine?

##### **Les avantages :**

Si l'association du patrimoine et du tourisme est quelquefois moins mise de l'avant, il n'en reste pas moins qu'elle peut se réaliser. Dans les exemples avantageux que donnent les groupes, le tourisme et le patrimoine s'alimentent réciproquement.

- le tourisme permet d'apporter des revenus nécessaires au maintien et à restauration des bâtiments.
- De plus, le tourisme pourrait servir de porte-parole afin d'attirer l'attention sur certains bâtiments et sites historiques.
- patrimoine apporte aussi au tourisme, car il constitue la principale attraction de la ville. Ainsi, il serait possible de parler d'inclusion réciproque (Lazzaro ti, 2003 : 98), puisqu'il y aurait du tourisme dans le patrimoine et du patrimoine dans le tourisme.
- le tourisme aide à la notoriété du milieu et à l'entretien des bâtiments, du moins à l'extérieur.
- le tourisme est primordial et favorise le rayonnement de la ville. Les redevances sont nécessaires pour y faire des rénovations et l'entretenir
- Il est d'avis qui faudrait élargir les zones touristiques du secteur afin que le tourisme aide à la protection de certains sites.
- le tourisme, principalement culturel, peut aider à sauvegarder et à mettre en valeur le patrimoine. Toutefois, on estime qu'il y a encore du travail à réaliser afin de sensibiliser les gens et de faire comprendre l'importance du tourisme culturel tant pour l'économie du pays que pour son patrimoine.

- le patrimoine est beaucoup plus bénéfique au tourisme que le tourisme peut l'être au patrimoine. Ce dernier est le caractère singulier de l'Algérie que nous ne pouvons retrouver nulle part ailleurs.

### **Les désavantages :**

Les groupes de sauvegarde du patrimoine n'ont pas fait qu'amener des aspects positifs du tourisme pour le patrimoine. En fait, les désavantages sont beaucoup plus nombreux selon eux. Plusieurs antagonistes au tourisme s'opposent contre la sur-fréquentation touristique qui détruirait le principal attrait d'un site, soit la qualité du lieu (Lazzarotti, 2003 : 93).

La majorité des groupes rencontrés expriment leurs craintes envers la transformation et la qualité du lieu à cause du tourisme. Ils expliquent que la population locale se fait déposséder en ce sens où le tourisme transforme le secteur en avantageant les touristes. Une grave conséquence serait que le pays devienne un faux décor fabriqué pour les visiteurs et non adapté aux besoins de la population locale.

- l'inconvénient majeur du tourisme serait de chasser les habitants du quartier. Il soutient aussi que le manque de sensibilité envers le patrimoine dont fait preuve le développement touristique enlève l'essence du secteur.
- cette concentration touristique est une menace pour le secteur. Il y a une plus grande pollution, sans oublier la disparition des commerces de proximité et des résidents à plein temps
- le patrimoine doit être approprié par la collectivité pour que l'on puisse parler de « patrimoine ». Or, les touristes, n'étant que de passage, ne font pas partie de cette collectivité. Donc, il y a bien souvent des oppositions entre l'aspect touristique et ceux de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. les deux peuvent se nourrir mutuellement, Et à l'opposé, le patrimoine ne doit pas travailler en fonction des touristes, mais en fonction de la collectivité, de ceux qui y habitent, ceux qui se l'approprient au quotidien
- il faut maintenir un équilibre entre le patrimoine et le tourisme et il n'est pas certain que le secteur ait encore atteint cet équilibre.
- le constat: lorsqu'il est question de faire des profits et de faire rouler l'économie, il est facile de modifier le patrimoine pour soutirer l'argent aux touristes
- la difficulté à se stationner et à rentrer chez soi pour les résidents de la rue.

### **4.3 En Algérie :**

La relation entre le patrimoine et le tourisme est une problématique peu traitée. Cela invite à son approfondissement et appelle à la réalisation de plusieurs projets de recherche. La relation entre le patrimoine et le tourisme en Algérie a été quelque peu abordée à la fin des années 1980 et relancée en 2010. Dans les articles recensés, les auteurs proposent une réflexion sur l'évolution des exigences de la clientèle touristique et sur la vision récente du patrimoine Algérois, dans un contexte où celui-ci devient un facteur d'attractivité grandissant auprès des touristes. Il est donc important de retenir que l'intégration du tourisme et du patrimoine doit prendre en compte la conservation et le potentiel des bâtiments existants, tout en portant une attention particulière aux répercussions de la pollution visuelle et physique qu'une mauvaise gestion du tourisme pourrait entraîner.

La prise de conscience nationale de l'enjeu du développement touristique en tant que vecteur de développement économique et social impose la nécessité de se doter d'un cadre stratégique de référence et d'une vision à l'horizon 2030, appuyée sur des objectifs contenus dans le présent Schéma, objet du débat actuel. Le Schéma d'aménagement touristique, « le SDAT » est une composante du SNAT 2025, prévu par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et du développement durable ; il n'est ni une branche ni un secteur d'activités, c'est une industrie jeune, qui combine promotion du tourisme et environnement.

La relation entre le patrimoine et le tourisme est aussi abordée sous l'angle de l'identité nationale. La notion de patrimoine est en effet fondamentalement pluridisciplinaire et est traitée sous des angles très diversifiés.

Quant au tourisme, la voie pour le faire reconnaître comme une discipline scientifique à part entière est bien entamée, mais nécessite encore des efforts. En effet, le tourisme s'impose comme un élément important et nécessaire à l'économie au niveau des services et comme outil stratégique de développement. De plus, le corps de connaissances a augmenté de façon considérable en raison de la multiplication des chaires de recherches, des colloques, des ouvrages scientifiques, des revues, des programmes universitaires, etc. Néanmoins, comme le fait ressortir Boualem Kadri (2008a : 2), le caractère scientifique du tourisme comporte deux handicaps importants :

- une fragmentation dans la recherche en tourisme (diversité de disciplines et d'acteurs) ;
- une absence de consensus autour d'une définition « académique » du tourisme et de son statut scientifique.

Les positions sont divisées en ce qui touche le statut du tourisme. La communauté scientifique se divise en deux camps : ceux qui estiment que le tourisme nécessite un statut disciplinaire et scientifique distinct et ceux qui croient que le tourisme est un champ d'études «qui n'a pas l'envergure épistémologique d'une discipline et d'une science » (Kadri, 2008b : 2). Autre obstacle, la science du tourisme est dévalorisée par une image péjorative et réductrice collée au tourisme et au touriste.

Le patrimoine et le tourisme font donc face à de multiples transformations sur le plan scientifique. Malgré une évolution sur le plan théorique et un développement des écrits et des activités universitaires, il est difficile d'obtenir un consensus au sein de la communauté scientifique.

## **5 Le rôle du système informatique géographique « SIG »**

L'application du SIG<sup>51</sup> dans la gestion du patrimoine culturel l'utilisation d'outils technologiques pour la surveillance de l'environnement culturel devient de plus en plus nécessaire. Le système d'information géographique (SIG – GIS en langue anglaise) est un outil puissant permettant, outre l'intégration de diverses sources de données et des interprétations variées qui en découlent, le développement de stratégies de gestion de notre environnement historique à court, moyen et long terme. Le patrimoine culturel est une partie dynamique de l'identité d'un pays. Les législations du monde entier protègent les bâtiments historiques ou les structures présentant un intérêt architectural particulier. Les autorités nationales, régionales et locales semblent disposer de nombreuses données géographiques relatives à l'environnement historique, mais il n'est pas certain que ces informations soient traitées partout de la manière la plus efficace. Alors que l'apparition du système d'information géographique (SIG) et de la télédétection semble avoir révolutionné la gestion des informations.

### **5.1 Relation du système SIG avec l'environnement culturel**

Les caractéristiques de surface et de sous-sol qui intéressent les architectes, les archéologues et les historiens ont été décelées au moyen de la technologie. Leurs découvertes ont fréquemment été incorporées dans un progiciel SIG permettant une analyse géographique. Les caractéristiques de surface englobent les ruines visibles, les monticules, les pierres ainsi que les autres marques de surface, et les caractéristiques de sous-sol se composent des ruines enfouies de bâtiments, des fossés, des canaux et des routes.

---

<sup>51</sup> Cours SIG Dr AHMED CHAOUCH Nabil. Année mars2018

La technologie SIG peut être mise en place parallèlement à la prospection archéologique afin de gérer le patrimoine architectural, en particulier au moyen de l'élaboration d'une vaste base de données contenant de nombreuses descriptions et informations graphiques.

## **5.2 La technologie SIG et le patrimoine culturel**

Les liens étroits entre la technologie SIG et la modélisation prédictive du site ont été identifiés. Savage (1990) concevait le système SIG comme un outil de recherche dans l'archéologie paysagère. Hardy (1997) a regroupé de nombreux extraits des publications de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et du WCMC (Centre de surveillance de la conservation de la nature). Tous les textes soulignent l'importance de la gestion informatisée des données géographiques dans le cadre des travaux de préservation, de restauration ou d'excavation. Certaines de ces publications indiquent les principes de l'enregistrement de monuments, de groupes de bâtiments et de sites, et les relient à un mécanisme flexible de recherche automatique des données, de normalisation des données, d'apport constant d'informations relatives aux éléments menaçant le patrimoine culturel, de visualisation de la richesse culturelle d'un endroit, etc.

Les principales raisons de la mise en place du système SIG sont l'efficacité du stockage des données, la facilité de leur mise à jour, leur accessibilité et leur transformation en informations utiles, la capacité de la surveillance de sites dans un but de conservation, et le potentiel d'entretien des sites, qui contribuent à permettre d'obtenir des valeurs relatives à la culture et à la nature pour les générations à venir.

## **6 Cas général :**

Le patrimoine ne s'arrête pas aux Casbahs, il touche aussi les Rues, placette, puits, ou encore des parcs (ruines,...), ce qui va être abordé ci-dessous

### **6.1 Exemple de sauvegarde et réhabilitation de la « Médina d'Essaouira » au Maroc :**

Le Maroc possède une grande richesse culturelle, ce qui fait de ce pays une destination très prisée par les touristes. La culture et un atout touristique des importants, et une des motivations principales des plus grandes marches émetteurs tels que la France, l'Espagne, l'Allemagne, le royaume uni etc... A cet effet le ministère du tourisme a mis en place un programme vision «2020» constitué par une série de mesures pour une meilleure valorisation et structuration du matériel et immatériel du pays.

### **Introduction :**

**Figure 22 :** l'architecture en terre de la medina d'Essouira



Source : <http://www.espace-maroc.com/guide/3-essaouira/76-carte-identite-essaouira.html>

La construction en terre (Figure 22) est l'une des plus anciennes du monde. Ses premières manifestations furent au Proche Orient<sup>52</sup> à l'époque protohistorique (il y a environ 10 000 ans) : en Turquie, en Mésopotamie, en Egypte, au Yémen... ; Elle s'est perpétuée et s'est développée durant des millénaires grâce au génie de l'Homme qui a su puiser dans les lois géophysiques de la nature et a excellé dans l'adaptation de cette matière plastique à des conditions écologiques, économiques et socioculturelles particulières.

Etant le matériel le plus commode, le plus abondant, le plus économique et le plus proche de l'homme, il a toujours été l'un des matériaux le plus utilisé dans le monde et dans presque toutes les civilisations anciennes.

---

<sup>52</sup> Francesca DeMicheli, Sauvegarde et réhabilitation du ksar Aït Ben Haddou au Maroc, mémoire de DEA de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, UFR d'histoire de l'art et d'archéologie, 2002 ( p.10).

Aujourd'hui encore, la terre est utilisée en architecture dans des aires géographiques assez étendues : de l'Asie centrale jusqu'en Amérique du Sud en passant par la péninsule arabique, l'Afrique du Nord, le Grand Sahara, le Sahel, et même en Europe où quelques constructions en terre; ce qui témoigne de son utilisation à grande échelle<sup>53</sup>.

Cependant, l'usage de la terre crue dans l'architecture a fortement régressé durant ces dernières décennies, au profit de l'architecture en béton, considérée plus adaptée au temps présent : durabilité des matériaux modernes, recherche d'éléments de confort (électricité, eau courante, etc.) jugés moins adaptés aux structures en terre.

Le Maroc est l'un des pays qui illustre ce phénomène tant au niveau de la tradition séculaire de l'usage de la terre crue qu'au niveau de son abandon accéléré<sup>54</sup>.

Selon André Jodin, « *le premier témoignage - archéologique paraît-il- d'architecture de terre a été découvert dans l'île de Mogador (l'actuelle Essaouira)* » à l'époque mauritanienne (IV<sup>e</sup> siècle av. J.C)<sup>55</sup>.

De l'Antiquité jusqu'aux temps modernes, les constructions en terre ont été perpétuées dans les formes architecturales du Maroc aussi en milieu urbain qu'en milieu rural, autant dans les petites bourgades que dans les grandes métropoles (Marrakech, Fès, Meknès, Salé, etc.).

Les dernières manifestations de ce mode architectural - où l'usage de la terre crue est presque exclusif - sont encore visibles en forte proportion surtout dans les zones présahariennes du Maroc (situées au sud).

Ces zones ne produisent pas de richesse en bois ou en pierre mais une forte abondance en terre argileuse. Il est vrai que l'usage de la terre crue est connu également au Moyen Atlas et le Rif mais ce sont les vallées présahariennes qui se sont affirmées comme le terroir, par excellence, de l'architecture vernaculaire en terre du Maroc

La concentration des constructions en terre dans ces zones s'explique par :

- La nature géologique; l'environnement naturel du milieu et le climat sont des facteurs favorisant ce mode d'habitat vernaculaire<sup>56</sup>.
- L'héritage historique dans le sens où ces régions ont reçu une longue tradition dans le domaine de la construction en terre.
- Les facteurs socio-économiques ont favorisé ce mode d'habitat qui s'harmonise le mieux avec le genre de vie des habitants. Le choix de la terre crue comme matériau de construction

---

<sup>53</sup> Francesca DeMicheli, Sauvegarde et réhabilitation du ksar Aït Ben Haddou au Maroc, mémoire de DEA de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, UFR d'histoire de l'art et d'archéologie, 2002.p.11.

<sup>54</sup> De l'Antiquité à l'époque moderne en passant par le Moyen Age, plusieurs auteurs font référence à l'architecture en terre crue au Maroc, notamment : Pline l'Ancien (Pline, Naturalis Historia, XXXV, 48), Ibn Hawqal (kitab al-massalik wa l-mamalik), André Jodin, entre autres.

<sup>55</sup> A. Jodin cité par M. Boussalh, Patrimoine architectural en terre au Maroc : proposition de création d'un équipement culturel intégré dans la kasba de Taourirt à ouarazate, mémoire DEPA, Université Senghor, 1999 (p. 16)

<sup>56</sup> Les vallées subissent des influences sahariennes à cause de leur position continentale. Les chaînes de l'Atlas constituent une barrière devant les influences océaniques, d'où l'aridité du climat. Cf. M. Boussalh, op. cit. p.18

est dictée par son coût peu onéreux et par des raisons d'adaptations avec l'environnement, l'organisation communautaire...

### **Le contexte naturel : Géographie et climat de la ville d'Essaouira :**

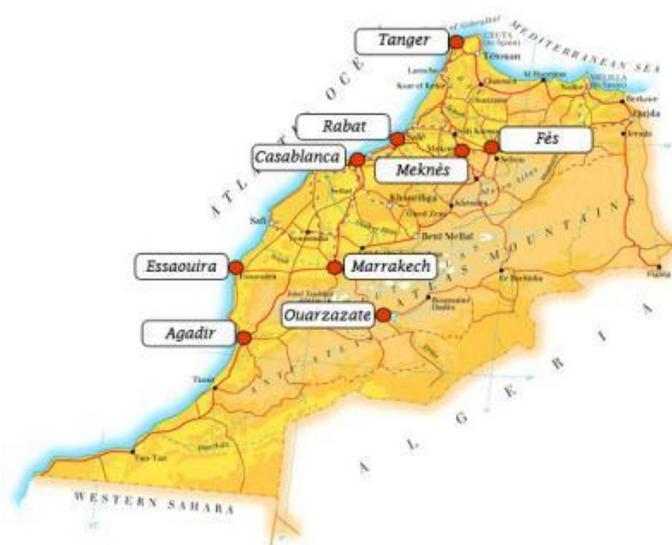
Ville côtière de l'atlantique, elle est située à 173 km au nord d'Agadir, 176 km à l'ouest de Marrakech et à 360km au sud de Casablanca (Image 01), ces coordonnées Lambert : 31° 31' 00" nord, 9° 46' 09" ouest ; Construite sur une presqu'île rocheuse, avec un développement parallèle à la mer (Image 02) avec des larges boulevards développés par des percés butant dans la mer, ce qui offre une pénétration d'aire naturellement, et un contact visuel direct vers ce dernier (Figure 23).

De la baie d'Essaouira on découvre l'île de Mogador, aujourd'hui réserve naturelle et interdite au public.

Les plages environnantes, au nombre de cinq, sont de sable fins sur des kilomètres. L'arrière-pays est couvert de forêts d'arganiers et de thuyas. Sa situation en avancée sur l'océan en fait un haut lieu de rencontre pour les surfeurs.

Comme toutes les villes côtières de l'atlantique les amplitudes de températures sont très limitées. Essaouira bénéficie d'un climat doux toute l'année.

**Figure 23: La situation géographique de la médina d'Essaouira**



**Image 01 :** représente la situation géographique de la ville d'Essaouira  
**Source :** <http://www.ryadessaouira.cohttp://www.ryadessaouira.com/images/stories/essaouira/carte-maroc.jpgm/images/stories/essaouira/carte-maroc.jpg>



**Image 02 :** représente l'état du bâti de la ville  
**Source :** [https://viagallica.com/maroc/img/ville\\_essaouira\\_015b\\_\(plan\).jpg](https://viagallica.com/maroc/img/ville_essaouira_015b_(plan).jpg)

### Le cadre bâti :

Essaouira renferme un patrimoine architectural et urbanistique particulier et original, témoignant d'un riche passé ouvert sur toutes les civilisations humaines (Européenne, arabo-musulmane et africaine) qui ont contribué chacune à sa part à la création de ce chef-d'œuvre qui est la médina d'Essaouira. Vu son histoire et son caractère exceptionnels, l'UNESCO inscrit la médina d'Essaouira sur la liste du patrimoine culturel de l'humanité depuis décembre 2001.

La médina constitue également un exemple unique de rencontre pacifique entre le modèle architectural et urbanistique européen et celui propre au Maroc (Figure 24). Les apports extérieurs ont pu s'intégrer d'une façon harmonieuse dans l'ensemble de la trame de la médina. Celle-ci est le résultat d'une osmose, unique en son genre, de la structuration d'un espace d'inspiration européen et des principes fondamentaux qui sous-tendent l'édification médina.

Figure 24: quelques photos sur le patrimoine bâti de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Figure 25: Monuments et attractions touristiques d'Essaouira

#### 1. La plage d'Essaouira



Source : <http://img.over-blog.com/300x225/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/plage-essaouira-maroc.JPG>

#### 2. La Casbah d'Essaouira (la Sqala).



Source : <http://img.over-blog.com/300x199/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/les-canonns-de-la--sqala-essaouira-maroc.jpg>

### 3.. La Petite Médina historique d'Essaouira.



Source : <http://img.overblog.com/161x200/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/toile-peinte-medina-essaouira-maroc.jpg>



Source : <http://img.over-blog.com/298x200/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/boutique-essaouira-maroc.jpg>

### 4. Musée Sidi Mohamed Ben Abdallah : autrefois une maison seigneuriale.



Source : <http://img.overblog.com/220x300/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/musee-sidi-mohamed-ben-abdellah-essaouira-maroc.gif>



Source : <http://img.overblog.com/400x300/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/interieur-musee-sidi-mohammed-ben-abdellah-essaouira->

### 5. Les multiples portes anciennes : (Bab sbâa, Bab Marrakech,...).



Source : [https://viagallica.com/maroc/img/ville\\_essaouira\\_003a\\_\(porte\\_bab\\_marsa,\\_2010-03-06\).jpg](https://viagallica.com/maroc/img/ville_essaouira_003a_(porte_bab_marsa,_2010-03-06).jpg)



Source : <http://img.overblog.com/300x225/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/entree-medina-essaouira-par-place-moulay-el-hassan-portes-a.JPG>

## 6. Le phare de Sidi Magdoule.



Source : <https://essaouira.madeinmedina.com/fr/phare-de-sidi-magdoul-23955.html>

## 7. Borj Albaroud.



Source : [https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/9/9f/Bordj\\_el\\_Berod.jpg](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/9/9f/Bordj_el_Berod.jpg)

## 8.. Mosquée de Sidi Ben Youssef



Source:  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Mosqu%C3%A9e\\_Ben\\_Youssef#/media/File:City\\_walls\\_of\\_Essaouira\\_](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mosqu%C3%A9e_Ben_Youssef#/media/File:City_walls_of_Essaouira_)

## 9. le port de pêche d'Essaouira



Source : <http://img.over-blog.com/299x200/3/07/92/17/Album-Photos-d-Essaouira-Visite-d-Essaouira-en-images/port-essaouira-maroc.jpg>

## **Activités touristique à Essaouira**

Les petits troquets de quartier, chaleureux et conviviaux, seront également pour vous l'occasion de découvrir les concerts de musique Gnaoua, qui représente une identité musicale régionale très forte. Les activités et rassemblements culturels sont également très nombreux.

### **- Le festival Gnaoua et musique du monde :**

Le principal rendez-vous de la ville, avec une renommée internationale, il se déroule en mois de Juin de chaque année.

### **- Hammams et massages :**

La tradition séculaire des massages et des hammams maghrébins, omniprésents dans toute la ville. Institution culturelle de la plus haute importance au Maroc et véritable point de rencontre de la population dans un cadre détendu et souvent somptueux, les bains de vapeur d'eau et leurs masseurs professionnels offrent, en sus de l'aspect rituel et socio-culturelles de

cette pratique, d'importants bénéfices thérapeutiques, tant sur le plan du moral que sur le plan physique.

#### **- Compétitions de sports nautiques**

Essaouira est renommée à travers le monde entier pour toutes les activités liées au vent grâce aux vents puissants qui soufflent presque constamment dans la baie. De nombreuses compétitions très spectaculaires y sont organisées, notamment une étape de la Coupe du Monde de Kitesurf qui s'y déroule tous les ans au mois de Juillet !

### **Activités économique :**

#### **- La pêche :**

L'activité principale d'Essaouira est la pêche. Pendant de nombreuses années le port de la ville a été le premier port sardinier du monde.

#### **- L'artisanat :**

L'artisanat n'est pas de reste. il constitue une source non négligeable. Sculpture sur bois, surtout, mais aussi sur l'argent et le bronze, Essaouira a plusieurs longueurs d'avance sur ses concurrentes. Les tables souries, de toutes sortes, sont fort prisées, du fait de leurs dessins difficilement égalable

#### **- L'agriculture :**

Est sous forme de coopératives de productions et de commercialisation d'huile d'argan, actuellement la ville compte 13 coopératives de productions. Ces coopératives sont prometteuse porteuse de grands changements, étant une source qui contribue amplement à la dynamique de développement local dans des domaines économiques, social, environnemental et surtout urbanistique et architectural.

### **Essaouira Valeur universelle exceptionnelle**

La médina d'Essaouira (*la bien dessinée*), anciennement connue sous le nom de Mogador (nom provenant du mot phénicien Migdol qui signifie « petite forteresse »), Essaouira est une ville portuaire du Maroc sur la côte atlantique ; Sa médina est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2001.

Essaouira est un exemple exceptionnel de ville fortifiée du milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, entourée d'une muraille de style Vauban. Construite en Afrique du Nord selon les principes de l'architecture militaire européenne de l'époque, en parfaite association avec les préceptes de l'architecture et de l'urbanisme arabo-musulmans, elle a joué, des siècles durant, le rôle de port de commerce international de premier plan reliant le Maroc et l'Afrique sub-saharienne à l'Europe et au reste du monde.

La ville offre également l'exemple d'un centre multiculturel comme en fait preuve la coexistence, dès sa conception, de diverses ethnies telles les Amazighes, Arabes, Africains, et Européens et multiconfessionnel (musulmans, chrétiens et juifs). Indissociable de la médina, l'archipel de Mogador comprend un grand nombre de biens culturels et de sites naturels d'une Valeur universelle exceptionnelle. Sa fondation relativement tardive par rapport aux autres médinas d'Afrique du Nord fut l'œuvre du Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdallah (1757-1790) qui voulait faire de cette petite cité de l'Atlantique un port royal et un chef-lieu du commerce marocain avec l'extérieur. Longtemps connue sous le nom de Port de Tombouctou, Essaouira devint l'une des pièces maîtresses du commerce atlantique entre l'Afrique et l'Europe à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et durant le 19<sup>ème</sup> siècle.

Essaouira est un exemple remarquable et bien préservé de ville portuaire fortifiée du milieu du 18<sup>ème</sup> siècle à forte inspiration européenne, transposée dans un contexte nord-africain.

Avec l'ouverture du Maroc sur le reste du monde à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, la médina d'Essaouira a été conçue par un architecte français profondément influencé par le travail de l'ingénieur militaire Vauban à Saint-Malo. Elle a largement conservé l'aspect d'une ville européenne.

### **Valeur d'intégrité**

Achevée dès le 19<sup>ème</sup> siècle et nettement délimitée par son rempart, la médina d'Essaouira possède tous les éléments essentiels à son intégrité. Constituant un tout homogène associant des atouts naturels (archipel de Mogador) et des biens culturels de grande qualité, la cité garde encore aujourd'hui son intégrité et son cachet originel. Bien que son intégrité ait été un peu altérée, notamment en raison de la dégradation du bâti dans le quartier du Mellah « quartier Juif » (Figure 26), le degré de perte ne compromet pas la signification du bien dans son ensemble.

L'état de conservation de la médina d'Essaouira ne cesse de s'améliorer grâce aux efforts des autorités locales et à la vigilance des services directement concernés par sa protection et sa mise en valeur.

**Figure 26:** La dégradation du quartier historique Mellah.



**Image 01:** représente l'état du bâti de la ville

**Source :** [http://www.leguido.com/articles/images/G27/101-4-IMG0037-\(1\).JPG](http://www.leguido.com/articles/images/G27/101-4-IMG0037-(1).JPG)



**Image 02 :** représente l'état du bâti de la ville

**Source :** [http://mimoena.com/wp-content/uploads/201/01/5L0008\\_585-004.jpg](http://mimoena.com/wp-content/uploads/201/01/5L0008_585-004.jpg)

### **Valeur d'authenticité**

Fondée au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, la médina d'Essaouira a conservé en grande partie son authenticité tant au niveau de la conception et des formes qu'au niveau des matériaux (utilisation de la pierre de taille locale dite manjour) (Figure 27) et des modes de construction, et ce en dépit de quelques utilisations inadéquates de matériaux modernes pour des réparations et des reconstructions. Malgré l'action de la houle côté mer et de l'humidité partout ailleurs, les fortifications et le tissu urbain conservent, dans l'ensemble, leur configuration d'origine.

Figure 27: Mode de construction de la médina d'Essaouira.



Image 01: représente utilisation de la pierre de taille dans leurs constructions.

Source : [https://www.immobilier-pro-maroc.com/images/IMG\\_0821.JPG](https://www.immobilier-pro-maroc.com/images/IMG_0821.JPG)

### **Besoins en matière de protection et de gestion (2009)**

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 relative au patrimoine marocain. La propriété des éléments constituant la ville historique d'Essaouira est répartie entre l'État, la municipalité, des coopératives et des particuliers. Le plan d'urbanisme n° 4001 de 1988 prévoit autour de la ville historique une zone tampon où la construction est interdite. Deux mesures de protection et de gestion significatives sont entrées dans les dernières phases d'application. Il s'agit du schéma directeur d'aménagement urbain de la ville d'Essaouira et du plan de sauvegarde de la médina.

La population locale, les pouvoirs publics et l'espace associatif sont de plus en plus sensibles à la Valeur universelle exceptionnelle de la médina. L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée pour assurer une meilleure maîtrise de l'urbanisation de la ville en général et de la médina en particulier. Celle-ci doit permettre, en parallèle avec les autres départements et services ministériels, de planifier et de coordonner les efforts et de suivre le déroulement et la réalisation des chantiers entamés ou projetés. En attendant la mise en place d'un plan de gestion de la médina qui devrait permettre de concilier la sauvegarde du patrimoine architectural et l'amélioration des conditions de vie de la

population locale, les services concernés par la protection et la sauvegarde du bien doivent veiller à l'application du plan d'aménagement de la médina et de l'ensemble de la ville d'Essaouira.

### **L'étude de Mise à Niveau de la Médina d'Essaouira :**

La Médina d'Essouira est une structure urbaine et architecturale de grande valeur ; La situation stratégique qu'elle occupe dans la ville, sa renommée mondiale en tant que centre historique exceptionnel, et la concentration de plus de la moitié de l'activité économique en font un lieu incontournable aussi bien pour les habitants locaux que pour les touristes.

La Médina d'Essouira souffre d'un nombre important de problèmes :

- La vétusté des infrastructures de base, notamment le dysfonctionnement du système d'assainissement, la voirie et l'électricité.
- La précarité des conditions d'habitat et de l'hygiène des lieux.
- La dégradation du paysage urbain, mauvais état des façades urbaines, la décadence de l'esthétique du site et par la suite une atteinte à l'image de marque de la ville et à son label de « ville touristique ».
- La Médina connaît un manque d'équipement structurant ; équipements socio-collectifs, culturels et de loisirs.
- Problème de liaison et jonction avec le reste de la ville.
- Mauvaise organisation spatiale des activités commerciales, de l'artisanat et de métiers divers.

L'étude a permis d'élaborer un plan d'actions de mise à niveau de la Medina, à travers les projets suivants :

Figure 28 : Actions ponctuelles



1. Réaménagement de la place Moulay El Hassan.
2. Aménagement de la liaison entre la Médina et le complexe portuaire.
3. Aménagement du jardin de la place Moulay El Hassan.
4. Réaménagement de l'entrée de la Médina.
5. Réaménagement du parking de la place Moulay El Hassan.
6. Réaménagement du monument de la Sqala.
7. Réaménagement de la place Almichouar.
8. Réhabilitation de monuments et bâtiments de grande valeur historique.
9. Réaménagement des placettes Chrib Attay et Chefchaouni.
10. Revalorisation urbaine et architecturale des axes commerciaux de la Médina.
11. Réaménagement des placettes du Marché de poissons et ancien Marché aux grains.
12. Mise en valeur des axes de commerce d'artisanat.
13. Aménagement d'un jardin public au niveau de la zone Bin Al Aswar.
14. Mise en valeur de la zone Bin Al Aswar.
15. Aménagement d'une voie carrossable au niveau de la zone Bin Al Aswar.
16. Réaménagement de la place Bab Marrakech.
17. Réaménagement de l'entrée de la Médina du côté de Bab Doukkala.
18. Réaménagement de la place Bab Doukkala.
19. Revalorisation de l'axe Moulay Youssef.

Source : <https://image.slidesharecdn.com/rapcfr2012-140308112034-phpapp02/95/rapport-annuel-2011-fr-agence-urbaine-essaouira-29-638.jpg?cb=1412862574>

## **Plan d'action**

### **Définition et description des activités pour la mise en tourisme de l'Archipel**

Pour des raisons d'opérationnalisation du plan d'action, les activités nécessaires pour la réalisation des différents objectifs opérationnels, définis ci-dessus, peuvent être regroupées dans six domaines d'intervention. Ces domaines constituent une déclinaison des objectifs en axes de travail :

- Domaine 1 : Définir le cadre de la valorisation touristique de l'archipel (composante de gestion et de conservation des ressources et des valeurs du site) ;
- Domaine 2 : Elaboration / conception et organisation du produit touristique ;
- Domaine 3 : Aménagement de l'infrastructure liée au produit/circuit
- Domaine 4 : Formation et renforcement des capacités des acteurs
- Domaine 5 : Etablissement de partenariats
- Domaine 6 : Marketing et gestion du produit/circuit,

Les activités sont définies et décrites par axe de travail, pour éviter que le sens de l'activité change ou se perd avec le temps et/ou le changement du personnel.

### **Définir le cadre de la valorisation touristique de l'archipel :**

- Remise du foncier de l'archipel au HCEFLCD
- Création de l'Aire Protégée (AP) archipel d'Essaouira : Il s'agit de réaliser le processus de création officielle d'une aire protégée sur l'Archipel, ce qui donnera un statut légal de protection au site et la maîtrise de l'ouvrage au HCEFLCD, pour la conduite du processus de mise en tourisme de l'Archipel.
- Adopter un plan de gestion concertée (AP) : Sur la base du schéma de gestion déjà élaboré, mener un processus de concertation qui pourra amener à l'approbation par les parties prenantes d'un plan de gestion pour l'archipel. Ce plan de gestion doit bien mettre en évidence les aspects et les actions nécessaires au démarrage et à la gestion de la valorisation touristique de l'archipel.
- Mettre en place une autorité de gestion (AP)

### **Elaboration/conception et organisation du produit touristique :**

- Organiser des visites de reconnaissance et de repérage au profit des professionnels du tourisme ;
- Concertation avec les professionnels du tourisme sur leur point de vue sur les potentialités réelles du site, les contraintes organisationnelles, techniques et économiques de sa valorisation touristique ;
- Développer les bases descriptives du produit « Archipel » : Il s'agit d'élaborer la description du produit « Archipel ».

- Définir les conditions d'exploitation du produit : Cette activité doit consister à définir avec précision les conditions d'exploitation du produit, qui seraient consignées dans le contrat relatif à son exploitation / commercialisation.
- Actualiser l'inventaire du patrimoine culturel de l'Archipel : L'objectif de cet inventaire, qui doit être basé sur les résultats de fouilles archéologiques, étant de mettre en évidence toutes les attractions culturelles de l'Archipel, qui augmenteraient son offre première et ses attraits touristiques (édifices d'intérêt historique, sites archéologiques...).
- Les résultats de cet inventaire serviront à finaliser la conception du produit touristique et alimenteront également les thèmes d'interprétation du site.
- Elaboration d'un cahier des charges

### **Aménagement de l'infrastructure touristique des facilités :**

- Désigner et équiper un point d'embarquement au niveau du port de la ville d'Essaouira
- Aménager un point de débarquement sécurisé au niveau de l'île
- Concevoir et aménager le circuit de visite : Cette activité doit consister en la définition, la matérialisation et la mise à niveau du chemin de la visite/découverte, au niveau de la grande île.

Ce circuit doit être conçu pour bien canaliser et encadrer les déplacements des visiteurs sur l'île, tout en minimisant l'impact sur l'environnement naturel du site.

- Aménager les points d'arrêt et d'observation : Il s'agit de concevoir et aménager quelques points d'observation, sur le circuit de visite de l'île, pour permettre aux visiteurs d'apprécier

Les paysages et les vues panoramiques à partir de l'Archipel.

- Concevoir et mettre en place la signalétique : Il s'agit de la conception, la réalisation et la mise en place des panneaux d'information et d'interprétation, au niveau du circuit de visite, sur la grande île.

La conception doit être confiée à un BET spécialisé, et devrait comprendre la conception technique proprement dite, ainsi que l'identification des emplacements adéquats des panneaux sur le circuit.

- Construire des sanitaires au niveau de la grande île : Des blocs sanitaires (WC), adaptés aux conditions du site, doivent être aménagés au niveau de la grande île, en fonction du nombre de visiteurs par jour.
- Elaborer et mettre en œuvre un système de gestion des déchets : Il s'agit de réaliser une étude pour l'élaboration d'un système de gestion des déchets au niveau de l'île. La mise en œuvre de ce système doit faire l'objet d'une convention de partenariat entre le HCEFLCD et ses partenaires concernés, notamment la commune urbaine et les acteurs touristiques, qui doivent y contribuer financièrement.

- Construire et équiper un centre d'information : Il s'agit de construire, équiper et gérer un centre d'information sur l'archipel, à Essaouira.

Ce centre d'information, qui servira également comme maison de la future aire protégée envisagée sur l'archipel, constituera le point de départ pour les visiteurs de l'archipel. Il doit comprendre une ou des salles d'exposition sur toutes les caractéristiques de l'archipel, une salle de conférences et une salle pour l'éducation à l'environnement. Il doit servir également à orienter les visiteurs de l'archipel, dès leur arrivée à Essaouira.

### **Formation et renforcement des capacités des acteurs :**

- Formation du personnel d'accueil et des guides : Il s'agit d'organiser des ateliers de formation au profit du personnel d'accueil et des guides impliqués, sur les techniques d'information et de communication et les techniques d'accueil, ainsi que sur la façon de se comporter avec les visiteurs.
- Renforcement des capacités des acteurs/partenaires : Cette activité doit consister en un programme de formation au profit des acteurs/partenaires concernés par la gestion du produit touristique « Archipel », dans la gestion des produits écotouristiques et l'adoption d'une démarche respectueuse de l'environnement.

### **Etablissement de partenariats et de contrats de concession**

- Elaborer et mettre en œuvre le contrat relatif à l'exploitation/ commercialisation du produit ;
- Elaborer et mettre en œuvre les conventions de partenariat relatives à la gestion touristique de l'Archipel.

### **Marketing et gestion du produit/circuit :**

- Elaborer et éditer des supports de communication
- Appuyer la commercialisation du produit\_\_

Activités	Calendrier							Responsabilité
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	
<b>Domaine 1 : Définir le cadre de gestion et de valorisation touristique de l'archipel</b>								
- Remise du foncier de l'archipel au HCEFLCD	—							HCEFLCD, Direction des domaines de l'état
- Création de l'AP archipel d'Essaouira	—							HCEFLCD, ME
- Adopter un plan de gestion concertée (AP)		—						HCEFLCD
- Mettre en place une autorité de gestion (AP)			—					HCEFLCD + Partenaires
<b>Domaine 2 : Elaboration/conception et organisation du produit touristique</b>								
- Organiser des visites de reconnaissance et de repérage		—						
- Concertation avec les professionnels du tourisme		—						
- Développer les bases descriptives du produit « Archipel d'Essaouira »			—					UGP
- Définir les conditions d'exploitation du produit				—				UGP
- Actualiser l'inventaire du patrimoine culturel de l'Archipel (fouilles archéologiques)					—			MC
- Elaboration d'un cahier des charges				—				UGP

<b>Domaine 3 : Aménagement de l'infrastructure touristique des facilités</b>							
- Désigner et équiper un point d'embarquement au niveau du port de la ville d'Essaouira				—			UGP + ANP
- Aménager un point de débarquement sécurisé au niveau de l'île				—			UGP + ME
- Concevoir et aménager le circuit de visite				—			UGP
- Aménager les points d'arrêt et d'observation				—			UGP
- Concevoir et mettre en place la signalétique (régulation, information/orientation et interprétation)				—			UGP
- Construire des sanitaires au niveau de la grande île				—			UGP
- Elaborer et mettre en œuvre un système de gestion des déchets				—	-----		UGP + Opérateurs (Concessionnaire)
- Construire et équiper un centre d'information (au niveau de la ville d'Essaouira)					—		UGP + CU d'Essaouira
<b>Domaine 4 : Formation et renforcement des capacités des acteurs</b>							
- Formation du personnel d'accueil et des guides				—			UGP + MT + MC
- Renforcement des capacités des acteurs/partenaires				-----			UGP

<b>Domaine 5 : Etablissement de partenariats et de contrats de concession</b>							
- Elaborer et mettre en œuvre le contrat relatif à l'exploitation/ commercialisation du produit				—			UGP
- Elaborer et mettre en œuvre les conventions de partenariat relatives à la gestion touristique de l'Archipel				-----			UGP
<b>Domaine 6 : Marketing et gestion du produit/circuit</b>							
- Elaborer et éditer des supports de communication				—	—		UGP + Opérateurs + MT
- Appuyer la commercialisation du produit				—	—		UGP + Opérateurs + MT

## 6.2 Exemple de réhabilitation du centre historique de Barcelone (Ciutat Vella)

À la fin des années 1980, la « crise urbaine » des centres anciens des grandes villes espagnoles. À Barcelone, face aux enjeux de la réhabilitation urbaine des quartiers anciens qui présente tous les aspects d'un quartier historique et populaire au tissu urbain dégradé, à l'exception des quartiers plus bourgeois situés le long de la Via Laietana a cette état la Municipalité élabore progressivement un « modèle d'intervention urbaine à Barcelone » (le Modelo Barcelona) c'est-à-dire avant tout une volonté de faire la promotion économique et touristique de la ville.

Figure 29: Illustration du développement de la ville de Barcelone

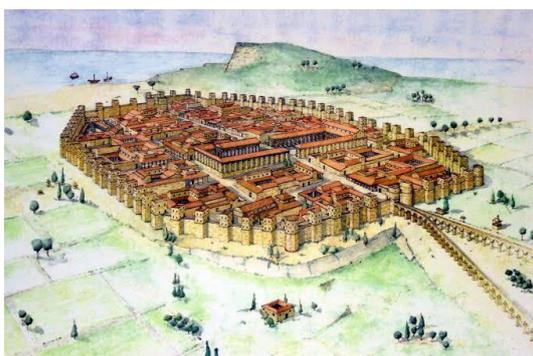


Image 01: représente la ville de Barcelone (Barcino) à l'époque romaine limitée par des murailles  
Source : <http://www.barcelonachekin.com>



Image 02: représente le développement du tissu urbain de la ville de Barcelone  
Source : <http://www.barcelonachekin.com>



Image 03: représente la délimitation de l'intervention du projet 22@ au niveau du quartier Poble Nou par rapport au centre historique Ciutat Vella  
Source : <http://www.barcelonachekin.com>

Les spécificités du modèle d'intervention urbaine à Barcelone en particulier dans le centre ancien. Dans une perspective de redynamisation sociale, économique et touristique, la politique municipale, conjugue une attention privilégiée portée aux espaces publics avec une politique volontariste en matière de logements.

Parmi les actions de valorisation du quartier historique de Barcelone, la construction du musée d'Art contemporain par l'architecte célèbre Richard Meier et la création d'une place devant le musée (dels Àngels) , C'est un lieu de rendez-vous très pratique, parce qu'il est immédiatement reconnaissable (structurer les nouvelles images du Raval) mais c'est aussi un espace de jeu privilégié pour les jeunes patineurs qui profitent de la forme même de l'espace public (avec ses plans inclinés). C'est enfin un espace refuge pour des sans domicile fixe qui utilisent parfois le surplomb offert par la structure du bâtiment pour se protéger du vent et du mauvais temps. Toutes ces populations cohabitent avec les touristes venus visiter le musée.

Au final, entre construction identitaire, développement touristique et vecteur des politiques de récupération des centres, le patrimoine est un enjeu majeur pour les quartiers anciens centraux.

Figure 30 : Valorisation des centres historique de la ville de Barcelone.



Image 01: représente le marché de Santa Catarina, nouveau foyer de remise en valeur du quartier historique de Ciutat Vella,  
Source : <http://www.barcelonasantacatarina.com>



Image 02: représente bâtiment media TICbdu projet 22@ au niveau du quartier Poblenou  
Source : [http://www.cartierdelinnovation\\_debarcelone.com](http://www.cartierdelinnovation_debarcelone.com)



Image 03: représente le musée d'Art contemporain de Barcelone  
Source : <http://www.museedartbarcelona.com>



Image 04: représente la tour agbar  
Source : <http://www.barcelonaagbartour.com>

Au 20ème siècle, Barcelone a connaît une grande croissance, sur le plan démographique, économique et urbanistique. Après le plan Cerdà, la Municipalité se fixe de nouveaux objectifs de développement et élargit l'échelle d'intervention. Elle coordonne l'action urbanistique, soit autour de grands chantiers, soit autour de l'organisation de grands événements (Jeux Olympiques d'été de 1992, Forum universel des cultures de 2004). Ces grandes opérations qui affectent indirectement la

vieille ville donnent néanmoins le sentiment que le Ciutat Vella était progressivement marginalisé dans l'espace urbain.

En parallèle, et à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le quartier El Poblenou s'y retrouvait avec beaucoup de friches d'usines et de fabriques de textiles, notamment de grandes cheminées et un château d'eau qui survit jusqu'à nos jours. En l'an 2000, la mairie de Barcelone prend la décision de la nécessité de réaménager l'ancienne zone industrielle de Poblenou (22a), afin d'en faire de lui un nouveau pôle d'activité et d'innovation.

Le projet 22@ a transformé une partie du passé industriel de Barcelone en espaces d'innovation technologique. Ce plan avait également pour objectif de protéger le riche patrimoine industriel concentré dans le quartier, créant un environnement unique, mêlant tradition et innovation. Afin de favoriser le processus de récupération des symboles de la mémoire industrielle de Poblenou.

Figure 31 : Illustration de reconversions de friches industrielles à Poblenou



Image 04: représente l'ancienne usine de coton reconvertis en Musée Can Farnis au quartier Poblenou.  
Source : <http://www.canfelipa.com>



Image 04: représente l'ancienne usine de coton reconvertis en Musée Can Farnis au quartier Poblenou.  
Source : <http://www.barcelonfriches.com>

Malgré la proximité du quartier Poblenou de la mer, le programme 22@ n'a pas été pensé de telle sorte à intégrer les spécificités littorales dans le quartier ou la création d'une connexion ville-mer. La stratégie du projet consiste à faire du quartier un pôle d'affaire, basé sur le développement technologique et l'innovation comme facteur d'attractivité.

### **6.3 Exemple de La rue de la République à Marseille :**

La rue de la République à Marseille, anciennement appelée rue Impériale, a été construite au milieu du 19e siècle, pour relier le Vieux-Port au “nouveau” port de commerce de la Joliette, en plein essor industriel.

Si aujourd’hui tout le monde la connaît et la considère comme l’un des axes emblématiques de Marseille, la rue de la République, avant sa construction dans les années 1860, était un ensemble d’immeubles et de rues du vieux quartier de Marseille.

Figure 32 : Développement de la ville de Marseille



Source : <http://www.portdemarseille.com>

La rue de la République connecte le Vieux-Port à la place de la Joliette et traverse les quartiers historiques et leurs rues entremêlées

#### **Naissance d’une rue mythique**

Avant la naissance de la rue de la République, pour rejoindre les nouveaux bassins commerciaux du port de la Joliette depuis le Vieux-Port, les charrettes et les Marseillais plus généralement devaient longer le Vieux-Port et passer notamment devant la Cathédrale de la Major. Ils empruntaient ainsi un chemin similaire aux navires qui, eux, voguaient sur le Canal Saint-Jean.

Un réel détour puisque, à vol d’oiseau, les deux ports peuvent être reliés plus rapidement. C’est ce qui amena la municipalité à envisager la construction d’une route en lieu et place de bâtiments et de rue situés sur des collines, notamment la butte des Carmes, entre le Vieux-Port et la Joliette.

#### **Faciliter le commerce**

C’est à Jules Mirès, homme d’affaires bordelais, que l’on doit le projet, en 1858, d’un percement d’une grande rue pour relier les deux ports de Marseille. En plus de faciliter le commerce, cette nouvelle voie permettrait, selon lui, de détruire la vieille ville dans son intégralité et trois buttes (des Carmes, des Moulins et de Saint-Laurent), zones pauvres et où les maladies proliféraient. Mais le projet du financier, estimé à 110 millions de francs et 10 ans de travaux, n’a pas séduit, tant pour des

raisons pécuniaires qu'humaines et historiennes, puisqu'il induisait de déloger environ 50 000 Marseillais et de détruire une partie du passé le plus ancien de la ville.

Un autre projet, proposé par les ingénieurs Auguste Gassend et Étienne Delestrac, a finalement été retenu par le Conseil municipal de Marseille en novembre 1858. Élevé à « seulement » 40 millions de francs comparé au précédent, il consistait principalement au percement d'une grande artère entre la butte des Carmes et la butte des Moulins. Son nom : la rue impériale, car nous sommes à l'époque en plein cœur du Second Empire et du règne de l'empereur Napoléon III.

**Figure 33 :** Travaux de construction de la rue impériale



Image 01 : Travaux de construction de la rue impériale

Source : <http://www.ruedelarepublique.com>



Image 02 : L'église Saint-Cannat a été épargnée

Source : <http://www.ruedelarepublique.com>

### **Des travaux d'une durée record**

on financement, est signé en avril 1861. Il est alors prévu de percer les buttes des Carmes et des Moulins pour créer une rue de 25 mètres de large et plus d'un kilomètre de long entre le quai du Port et la place de la Joliette. Pour se faire, il a fallu détruire près d'un millier de maisons et 61 rues totalement ou partiellement, déplaçant ainsi 16 000 Marseillais.

Il a également été nécessaire de mettre de niveau les trois collines, créant au total plus d'un million de mètres cubes de déblais qui seront utilisés pour remblayer les quais d'Arenc et du Lazaret. Pour cela, la butte des Carmes a par exemple été creusée de 15 mètres à 25 mètres de profondeur. En témoigne le mur actuel de la place Sadi Carnot qui montre quelle hauteur la colline atteignait avant les travaux.

**Figure 34 :** Les travaux de la rue Impériale



Image 01 : Les travaux de la rue Impériale depuis la future place Sadi Carnot

Source : <http://www.ruedelarepublique.com>



Image 02 : Le mur visible depuis la place Sadi Carnot qui témoigne de la hauteur de la butte avant le percement de la rue de la République

Source : <http://www.ruedelarepublique.com>

Seulement deux ans et demi ont été nécessaires pour terminer le chantier, de février 1862 à août 1864 plus précisément, un réel record. Mais tout n'était pas encore vraiment fini pour la rue Impériale puisque la plupart des immeubles restaient à construire. Il aura fallu deux ans supplémentaires pour que l'essentiel des façades de l'artère soient ainsi réalisées.

Ce chantier gigantesque a pu être achevé grâce à des techniques d'ouvrage très modernes pour l'époque, comme par exemple l'utilisation d'une ligne de chemin de fer provisoire de 12 kilomètres, de grues roulantes de 35 mètres de hauts ou encore de machines à fabriquer le mortier.

### **Des expropriations et des nouveaux venus**

Les 16 000 Marseillais délogés ont été indemnisés, bien que ces indemnités aient fait l'objet de contestations de la part de certains habitants. C'est dans des quartiers en pleine évolution qu'ils ont alors trouvé refuge, du côté de Notre-Dame de la Garde, de la Belle de Mai ou encore d'Endoume. Quant aux 99 nouveaux immeubles de cinq étages de la rue Impériale, ils se sont peu à peu remplis par de nouveaux arrivants mais ont eu du mal à trouver preneur.

L'objectif de la rue Impériale à cette époque est de ramener la classe bourgeoise dans le centre-ville de Marseille grâce à ses immeubles Haussmanniens qui rappellent la capitale française. Un but qui ne sera toutefois pas atteint. Les riches Marseillais lui préfèrent en effet le sud de la ville où ils peuvent trouver des jardins et ne pas être mêlés aux classes sociales inférieures.

En janvier 1871, après la chute du Second Empire et l'avènement de la troisième République, la rue Impériale devient, par arrêté préfectoral, la rue de la République. Un nom qu'elle a conservé jusqu'à maintenant.

### **Plan d'action**

Au moment où les prix des logements flambent et alors que la spéculation immobilière bat son plein à Marseille, la question du devenir de la réhabilitation et de la place des actuels habitants de la Rue de la République est posée. La réhabilitation des immeubles de la Rue de la République était nécessaire, compte tenu de l'état d'abandon dans lequel l'ont laissé ses deux principaux propriétaires privés. En sus des grands travaux d'aménagement prévus (Parking, Tramway) le Conseil Municipal de Marseille a fixé le cadre légal de la réhabilitation de la "Rue Impériale", plus récemment nommée "Rue de la République". Par délibération du 27 octobre 2000, sur la lancée des décisions précédentes pour les zones d'aménagement des Zones de Protection Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de "Belsunce", du "Panier", "Chapitre, Noailles, Canebière, Opéra, Thiers" la municipalité a approuvé pour cette artère un projet de ZPPAUP. Puis par délibération du 26 novembre 2001, la municipalité a approuvé la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, qui permet d'attribuer des subventions importantes aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants qui réhabiliteraient leurs logements. Les deux principaux propriétaires privés de la rue située dans le périmètre « Euro-méditerranéen », les sociétés P2C (1300 logements) et Rue Impériale (1200 logements) en seront les principaux bénéficiaires ; En contrepartie, ils se sont

engagés à réhabiliter en respectant les actuels occupants sur la base d'un programme des « trois tiers » : un tiers de logement social, un tiers de logement à loyer plafonné, un tiers de « libre ». En contrepartie, ils bénéficient d'importants financements publics. Les objectifs étaient louables : La ville déclarait par-là mettre en valeur le patrimoine immobilier "à travers la protection des façades et toitures...tout en permettant une évolution du bâti pour favoriser le dynamisme du commerce et la requalification de l'habitat". L'Etablissement Public Euro-méditerranéen, l'Etat, la Municipalité, le Département et la Région financent donc largement sur fonds publics ces grands propriétaires. On doit attendre d'eux une vigilance forte sur l'utilisation des deniers publics, le respect des droits des occupants. Ils ont les moyens de faire respecter l'engagement pris par de grands propriétaires, en contrepartie des aides, de commencer les réhabilitations par le tiers de réhabilitations en logements sociaux.

## **7 Exemple cas de l'Algérie**

### **Quel sort pour le patrimoine en Algérie ?**

L'Algérie dispose d'un riche héritage culturel et naturel exceptionnel par sa portée historique et symbolique, témoignant du passage de nombreuses civilisations. Il s'agit d'une variété inestimable en matière de patrimoine archéologique, architectural et urbanistique. Nous citons, en l'occurrence, les sites préhistoriques du Tassili et de l'Ahaggar, les villes antiques (Timgad, Theveste, Hippone, Cirta,...), les vestiges des médinas (Alger, Tlemcen,...), les ksour sahariens, les villages kabyles, mais également les nombreux édifices hérités de l'époque coloniale. Cependant, l'identification des sites à classer reste une lourde charge en raison des valeurs pouvant être à l'origine de ce classement, entre autres la valeur historique dont l'appréciation peut se faire par les grades de permanence que revêt le site, qu'il s'agisse d'un monument ou du tissu urbain. Une autre valeur, celle qui concerne la valeur artistique mais aussi la valeur d'usage. Il se trouve cependant plus de 500 sites classés patrimoine national, avec 07 classés patrimoine mondial : Le Tassili, Tipaza, Djamilia, Qualaâ des Beni Hamad, Vallée du M'zab et Casbah d'Alger.

Au début de ce troisième millénaire, afin de promouvoir l'identité culturelle nationale, la protection et la mise en valeur du patrimoine s'avèrent nécessaires en Algérie, en particulier, les biens culturels immobiliers.

La stratégie de la préservation du patrimoine a consisté depuis l'indépendance, en l'identification et la protection par le classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments et sites historiques et ce dans l'objectif de protéger ces biens immobiliers des projets d'aménagement urbain et architectural, pouvant éventuellement occasionner leur endommagement. Ce classement suit les opérations de classement déjà réalisées par les Français durant leur colonisation.

Actuellement, afin de combler le vide juridique pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, des textes de lois sont apparus précisant les conditions d'intervention sur des sites et monuments historiques, en l'occurrence la loi 04-98 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, suivis par des textes complémentaires : le décret exécutif N° 3-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

En effet, la loi 04-98 représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années pour la mise en place d'une législation algérienne afin de prendre en charge les différents aspects inhérents à la gestion du patrimoine culturel national. Elle apporte un fait nouveau avec la reconnaissance des ensembles historiques comme figure tutélaire indépendante, gérée par le Plan Permanent de Sauvegarde et de mise en valeur - P.P.S.M.V – comme instrument de protection spécialisé.

La loi 04-98 ne reconduit pas comme l'ordonnance 67-281, la notion d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité caractérisant la valeur du patrimoine. Elle évoque, à travers le souci de fixer les

conditions de mise en œuvre, la nécessité de donner une suite pratique aux procédures réglementaires proposées. Les textes d'application récemment promulgués fixent la spécialisation et la qualification des architectes des monuments et des sites protégés ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, pour le maître de l'ouvrage.

En doivent cependant, se motiver en référence à l'expérience internationale pour une meilleure prise en charge du patrimoine culturel « bâti urbain » algérien, ce dernier nécessite, d'une part, une protection et d'autre part, une mise en valeur qui lui rendra à nouveau toute sa richesse et sa vigueur.

### **Le patrimoine culturel (monuments et sites classés)**

Alger et son littoral ont un patrimoine archéologique, historique et culturel d'une valeur inestimable. Des sites attestent de la présence de l'homme depuis les temps les plus reculés.

Une multitude de civilisations se sont succédées: les Phéniciens, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Musulmans, les Ottomans et les Français qui ont laissée comme trace de leur passage des sites, des cités et des monuments dont certains sont classés patrimoine universel.

#### **7.1 Casbah d'Alger**

Dans l'un des plus beaux sites maritimes de la Méditerranée, surplombant les îlots où un comptoir carthaginois fut installé dès le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la Casbah constitue un type unique de médina, ou ville islamique. Lieu de mémoire autant que d'histoire, elle comprend des vestiges de la citadelle, des mosquées anciennes, des palais ottomans, ainsi qu'une structure urbaine traditionnelle associée à un grand sens de la communauté.

Figure 35: Vue aérienne de la casbah d'Alger



Source : <https://image.google.com>

Figure 36: Vue à partir des terrasses de la casbah



Source : <https://image.google.com>

### **Valeur universelle exceptionnelle de la Casbah d'Alger :**

La Casbah d'Alger apparaît comme un exemple significatif de ville historique maghrébine qui eut une grande influence sur l'urbanisme dans la partie occidentale de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne.

En effet, situé sur la côte méditerranéenne, le site fut habité au moins dès le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère quand un comptoir phénicien y fut installé. Le terme Casbah, qui désignait à l'origine le point culminant de la médina de l'époque ziride, s'applique aujourd'hui à l'ensemble de la vieille ville d'El Djazair, dans les limites marquées par les remparts d'époque ottomane édifiés dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans cet ensemble vivant où résident près de 50.000 personnes, se conservent encore de très intéressantes habitations traditionnelles, palais, hammams, mosquées et divers souks, dont la forme urbaine représente le témoignage d'une stratification de plusieurs tendances dans un système complexe et original qui s'est adapté, avec une remarquable souplesse, à un site fortement accidenté.

La Casbah d'Alger a exercé une influence considérable sur l'architecture et la planification urbaine en Afrique du Nord, en Andalousie et en Afrique subsaharienne durant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ces échanges se manifestent par le caractère spécifique de son habitat et par la densité de sa stratification urbaine, un modèle d'établissement humain où le mode de vie ancestral et les habitudes musulmanes se sont harmonisés avec d'autres types de traditions.

La Casbah d'Alger est un exemple éminent d'un habitat humain traditionnel représentatif de la culture musulmane profondément méditerranéenne, synthèse de nombreuses traditions. Les vestiges de la citadelle, des mosquées anciennes, des palais ottomans, ainsi qu'une structure urbaine traditionnelle associée à un grand sens de la communauté sont les témoins de cette culture et le résultat de son interaction avec les diverses couches de peuplement.

## **Valeur d'intégrité**

Malgré les mutations et les aléas sismiques qu'elle a subis, la Casbah d'Alger conserve toujours son intégrité. Dans leur ensemble, les caractères esthétiques, les matériaux utilisés et les éléments architecturaux gardent leurs aspects originaux qui expriment les valeurs ayant prévalu au classement du site en 1992 sur la Liste du patrimoine mondial. Le maintien de la fonction d'habitation a permis de consolider la viabilité du site autant que l'intégrité de son image. Les opérations de restauration du patrimoine bâti de la Casbah engagées dans le cadre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur satisfont les normes locales et nationales et contribuent à maintenir l'intégrité du site. Il existe néanmoins des menaces à l'intégrité qui sont liées à la sur densification et à des interventions non contrôlées. D'autres risques proviennent des séismes et des incendies, ainsi que des glissements de terrain et des inondations.

## **Valeur d'authenticité**

Les attributs de la Valeur universelle exceptionnelle qui avaient permis l'inscription sont maintenus. La Casbah témoigne d'une authenticité remarquable, aussi bien au niveau de la forme et de la conception (trame urbaine très dense), des matériaux de construction (briques en terre crue, enduits de terre et à la chaux, pierre et bois) que de l'utilisation (habitation, commerce, culte) et des traditions populaires. La survivance des savoir-faire architecturaux traditionnels, notamment en matière des métiers de la construction et du décor architectural, est un atout majeur pour soutenir la Valeur universelle exceptionnelle.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La Casbah d'Alger fut classée site historique national en novembre 1991 et secteur sauvegardé en 2003. Le cadre juridique qui assure sa protection comprend les lois 98.04 (relative à la protection du patrimoine culturel), 90.25, 90.29, 91.10 et les décrets exécutifs 90.78, 90.175, 91.176, 91.177 et 91.178. L'État partie considère cependant qu'il est nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives et administratives relatives au bien pour mieux assurer sa protection et sa mise en valeur.

La gestion du site est confiée à la Direction de culture de la wilaya (province) d'Alger. Il existe un besoin continu de conserver et réhabiliter le bien afin de prévenir la détérioration du tissu urbain. Les menaces dues aux séismes et aux incendies sont réelles alors que les glissements de terrain et les inondations constituent toujours des menaces possibles. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS), codifié par le décret exécutif n° 324-2003 est en préparation. Le plan de gestion prendra en considération ces questions et tiendra compte d'une zone tampon et des actions de suivi régulier. La Direction de culture de la Wilaya, en concertation avec le ou les présidents d'Assemblées Populaires Communales concernés, est l'agent de mise en œuvre et de

gestion du PPSMVSS. Pour renforcer cette action, un texte réglementaire est en voie d'adoption, celui des Agences des secteurs sauvegardés. L'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) est chargé, quant à lui, au titre du Ministère de la culture, de la gestion des monuments et sites archéologiques et historiques classés, y compris ceux situés à l'intérieur d'un secteur sauvegardé.

### Situation actuelle :

Figure 37: photos de la situation actuelle de la casbah



Image1 :L'état de dégradation de la casbah et l'apparition du béton armé un matériau non familiarisé à la Casbah



Image2: remplacement des maisons effondrées par des placettes de la casbah et l'apparition du béton armé un matériau non familiarisé à la Casbah

### Sauvegarde de la Casbah (Alger)

La Casbah a été définitivement classée sur la liste du patrimoine mondial par le bureau du Comité du patrimoine de l'UNESCO, lors de sa session de décembre 1992 à Santa Fé (Etats-Unis). Depuis l'indépendance, des actions de réhabilitation de la Casbah ont été envisagées par le Bureau National d'Etudes d'Architectures et d'Urbanisme (E.T.A.U) qui a élaboré un dossier d'enquête 1968-1970. Le COMEDOR, organisme chargé de la planification urbaine de l'agglomération d'Alger, a été chargé de l'opération de sauvegarde de la ville historique (1971-1972). En 1978, la wilaya d'Alger a confié à l'ETAU (Unité Casbah) une étude destinée à réactualiser et à développer le projet d'aménagement. Une convention d'assistance a été établie avec L'UNESCO en 1979. Cependant, depuis 1985, les moyens mis en place et la bonne volonté affichée par les associations pour la défense et la sauvegarde de la Casbah, telles que l'O.F.I.R.A.C (Office d'Intervention et de Régulation d'Opérations d'Aménagements sur la Casbah d'Alger) et l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques (ANAPSMH), s'avèrent insuffisants.

Le programme de l'ORIFAC porte sur les études de restauration, de démolition, de déblaiement de bâtisses, de travaux d'urgence, de consolidation, d'étanchéité et de rénovation des bâtisses.

Le Bastion 23 est la première opération de restauration dont les travaux lancés en juillet 1988 sont actuellement achevés. Ce monument est un ensemble historique composé de trois (3) palais, de neuf (9) maisons et de batteries de défense. Il constitue le dernier témoignage du quartier de la marine (Basse Casbah) et représente une surface utile de 4.000 mètres carrés.

L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques (ANADSMH), en collaboration avec l'Entreprise du Bâtiment d'Alger (EBA), se sont chargées de la réfection du palais du Dey (La Citadelle).

La sauvegarde de la Casbah ne peut être conçue hors de la démarche de planification de l'espace urbain dans lequel elle s'inscrit. La relation ville ancienne - ville nouvelle mérite d'être évaluée pour explorer les possibilités d'intégration. La sauvegarde du patrimoine est l'affaire de tous : Etat, collectivités locales, associations et habitants. La sensibilisation de ces acteurs aux valeurs de la conservation et du patrimoine a une grande influence sur l'orientation des investissements et des options à prendre dans le Domaine. En fin , on se permet d'insister sur le fait qu'on ne peut parler de stratégie de sauvegarde durable d'une ville historique vivante ou d'un patrimoine urbain que si trois éléments essentiels existent : la volonté du décideur et du gestionnaire, l'engagement du citoyen savoir-faire du conservateur

## **I. Conclusion de la section 02**

Afin de conclure cette section nous proposons quelques perspectives de sauvegardes, de réhabilitation et de gestion des sites patrimoniaux

### **Dynamique de Sauvegarde**

- Reconsidération des valeurs du site patrimonial « la Casbah », en tant que site proto-archéologique, ainsi qu'un paysage culturel
- La démarche de l'OGEBC de protéger et d'entretenir les biens culturels pour lutter contre leurs effondrement
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux
- L'approche participative
- Prendre des mesures pour la conservation des sites, musées et monuments.
- La mise en œuvre des mesures de protection des sites classés « intervention d'urgence »

### **La démarche de réhabilitation**

- La valorisation du site
- Sensibilisation et promotion

- Infrastructures et équipements collectifs de base
- La gestion de l'eau et l'optimisation de son usage
- La mise en place d'infrastructures et de service de base l'assainissement, l'eau...
- La réhabilitation des écoles
- Développement des systèmes productifs locaux et des activités génératrices de revenus

### **Les Modèles potentiels de gestion**

- Gestion planifiée
- La structure de gestion
- Le groupe de travail
- Le plan de gestion
- Gestion intégrée
- Approche des paysages culturels
- Approche préventive : la gestion du risque
- Approche cartographique de gestion : l'apport du SIG

### **Mise en valeur et exploitation**

- La mise en valeur d'un bien culturel est un préalable à une exploitation raisonnée ; un état des lieux des biens culturels doit être effectué et géré par un organisme comme L'OGECB
- Transformer les musées et les monuments en des lieux vivants, de culture et de découverte, afin de promouvoir le tourisme.
- Création et organisation d'événements relatifs à ce patrimoine
- Création et gestion des sites digitaux afin de permettre aux visiteurs nationaux ou internationaux de se projeter dans ce parcours culturel
- Création des guides (personnes) pour l'ensemble des sites patrimoniaux
- Créer un contexte destiné au grand public

### III. Conclusion générale

La recherche que nous avons faite et les exemples abordés dans ce mémoire, nous ont permis de faire un certain nombre de constat. Les fonctions d'un centre-ville historique littoral évoluent dans le temps, sa dimension symbolique également, les relations entre société et espace urbain peuvent être saisies et explicitées à travers la question du devenir des centres-villes.

Le bâti patrimoine est donc un objet à multiples facettes. Il est à la fois, un espace concret, fonctionnel, social et ancien. De ce fait on peut dire que la protection et la préservation des richesses patrimoniales des villes littorales, contribue à l'attractivité touristique.

La préservation du patrimoine des villes historiques littorales est avant tout une affaire qui concerne en premier lieu la société. Un patrimoine culturel parfaitement entretenu et intelligemment exploité créera naturellement les richesses et les emplois. La grande majorité des touristes des temps modernes ne désire pas seulement à voyager pour aller bronzer au bord des plages ou des piscines, ils s'intéressent dans leurs aventures aux coutumes et a des régions du monde, aux paysages naturels, à l'histoire, aux traditions et aux monuments archéologiques des pays. Leur objectif, c'est d'abord la découverte du pittoresque et de l'authenticité des lieux.

Les autorités ont pris conscience de la nécessité de la mise en valeur du patrimoine culturel de la ville; sa transformation en une véritable ressource dans tous les domaines s'est traduite par de nombreuses interventions sur le territoire du littoral méditerranéen, les cas de la ville de Marseille, Barcelone et la médina d'Essaouira sont de bons exemples pour la volonté de valorisation du patrimoine. Chaque ville avait ses objectifs et ses finalités; ce qui les réunit.

Marseille par son programme de valorisation de la rue Impériale, le réaménagement du front de mer du quartier de la Joliette, vu le potentiel culturel et le patrimoine bâti qu'elle possède. Barcelone par la récupération des centres anciens Ciutat Vella passe par une redynamisation fonctionnelle, qui peut s'appuyer sur le tourisme. Et enfin, la médina d'Essaouira est un exemple remarquable de protection et de préservation du patrimoine vise au problème qu'elle a subit.

Parmi les grands objectifs de la conservation du patrimoine selon le consensus international, nous pouvons citer 48:

- conserver la dimension civilisationnelle pour la mémoire et l'identité de la société
- enrichir la culture humaine en préservant la diversité culturelle des peuples
- les valeurs culturelles et sociales du patrimoine sont source éducative, scientifique, artistique, culturelle et sociale.

- la conservation d'une matière stratégique ayant un rôle dans le développement économique local.

La mise en valeur du patrimoine culturel doit adopter une approche holistique, y compris dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, et doit se faire en partenariat avec tous les acteurs et la communauté locale. Pour cela, il faut aussi aujourd'hui être prêt de mettre à profit la gestion informatique système d'information géographique (SIG)

En Algérie, et à la différence des autres pays méditerranéens ou maghrébins, cette équation est rendue particulièrement difficile, d'une part, par le caractère non encore quantifiable et non marchand des valeurs culturelles et, d'autres part, par l'absence de schémas et de méthodologies d'intégration de la dimension patrimoniale culturelle dans le processus de développement socio-économique. Cette particularité algérienne procède d'une réalité historique dont les effets se font lourdement ressentir aujourd'hui.

Cependant on doit prendre l'exemple des villes historiques méditerranéennes pour reconquérir les pays touristique et s'inspirer de leur expérience en matière de protection, de valorisation et de reconversion du patrimoine culturel littoral et restructuration de l'espace public pour une meilleure attractivité touristique.

En matière de réglementation, la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine marque une étape d'affinement des notions, et d'établissement d'une conception détaillée du fait patrimonial ainsi que ses corollaires. Cet affinement se traduit aussi, sur le plan exécutif, par une volonté de décentralisation, déconcentration et de création d'organes spécialisés et autonomes.

## **Références Bibliographiques**

### **1) Ouvrages:**

- Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR ; le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ; p.17
- Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR.; Le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ; p.53
- BEAUD Michel, "L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat de magister ou mémoire de fin de licence", Alger, Ed. Casbah, 1999.172p.
- Catherine DREYFUS SIGNOLES ;« L'espace touristique » ;Bréal, Rosny ; 2002 ; p.14
- Céline BONNAMY ; D.E.S.S. Etudes Germaniques : la mise en œuvre du tourisme durable en Allemagne ; institut des hautes études européennes ; Université Robert Schuman, Strasbourg ; 2004 / 2005 ; p.15 et p.16.
- DELUZ Jean Jacques, "Le tout et le fragment", Alger, Ed. Barzakh, 2010. 380p.
- DE MARET Pierre (dir), "Plan de sauvegarde du Patrimoine de l'Afrique francophone", ULB, 1997.
- FEILDEN Bernard M, & JUKILEHTO Jukka, "Guide de gestion des sites du Patrimoine culturel mondial", ICCROM, 1996.
- FRANCOIS H., HIRCZAK M. ; Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources ; p.157
- Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine, p.169 Lazzarotti, Olivier (2003). «Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia ». Annales de géographie, vol. 112, no 629, p.97
- HENSENS Hanka, "Rédaction de bibliographie, les normes et les usages", IRD Montpellier, 2004. 29p.
- MALIKA KACEMI, « Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran », Études caribéennes. Revue électronique consultée en ligne, mis en ligne le 15 décembre 2011, consulté le 06 mai 2017
- MAGHFOUR KACIMI Malika, "Des recommandations pour l'élaboration des PDAU et POS dans les zones littorales", Oran, Ed. Dar El Gharb, 2004. 82p.
- Mike ROBINSON et David PICARD ; tourisme culture et développement durable ; UNESCO, 2006 (Doc no CLT/CPD/CAD – 06/13) ; p.19
- PRESSOUYRE Léon, "La convention du Patrimoine mondiale: vingt ans après", Ed. UNESCO, 1993.

### **2) Rapport et Documents inédits:**

- Dr Ahmed Chaouch Nabil, Cours : Système d'Information Géographique (SIG) atelier AZUL
- MATEV Ministère de L'aménagement du Territoire, de l'Environnement, et de la Ville, "stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières en Algérie- Bilan & diagnostic", 2013, 259p.
- MATEV Ministère de L'aménagement du Territoire, et de l'Environnement, "Algérie 2025, Schéma National d'Aménagement du Territoire, Equilibre Durable et Compétitivité des Territoires", Tome 2, Prescription: ligne directrice et programmes d'action territoriale", 2006, 230p.
- MATEV Ministère de L'aménagement du Territoire, et de l'Environnement, "Programme d'Aménagement Côtier (PAC), zone côtière Algéroise", Rapport final intégré, 2006, 202p.
- M. HACHI, Slimane & M. MOHAND AMER, Nassim "Algérie - patrimoine immatériel - Secteur de la culture - UNESCO", Rapport périodique sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine et les échéances pour un pays : Algérie, 2006-2009.

### **3) Actes de colloques et d'atelier:**

- Bouroumi Mohamed Tewfik, "Le littoral Algérien entre dégradation et protection du patrimoine, cas de la commune côtière d'Ain El Turck" colloque international cultures, territoires et développement durable, ESPE Clermont Auvergne, Chamalières, Avril 2014.
- Colloque international sur "Le patrimoine culturel immatériel algérien" à Oran, L'Université "Mohamed Ben Ahmed", 4 et 5 déc 2017.
- Conférence de METALLAOUI Mohamed Abdelaziz sur "Le patrimoine paysager d'Alger entre histoire et conservation", à L'école nationale de Conservation et Réstauration des Biens Culturels. Fév 2018
- Le colloque international sur "Le rôle du tourisme dans le développement durable et la préservation du patrimoine historique et culturel" à Oran, avr. 2018.

### **4) Thèses et mémoires:**

- AOUISSI Khalil Bachir. le clivage ville/port : le cas d'Alger. Mémoire de magistère EPAU 2013.
- CHARKI, S, "Architecture en évolution cas du village Ain Ben Haddou" thèse de Doctorat en urbanisme, Université E.N.A Rabat, 1990, 420p.
- DE MICHELI Francesca, "Sauvegarde et réhabilitation du Ksar Ain Ben Haddou au Maroc", mémoire de DEA, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, UFR d'histoire de l'art et d'archéologie, 2002, 360p.
- DOUART.P. La ville méditerranéenne : le renouvellement durable des éléments patrimoniaux dans un contexte de géo gouvernance. Thèse de Doctorat de géographie, Université de Provence. 2008
- Hovig Ter Minassian. Ciutat Vella entre réhabilitation et gentrification : politiques publiques et changements sociaux dans le centre ancien de Barcelone (1980-2008). 2009 page 53-62
- ICHBOUBEN Youcef, "Du tourisme informel à la mise en tourisme d'un littoral, les effets spéciaux. Cas de la région littorale d'Azeffoun (Kabylie occidentale, Algérie)", thèse de Doctorat en urbanisme, Université d'Evry Val d'Essonne, 03 Avril 2015, 400p.
- Johanne Brochu . .La conservation du patrimoine urbain, catalyseur du renouvellement des pratiques urbanistiques? Une réflexion théorique sur l'appropriation de la notion de patrimoine urbain par l'urbanisme. Thèse en vue de l'obtention du grade de PhD en Aménagement option histoire et théories. 2011
- Mohamed Tewfik Bouroumi « Le littoral Algérien entre dégradation et protection du patrimoine, cas de la commune côtière d'Ain El Türck ».

### **5) Périodiques et revues:**

- Le Courrier de l'UNESCO (juin 1993), Cahiers du Patrimoine mondiale.
- MAGHFOUR KACIMI Malika, " Protection du littoral en Algérie entre gestion et législation. Le cas du pôle industriel d'arzew (Oran, Algérie)", In revue droit et société n° 73.
- MAZOUZ Fatma, "Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste en Algérie. Le cas du centre-ville d'Oran", Ed. Juridiques associées 2001/2018. 222p.
- MUSTAPHA Harzoune, « Salah Guemriche, Alger la Blanche, Biographies d'une ville », Hommes & migrations, Paris. Ed. Open. 2012. 170p.
- Vie des villes, L'urgence de se réapproprier notre patrimoine.

## **Liste des figures**

Figure 01 : les différents types de littoraux et leurs activités.....	14
Figure 02 : Illustration du développement de la ville KUSADASI.....	16
Figure 03 : Illustration du développement de la ville d'ANTALYA.....	17
Figure 04 : Illustration du développement de la ville de Beirut.....	18
Figure 05 : Illustration du développement de la ville de KORCULA.....	19
Figure 06 : Développement de la ville d'Almafi.....	20
Figure 07 : Illustration du développement de la ville de Tarragone.....	20
Figure 08 : Aménagement spécifique de percée visuelle « type jardin » .....	21
Figure 09 : Aménagement spécifique de percée visuelle « forte attractivités » .....	22
Figure 10 : Aménagement spécifique de belvédères .....	22
Figure 011 : Aménagement urbain qui maintient la relation ville / mer .....	23
Figure 12 : Réaménagement du front de mer. ....	26
Figure 13 : Implantation, orientation, et forme des projets. ....	28
Figure 14 : illustration du parcours crée par les passerelles du MuCem.....	29
Figure 15 : Programmation du projet La Villa Méditerranée.....	30
Figure 16 : traitement des façades, et techniques de constructions du MuCem.....	32
Figure 17 : Façades, et techniques de constructions de la Villa Méditerranée.....	33
Figure 18 : Evolution de la ville d'Alger pendant la période Coloniale.....	36
Figure 19 : Evolution de la ville d'Alger pendant la période Coloniale.....	37
Figure 20 : Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002.....	38
Figur 21 : l'évolution du terme patrimoine.....	48
Figure 22 : l'architecture en terre de la medina d'Essouira.....	74
Figure 23: La situation géographique de la médina d'Essaouira .....	76
Figure 24: quelques photos sur le patrimoine bâti de la médina d'Essaouira.....	77
Figure 25: Monuments et attractions touristiques d'Essaouira.....	77
Figure 26: La dégradation du quartier historique Mellah.....	81
Figure 27: Mode de construction de la médina d'Essaouira.....	82
Figure 28 : Actions ponctuelles.....	83
Figure 29: Illustration du développement de la ville de Barcelone.....	88
Figure 30 : Valorisation des centres historique de la ville de Barcelone. ....	89
Figure 31 : Illustration de reconversions de friches industrielles à Poblenu.....	90
Figure 32 : Développement de la ville de Marseille.....	91
Figure 33 : Travaux de construction de la rue impériale.....	92
Figure 34 : Les travaux de la rue Impériale.....	92
Figure 35: Vue aérienne de la casbah d'Alger.....	96
Figure 36: Vue à partir des terrasses de la casbah.....	98
Figure 37: photos de la situation actuelle de la casbah.....	99

## **Liste des acronymes**

ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.
CERKAS	Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des zones Atlasiques et Su-atlasiques.
DALL	Document d'application de la loi littorale.
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer.
DRE	Direction régionale de l'équipement.
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
DTA	Directives territoriales d'Aménagement.
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières.
MATEV	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Ville.
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
PAC	Plan d'Aménagement Côtier.
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
PLU	Plan local d'Urbanisme.
POS	Plan d'Occupation des Sols.
SCOT	Schéma de Cohérence territorial.
SIG	Système d'Information géographique
SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer.
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire.
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté.
ZET	Zone d'Expansion Touristique.